

## INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

**The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted.** Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps.

ProQuest Information and Learning  
300 North Zeeb Road, Ann Arbor, MI 48106-1346 USA  
800-521-0600

UMI<sup>®</sup>





# Université d'Ottawa - University of Ottawa

## PERMISSION DE REPRODUIRE ET DE DISTRIBUER LA THÈSE

## PERMISSION TO REPRODUCE AND DISTRIBUTE THE THESIS

<b>NOM DE L'AUTEUR / NAME OF AUTHOR:</b>	BELLEMARE, Geneviève
<b>ADRESSE POSTALE / MAILING ADDRESS:</b>	B.P. 489 Mosco / Station D OTTAWA ON K1N8V5
<b>GRADE / DEGREE:</b>	<b>ANNÉE D'OBTENTION / YEAR GRANTED</b>
M.A. (Science politique)	2003
<b>TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS:</b> LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL: CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE ET RENFORCEMENT DE L'APPAREIL ÉTATIQUE QUÉBÉCOIS	

L'auteur permet, par la présente, la consultation et le prêt de cette thèse en conformité avec les règlements établis par le bibliothécaire en chef de l'Université d'Ottawa. L'auteur autorise aussi l'Université d'Ottawa, ses successeurs et cessionnaires, à reproduire cet exemplaire par photographie ou photocopie pour fins de prêt ou de vente au prix coûtant aux bibliothèques ou aux chercheurs qui en feront la demande.

Les droits de publication par tout autre moyen et pour vente au public demeureront la propriété de l'auteur de la thèse sous réserve des règlements de l'Université d'Ottawa en matière de publication de thèses.

The author hereby permits the consultation and the lending of this thesis pursuant to the regulations established by the Chief Librarian of the University of Ottawa. The author also authorizes the University of Ottawa, its successors and assignees, to make reproductions of this copy by photographic means or by photocopying and to lend or sell such reproductions at cost to libraries and to scholars requesting them.

The right to publish the thesis by other means and to sell it to the public is reserved to the author, subject to the regulations of the University of Ottawa governing the publication of theses.

N.B. LE MASCULIN COMPREND ÉGALEMENT LE FÉMININ

22 février 2003

DATE

G. Bellemare

(AUTEUR)

SIGNATURE

(AUTHOR)



Université d'Ottawa • University of Ottawa



# Université d'Ottawa - University of Ottawa

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
ET POSTDOCTORALES

FACULTY OF GRADUATE AND  
POSTDOCTORAL STUDIES

.....  
BELLEMARE, Geneviève

AUTEUR DE LA THÈSE - AUTHOR OF THESIS

.....  
M.A. (Science politique)

GRADE - DEGREE

.....  
Science politique

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT - FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

.....  
TITRE DE LA THÈSE - TITLE OF THE THESIS

*La politique de soutien au développement local et régional :*  
Contribution au processus de la mondialisation économique et renforcement de  
l'appareil étatique québécois

.....  
Claire Turenne Sjolander

DIRECTEUR DE LA THÈSE - THESIS SUPERVISOR

EXAMINATEURS DE LA THÈSE - THESIS EXAMINERS

C. Andrew

F.-P. Gingras

J.-M. De Koninck, Ph.D.

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES  
SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

SIGNATURE

DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE  
AND POSTDOCTORAL STUDIES



*LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL :*  
CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE  
ET RENFORCEMENT DE L'APPAREIL ÉTATIQUE QUÉBÉCOIS

© Geneviève Bellemare  
1874911

Thèse déposée à la Faculté des Études supérieures et postdoctorales  
En vue de satisfaire aux exigences du cours  
POL 7999 - « Thèse de maîtrise »

Directrice : Claire Turenne Sjolander  
Département de science politique

Université d'Ottawa  
Août 2002

© Geneviève Bellemare, Ottawa, Canada, 2003



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file Votre référence*

*Our file Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-76511-3

Canada

## Résumé

Cette étude illustre, à travers l'analyse d'une politique québécoise de développement régional, la contribution des États au processus économique de la mondialisation et le renforcement de leur pouvoir à travers celui-ci. *La Politique de soutien au développement local et régional*, en amenant des groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste dans leur fonctionnement organisationnel, contribue à l'expansion du système capitaliste composante principale de la mondialisation économique. Par ailleurs, cette politique, en favorisant l'extension de la logique capitaliste au sein de cette sphère d'activités, mine la solidarité et le sentiment d'appartenance locale qu'on y retrouve. Ce qui favorise le renforcement du sentiment d'appartenance nationale québécois, la légitimité envers l'appareil étatique québécois et le pouvoir qui en découle. Ce qui illustre que la mondialisation économique, entendue comme l'expansion du système capitaliste, témoigne aussi d'un renforcement des États.

## Avant-propos

La réalisation de cette thèse de maîtrise n'aurait pu être menée à bon terme sans la contribution de plusieurs personnes à qui j'aimerais signifier ma reconnaissance. Je tiens tout d'abord à remercier ma directrice Claire Turenne Sjolander pour avoir trouvé les moyens de m'encourager tout au long du projet, pour sa patience quant à la lenteur du processus et pour la disponibilité dont elle a fait preuve aux différentes étapes de rédaction.

Je voudrais aussi exprimer ma gratitude au professeur Caroline Andrew pour m'avoir donné l'opportunité de me familiariser, à travers différents contrats à titre d'assistante, avec le développement régional et avec le travail de recherche. Sa patience à l'égard de mon inexpérience a été des plus appréciées.

Enfin, je tiens aussi à remercier mes parents et amis de Québec, de Montréal et d'Ottawa qui ont su m'encourager par leurs différents messages électroniques ou appels téléphoniques au cours de ces dernières années de rédaction et qui étaient prêts à m'apporter le soutien technique en cas de besoin.

Enfin, je dois assurément beaucoup à Patrick sans qui cette thèse de maîtrise n'aurait probablement jamais débuté et ne ce serait certainement jamais terminée. Merci beaucoup pour tout le soutien apporté.

Geneviève Bellemare

## Tables des matières

<b>RESUME</b>	<b>I</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>II</b>
<b>TABLES DES MATIERES</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>I</b>
<b>CHAPITRE 1 - PRESENTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL</b>	<b>12</b>
1.1. L'ECONOMIE SOCIALE	13
1.1.1 <i>La nature économique de l'économie sociale</i>	13
1.1.2 <i>Le sentiment d'appartenance local</i>	18
ORGANISATION DU TRAVAIL ET SOLIDARITE	19
1.2 LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL.	20
1.2.1 <i>Présentation générale de la Politique de soutien au développement local et régional</i>	20
1.2.2 <i>Les centres locaux de développement (CLD)</i>	22
CONCLUSION	25
<b>CHAPITRE 2 - CADRE THEORIQUE : LES ÉTATS ET LA MONDIALISATION</b>	<b>27</b>
2.1 LA MONDIALISATION	28
2.1.1 <i>Définition générale de la mondialisation</i>	28
2.1.2 <i>La mondialisation comprise comme l'extension de la logique capitaliste</i>	35
2.2 LA CONTRIBUTION DES ÉTATS A LA MONDIALISATION	47
2.2.1 <i>Les États contribuent à l'extension de la logique capitaliste</i>	48
2.3 LA MONDIALISATION ET LE RENFORCEMENT DES ÉTATS	56
2.3.1 <i>La formation de l'État moderne</i>	58
2.3.2 <i>La formation de l'État-providence.</i>	63
CONCLUSION	71
<b>CHAPITRE 3 - ANALYSES DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>73</b>
3.1. LA REGIONALISATION	74
3.2 LES DIFFERENTES ANALYSES DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	77
3.2.1 <i>La contribution de l'État à la mondialisation</i>	79
3.2.2 <i>Le renforcement de l'État à travers la mondialisation</i>	89
CONCLUSION	97
<b>CHAPITRE 4 - ÉTUDE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL</b>	<b>98</b>
4.1 ANALYSE DU DISCOURS. UNE LECTURE CAPITALISTE DU DEVELOPPEMENT.	99
4.1.1 <i>Un développement essentiellement économique</i>	100
4.1.2 <i>Les voies du développement</i>	102
4.1.3 <i>Les problèmes de développement</i>	111
4.2 STRUCTURE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL	117
4.2.1 <i>Composantes de la structure</i>	118

4.2.2	<i>Une structure contribuant à l'adoption d'une logique capitaliste</i>	120
4.3	<b>POLITIQUE DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET REGIONAL ET POUVOIR DE L'ÉTAT</b>	127
4.3.1	<i>Renforcement effectif</i>	128
4.3.2	<i>Renforcement subjectif</i>	129
	<b>CONCLUSION</b>	132
	<b>CONCLUSION GENERALE</b>	133
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	138

## Introduction

Nous avons assisté au cours des dernières années à de nombreuses manifestations publiques contre la mondialisation. Elle y est souvent présentée comme la responsable de tous les maux, le démon dont les États s'avèrent être les suppôts. Les accusations portées contre la mondialisation concernent généralement son pendant économique et plus précisément le récent mouvement de déréglementation des échanges et des investissements comme le témoignent les cibles visées par les manifestants anti-mondialisation: Organisation Mondiale du Commerce, Fonds Monétaire International, Sommet des Amériques, G7, G8, etc. Cependant, si la mondialisation a un pendant économique très marqué, ce pendant ne se limite pas strictement aux flux des échanges et des investissements. Le processus économique de la mondialisation concerne aussi bon nombre des transformations économiques vécues aux plans tant national que local, et ce, sur une période s'étendant sur plusieurs siècles. En outre, la mondialisation n'est pas non plus un phénomène exclusivement économique. Il se présente aussi comme une série de processus politiques, sociaux et culturels connectés les uns aux autres et ayant cours à différents degrés à travers le globe (Helleiner, 1997 :102; Turenne Sjolander, 1996 :604).

D'un point de vue politique, la mondialisation est, entre autres, un processus de transformation de l'État et du système étatique même (Helleiner, 1997 :98). Pour certains, l'accélération du phénomène économique va de pair avec la perte d'autonomie des États et la dégénérescence de leur pouvoir (Heillener, 1997 :98; Cerny, 1995). Pour d'autres, au contraire, le phénomène économique de la mondialisation renforce l'État et son pouvoir de coercition (Helleiner, 1997 :98).

En outre, un autre débat existe quant au rôle joué par les États dans la mondialisation (Mittelman, 1996 :233). Pour certains auteurs, les États subissent les pressions du phénomène économique de la mondialisation (Panitch, 1996), alors que pour d'autres, les

États sont les principaux responsables de ce phénomène économique (Busino, 2001 :175; Chesnais, 1994 :23; Helleiner, 1995 :150; Panitch, 1996 :84).

Ces oppositions d'opinions ne sont pas si déconcertantes pour qui comprend la mondialisation comme étant un processus dialectique s'étendant sur une longue période de temps. En abordant celle-ci sous cet angle, on peut en arriver à conclure que les États ont une part de responsabilité dans le processus économique de la mondialisation mais, qu'en même temps, certains phénomènes économiques de la mondialisation ne relèvent pas de leur intervention. Si les États subissent des pressions qui minent leur pouvoir de régulation et de structuration de leur économie nationale (Breton, 1994 :236) et leur légitimité, il s'effectue aussi une reconfiguration de leur appareil de pouvoir qui s'en trouve renforcé. En ce sens, ils perdent certains pouvoirs mais en acquièrent de nouveaux. L'aspect dialectique réside dans le fait qu'en tentant de s'adapter à la mondialisation, les États y contribuent grandement. En fait, la façon dont les États répondent aux pressions générées par la mondialisation contribue à l'accélération de celle-ci qui, à son tour, peut créer des pressions sur les États. En outre, la façon dont les États tentent de s'adapter à la mondialisation a aussi pour effet de renouveler leur appareil de pouvoir. Ainsi, si la mondialisation effectue des pressions affaiblissant les États, ceux-ci adoptent de nouvelles stratégies politiques qui entraînent une poursuite de l'accélération de la mondialisation de même qu'un renforcement de leur pouvoir.

L'objectif général de ce travail est de vérifier une partie de cette dialectique de la mondialisation. Ainsi, nous laissons de côté la partie concernant la pression qu'exerce la mondialisation des échanges et des investissements sur les États. Nous ne traitons pas non plus de la perte de légitimité et de pouvoir de ceux-ci qui en découle. Ces aspects de la dialectique ne seront pas abordés significativement puisqu'on les retrouve très fréquemment dans les discours des gouvernements, des organismes internationaux, des entreprises et à l'intérieur des analyses de plusieurs auteurs (Ohmea, 1996; Moreau Defarges, 2002 :57). Notre attention se concentre plutôt sur les deux derniers aspects de la dialectique de la mondialisation qui sont trop souvent obscurcis, soit la contribution des États à la mondialisation et leur renforcement à travers celle-ci.

En ce qui a trait à la contribution des États à la mondialisation, nous n'aborderons pas leur part de responsabilité dans le processus de déréglementation des marchés financiers, dans l'élaboration de nouvelles politiques monétaires et dans la ratification de traités visant l'intégration régionale ou l'intégration économique mondiale (Mercure, 2001 :13). Nous n'aborderons pas non plus leur contribution à l'élaboration d'un nouveau système interétatique qui favorise la mondialisation (Cox, 2001 :68). Ces aspects de la contribution des États à la mondialisation ont déjà fait l'objet d'analyses et de constats (Mercure, 2001 :13, Mascotto, 1999 :223). Nous espérons plutôt démontrer une autre facette de leur contribution à la mondialisation. À travers leurs politiques internes les États contribuent activement au phénomène économique de la mondialisation (Busino, 2001 :175). En effet, les États « [...], grâce à leurs politiques macro-économiques et à leurs politiques en matière d'infrastructure, de main-d'œuvre, de recherche, de fiscalité, voir leurs politiques sociales, se trouvent, de ce fait, à interférer sur les marchés et à devenir eux-mêmes des acteurs de la globalisation. » (Deblock et Brunelle, 1999 :132). Ainsi, au long de ce travail, nous espérons vérifier, par une étude de cas, cet aspect de la contribution des États : la mise en place, par certaines politiques, d'arrangements institutionnels obligeant certains citoyens à s'intégrer davantage au phénomène économique de la mondialisation. Cette intégration des citoyens à la mondialisation est, selon nous, un des éléments principaux de contribution des États à la mondialisation.

En ce qui concerne le renforcement des États à travers la mondialisation, nous étudierons l'effet de l'intégration des citoyens au processus économique de la mondialisation sur leur sentiment d'appartenance nationale et la légitimité qu'ils reconnaissent à l'appareil étatique. Selon notre angle d'analyse, que nous élaborerons plus en détail ultérieurement, l'intégration des citoyens au processus économique de la mondialisation favorise leur sentiment d'appartenance nationale et leur attachement à l'appareil étatique, ce qui renforce, sous un certain angle, le pouvoir de l'État. Ainsi, l'accélération du processus économique de la mondialisation favorise, selon nous, le renforcement de l'État. En ce sens, par cette étude de cas, nous aimerions aussi démontrer que le processus de la mondialisation témoigne aussi d'un renforcement de l'État.

Notre étude de cas portera sur la *Politique de soutien au développement local et régional* rendue publique en 1997 par le gouvernement québécois. Cette politique tente, selon nous, de mettre en place des arrangements institutionnels contraignant des groupes de la sphère d'économie sociale à s'intégrer davantage au phénomène de la mondialisation. En outre, nous croyons que cette politique en favorisant l'intégration de ces groupes à la mondialisation, et le processus d'accélération de celle-ci, contribuera à renforcer le pouvoir de l'appareil étatique québécois.

Nous avons divisé notre travail en quatre chapitres. Le premier chapitre traite de l'économie sociale au Québec et présente les composantes de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Ces deux présentations sont utiles afin de mettre en lumière les aspects de l'économie sociale et les composantes de la Politique qui fait l'objet de notre étude. Elles permettent aussi de comprendre ce qui nous amène à concevoir la *Politique de soutien au développement local et régional* comme une politique contribuant à la mondialisation et favorisant le renforcement de l'État. Comme nous y reviendrons de façon plus détaillée au cours de ce travail, expliquons très brièvement notre argumentation théorique : la mondialisation se présente comme un processus d'expansion du système capitaliste que les États ont largement favorisé en amenant les populations à adopter la logique capitaliste à l'intérieur de l'organisation sociale traditionnelle. Cette extension de la logique capitaliste a stimulé la croissance de l'individualisme et par le fait même le renforcement du sentiment d'appartenance nationale. Selon nous, le développement du sentiment d'appartenance nationale a favorisé l'émergence d'États-nationaux, modèle étatique pourvu d'une forte légitimité assurant un pouvoir élargi. Ce processus, qui s'est manifestement accéléré au XIX<sup>ème</sup>, s'observe encore actuellement. Nous désirons donc démontrer, par l'étude de la *Politique de soutien au développement local et régional* que ce processus se poursuit, c'est-à-dire que les États contribuent encore à la mondialisation et qu'ils s'en trouvent renforcés.

Ainsi, à l'intérieur du premier chapitre nous expliquons que l'économie sociale est une sphère d'activités non dominée par la logique capitaliste et qu'elle est créatrice d'un

sentiment d'appartenance davantage locale que nationale<sup>1</sup>. Cette présentation est pertinente puisque nous soutenons que la *Politique de soutien au développement local et régional*, par la nouvelle structure de développement qu'elle implante, contraint les groupes de l'économie sociale à adopter un modèle d'organisation inspiré de la logique capitaliste. Selon nous, ceci nous offre un exemple de politique contribuant à la mondialisation. En effet, si la mondialisation correspond, entre autres, à l'extension de la logique capitaliste et du système capitaliste, une politique qui incite des groupes à adopter cette logique dans leur fonctionnement est une politique contribuant à la mondialisation. Ce qui permet d'illustrer un des aspects de la contribution des États à la mondialisation. En outre, l'adoption de la logique capitaliste par les groupes de l'économie sociale affecte l'organisation du travail à l'intérieur de ces groupes. L'adoption d'un modèle fondé sur la logique capitaliste entraîne automatiquement une catégorisation du travail de chacun, une division du travail plus marquée et l'application d'une valeur au travail de tous les employés. Or, nous croyons que l'extension d'une logique capitaliste aux groupes de l'économie sociale, c'est-à-dire leur transformation en entreprises privées où le travail est « valorisé », aura pour effet de rompre les liens de solidarité entre les membres de l'entreprise et entre les entreprises elles-mêmes et déstabilisera ainsi le sentiment d'appartenance que l'on retrouve au niveau local entre celles-ci. Ce qui, nous croyons, contribue à redonner à l'appareil étatique québécois une certaine légitimité d'existence et à renforcer son pouvoir.

En deuxième section du premier chapitre, nous présentons la *Politique de développement local et régional*. Après un bref survol de ses composantes, nous élaborons davantage sur l'élément de la politique qui nous intéresse soit la création de centres locaux de développement (CLD). Nous croyons que la mise en place de centres locaux de développement est la composante de la politique qui affecte le plus l'organisation des groupes de l'économie sociale. Il apparaît alors que cette politique, puisqu'elle concerne particulièrement les groupes d'économie sociale et qu'elle incite ces derniers à adopter une logique capitaliste, s'avère un choix judicieux pour l'étude d'une politique contribuant à la mondialisation et favorisant le renforcement de l'État.

---

<sup>1</sup> À l'intérieur de ce travail, sentiment d'appartenance nationale réfère à la nation québécoise.

Le deuxième chapitre concerne notre cadre théorique. Comme nous soutenons que la *Politique de soutien au développement local et régional* incite des groupes de la société à s'intégrer davantage à la mondialisation et que cette intégration contribue au renforcement de l'État, il apparaît important de traiter de la mondialisation et de l'évolution du modèle étatique. À l'aide d'une revue de la littérature, nous présentons une définition de la mondialisation et démontrons que l'expansion du système capitaliste est une de ses composantes majeures. Ainsi, lorsque nous discutons de l'intégration de certains groupes au phénomène économique de la mondialisation, nous y entendons l'adoption par ces groupes de la logique capitaliste sous-jacente au système capitaliste. Fernand Braudel et Karl Polanyi ont montré que les sociétés traditionnelles fonctionnaient essentiellement en marge de la logique capitaliste (Braudel, 1979a; Polanyi, 1983). Or, on assiste depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle, plus ou moins rapidement selon les époques, à une adoption continue de la logique de l'économie capitaliste et donc à une expansion du système capitaliste. L'expansion du système capitaliste est, selon nous, l'élément moteur de la mondialisation. Si la mondialisation se poursuit toujours c'est parce qu'il existe encore de nos jours, au Québec et dans certains autres endroits du globe, des sphères de l'activité humaine qui ne fonctionnent pas uniquement sur la base de la logique capitaliste (Braudel, 1979a :10; Eme et Laville, 1999 :111). En outre, ce chapitre théorique expliquera aussi le rôle de l'État dans l'extension de la logique capitaliste, du système capitaliste et donc de la mondialisation. Ainsi, en considérant le phénomène économique de la mondialisation comme, entre autre, l'extension d'un système économique, le capitalisme, sur l'espace mondial, (Adda, 1996 :3), toute politique visant à inculquer une logique capitaliste au sein d'éléments de la société non régis par celle-ci, est, à notre avis, une politique contribuant au phénomène économique de la mondialisation et donc un exemple de la contribution de l'État à la mondialisation..

De plus, comme nous le verrons aussi à l'intérieur de ce chapitre théorique, l'intégration de la logique capitaliste au sein de ces sphères d'activités non-capitalistes, contribue au renforcement de l'État. L'étude du développement de l'État, dans une perspective de longue durée, nous permet de comprendre l'influence des politiques d'inspiration

capitaliste de celui-ci sur les sociétés traditionnelles. Ces sociétés où chaque individu occupait une place bien précise, où les relations étaient organisées en fonction, entre autres, de la religion et des différents réseaux sociaux, furent transformées, grâce à certaines politiques, en sociétés où les rapports sociaux s'organisent davantage à partir d'une logique capitaliste. Ceci eut, et a toujours, pour effet d'accroître l'individualisme. Or, ces sociétés capitalistes fortement individualistes, requièrent, pour fonctionner, l'existence d'un organe gestionnaire des nouvelles formes de solidarité: l'État-nation. Avec l'avènement de l'individualisme, favorisé par l'extension de la logique capitaliste, les États consolidèrent leur assises en devenant des États-nationaux, pourvus d'une plus grande légitimité et d'un pouvoir élargi. À l'intérieur de cette section théorique, nous expliquons que l'extension de la logique capitaliste à certains éléments, la monnaie, la terre et surtout le travail a permis la formation de sociétés d'individus, base nécessaire à l'émergence d'États-nations légitimes et forts. Cependant, nous concentrons notre attention sur l'extension de la logique capitaliste au domaine du travail car il semble que l'individualisme nécessaire au renforcement de l'État, fut surtout propulsé par l'extension de la logique capitaliste à ce domaine. Ainsi, les États, en étendant la logique capitaliste au champ du travail, en plus de contribuer au phénomène économique de la mondialisation, ont favorisé la transformation des sociétés traditionnelles en sociétés d'individus, ce qui a contribué à renforcer leur légitimité et leur pouvoir. En ce sens, il n'est pas erroné de considérer, qu'à travers la mondialisation, les États se trouvent aussi renforcés.

Le troisième chapitre traite des politiques de développement au Québec. Nous y présentons des analyses d'auteurs familiers avec le développement régional québécois. Ces analyses soutiennent, à leur manière, les différents aspects de notre angle d'analyse. Nous débutons par une présentation de la régionalisation : la tendance québécoise dominante en matière de développement régional. Cette présentation est utile puisque la *Politique de développement local et régional* s'inscrit directement dans cette tendance. Puis, nous présentons des analyses des politiques de régionalisation. Comme nous le verrons plus en détail, ces études appuient les différents éléments de notre angle d'analyse. Dans un premier temps, nous y présentons des analyses soulignant les liens entre les politiques québécoises de développement régional et la mondialisation et d'autres faisant mention du

lien entre la mondialisation et la logique capitaliste. Puis, nous présentons des analyses du domaine du développement régional qui soulignent le biais capitaliste des politiques de développement régional, la participation de l'État à la mondialisation, la part des États dans l'extension de la logique capitaliste et celles qui envisagent les politiques de régionalisation comme l'insertion, par l'État, d'une logique capitaliste. À l'intérieur de la deuxième partie de cette section, nous abordons les analyses des auteurs du développement régional qui expliquent que ces politiques reflètent la volonté de l'État de renforcer son pouvoir. Certains auteurs mettent l'accent sur le fait que ces politiques assurent davantage de contrôle. D'autres expliquent qu'elles contribuent à revigorer la légitimité de l'appareil étatique québécois. Enfin, quelques auteurs croient que les politiques de régionalisation s'inscrivent dans un effort de renforcement du sentiment d'appartenance nationale. Ainsi, ces analyses, chacune à leur façon, appuient notre angle d'analyse quant à la contribution des États à la mondialisation et à leur renforcement à travers celle-ci. Néanmoins, chacun des auteurs ne soutient en général qu'un ou quelques-uns des nombreux aspects de notre angle d'analyse. Si rassemblés ils nous permettent de confirmer notre angle d'analyse, peu d'entre eux intègrent l'ensemble des éléments dans leurs analyses des politiques de développement régional et local. En ce sens, notre travail de recherche s'avère justifié puisque qu'on ne retrouve que très peu d'analyses adoptant une approche similaire à la nôtre et parce que peu d'auteurs se sont penchés exclusivement sur la *Politique de développement local et régional*.

Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse même de la *Politique de développement local et régional*. Nous démontrons de manière approfondie comment les composantes de cette politique amènent les groupes de l'économie sociale à adopter une logique capitaliste. Nous y présentons aussi l'analyse qui concerne l'influence de cette insertion sur la légitimité et le pouvoir de l'appareil étatique. En fait, nous croyons que l'insertion d'une logique capitaliste à l'intérieur des groupes de l'économie sociale risque d'affecter leur sentiment d'appartenance locale, permettant ainsi une revalorisation du sentiment d'appartenance provinciale, de la légitimité de l'appareil étatique québécois et de son pouvoir. Ainsi, ce chapitre devrait confirmer notre opinion à savoir que les États, à travers

leur politiques internes, contribuent au phénomène économique de la mondialisation et en retirent de la légitimité et du pouvoir.

Afin de mener à bien cette tâche, nous avons formulé des questions spécifiques et une hypothèse. Les deux questions spécifiques qui guident la formulation de notre hypothèse sont les suivantes :

*La Politique de soutien au développement local et régional est-elle une politique visant à insérer, ou du moins à renforcer, une logique capitaliste au sein des initiatives d'économie sociale?*

*L'adoption de la logique capitaliste par les groupes d'économie sociale est-elle susceptible de renforcer la légitimité et le pouvoir de l'appareil étatique québécois?*

Une réponse affirmative à ces deux questions nous permettrait d'envisager que : 1) les États ne subissent pas seulement les pressions de la mondialisation mais participent bien au phénomène économique de la mondialisation puisqu'ils stimulent un de ses phénomènes, l'extension de la logique capitaliste; 2) à travers le processus de la mondialisation, les États accroissent aussi leur légitimité et leur pouvoir.

Au regard de ces questions spécifiques, nous avons émis l'hypothèse suivante:

*La Politique de soutien au développement local et régional, en insérant une logique capitaliste au sein de la sphère de l'économie sociale, illustre la contribution de l'État à la mondialisation et contribue, par cette insertion, au renforcement de la légitimité et du pouvoir de l'appareil étatique québécois.*

Afin de vérifier notre hypothèse, nous avons orienté notre étude vers deux aspects: les tentatives d'insertion de la logique capitaliste que l'on retrouve à l'intérieur de la *Politique de développement local et régional* et les effets de l'adoption de la logique capitaliste sur le sentiment d'appartenance à l'appareil étatique québécois, la légitimité qui lui est dévolu et son pouvoir.

Nos documents de travail sont l'énoncé de politique intitulé *Politique de développement local et régional* publié en 1997 et le document d'information à l'intention des centres locaux de développement (CLD) qui l'accompagne intitulé *Conjuguer l'économie et le*

*social* rendu public en 1998. En outre, nous utilisons aussi le document nommé *Politique de la ruralité : Pour une occupation dynamique du territoire rural* qui est un cadre de référence paru en 1999 et qui souscrit aux mêmes principes et aux mêmes valeurs que la *Politique de développement local et régional*. En outre, tout au long de ce travail, nous référons à des auteurs s'étant penchés sur le domaine du développement régional.

Afin de vérifier la première partie de notre hypothèse, nous analysons le discours relatif à la *Politique de développement local et régional*. Il nous apparaît important d'analyser le contenu du discours puisque celui-ci, à sa façon, est créateur de réalité : « loin d'être un simple voile sur le réel, le discours du développement construit le réel, structurant les actions concrètes de ceux-là même qui lui résistent. » (St-Hilaire, 1995 :25). Les acteurs visés par ce discours en viennent à admettre la logique proposée par le gouvernement et à adopter une lecture similaire et les comportements s'y rattachant. En outre, les résultats de l'analyse du discours appuient d'une certaine façon notre hypothèse. En effet, nous pouvons supposer qu'un discours, faisant la promotion d'une logique capitaliste, sera suivi de mesures abondant dans le même sens et incitant à l'adoption de comportements capitalistes. Enfin, nous terminons la vérification de notre première partie d'hypothèse par un examen des mécanismes de la structure de développement, mise en place par la Politique, afin d'évaluer s'ils contraignent les entreprises d'économie sociale à adopter une logique capitaliste.

Concernant la deuxième partie de notre hypothèse, nous analyserons comment les mécanismes d'insertion de la logique capitaliste, mis en place par la Politique, pourraient accroître la légitimité et le pouvoir de l'État. Plus précisément, nous analyserons comment les mécanismes risquent d'affecter l'organisation du travail à l'intérieur des initiatives d'économie sociale et entre les groupes. Comme nous l'avons expliqué, une transformation de l'organisation du travail risquent de miner les liens de solidarité et le sentiment d'appartenance locale qu'on y retrouve. Ce qui contribuerait, en un sens, à déplacer le sentiment d'appartenance vers le niveau provincial et à redorer la légitimité de l'appareil étatique.

Ainsi, notre étude de la *Politique de développement local et régional*, nous permet d'illustrer certains aspects de la dialectique de la mondialisation. Nous espérons démontrer que cette politique incite et amène certains groupes de citoyens, ceux de l'économie sociale, à adopter une logique capitaliste, c'est-à-dire à s'intégrer davantage au processus économique de la mondialisation, ce qui, selon nous, est un exemple de la contribution des États à ce phénomène. D'autre part, nous espérons démontrer que cette politique aura aussi pour effet de renforcer le pouvoir de l'appareil étatique québécois, ce qui nous permet de soutenir que l'accélération de la mondialisation témoigne aussi d'un renforcement de l'État.

À notre avis, notre thèse apportera un élément de compréhension supplémentaire aux différents champs d'étude qui s'intéressent à la mondialisation ou du moins viendra illustrer et confirmer les analyses qui introduisent l'aspect « participation des États à la mondialisation » et l'aspect « renforcement de ceux-ci à travers la mondialisation ». En outre, la littérature concernant les politiques de développement régional, bien qu'elle fasse souvent référence à la mondialisation, ne souligne pas toujours clairement le lien que l'on peut faire entre celle-ci et le renforcement de l'identité nationale. En ce sens, nous aimerions aussi, par ce travail de recherche, apporter un élément supplémentaire à ce champ d'étude. En fait, selon nous, certaines analyses provenant de la discipline des relations internationales méritent d'être prises en compte dans l'analyse du phénomène de la régionalisation et, réciproquement, l'étude du phénomène de la régionalisation peut venir appuyer et illustrer ces analyses développées dans le champs des relations internationales. Ainsi, nous croyons que notre recherche contribuera à considérer l'analyse des phénomènes économiques dans une perspective globale, c'est-à-dire en faisant fi des traditionnelles séparations entre ce qui est interne et externe aux États.

# Chapitre 1

## Présentation de l'économie sociale et de *la Politique de soutien au développement local et régional*

Notre problème général de recherche concerne la contribution des États à la mondialisation et leur renforcement à travers celle-ci. Pour ce faire, nous avons limité notre étude à l'analyse de l'extension de la logique capitaliste nécessaire à la poursuite de la mondialisation et aux effets de cette extension sur le pouvoir de l'État. Notre objectif général est donc d'illustrer, par l'analyse de l'impact de la *Politique de développement local et régional* sur les groupes d'économie sociale, cet aspect de la contribution des États à la mondialisation et le renforcement qu'ils en retirent.

Ce chapitre débute par une brève présentation de l'économie sociale. Cette présentation sert à démontrer que l'économie sociale est une sphère qui n'est pas complètement dominée par la logique capitaliste et qu'en outre on y retrouve un sentiment d'appartenance qui n'est pas nationale mais plutôt locale. La démonstration de l'existence de ces deux caractéristiques de l'économie sociale permet de dresser un parallèle entre celle-ci et les sociétés pré-capitalistes. Ces dernières furent, à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, amenées à adopter la logique capitaliste, propulsant ainsi la mondialisation. L'organisation sociale de ces sociétés, au niveau de la solidarité et du sentiment d'appartenance locale, en fut profondément modifiée ce qui contribua à consolider les assises du pouvoir des États. Ainsi, cette première partie de notre chapitre est nécessaire puisque nous supposons que la *Politique de développement local et régional* tente d'y insérer une logique capitaliste. Ce faisant, la Politique contribue à la poursuite de la mondialisation et favorise le sentiment d'appartenance nationale, la légitimité et le pouvoir qui en découle.

En deuxième section de ce chapitre, nous présentons rapidement les composantes de la *Politique de développement local et régional*. À l'aide de cette présentation, il apparaît évident que cette politique, puisqu'elle affecte particulièrement les groupes de l'économie

sociale et met en place des arrangements institutionnels visant à transformer ces groupes en quasi-entreprises privées à but lucratif, offre un bon choix pour notre étude d'une politique contribuant à la mondialisation et au renforcement de l'État.

### 1.1. L'économie sociale

La littérature concernant l'économie sociale est vaste et les définitions nombreuses. Browne explique que « chaque auteur choisit une caractéristique ou un attribut pour l'ériger en critère de démarcation » (Browne, 1999 :147). Nous désirons, quant à nous, mettre l'accent sur deux des caractéristiques de l'économie sociale. D'une part, il semble possible d'affirmer que l'économie sociale ne soit pas une sphère totalement dominée par la logique capitaliste. D'autre part, l'économie sociale est productrice de solidarité et d'un fort sentiment d'appartenance locale. Nous débutons cette section de notre travail par l'aspect économique de l'économie sociale. Puis, nous abordons l'aspect production de sentiment d'appartenance locale de l'économie sociale.

#### *1.1.1 La nature économique de l'économie sociale*

En introduction de ce travail, nous expliquions que l'économie sociale constituait une économie non dominée par la logique capitaliste. Nous croyons qu'elle s'apparente à la civilisation matérielle identifiée par Fernand Braudel. Puisque nous en traiterons davantage au chapitre deux, mentionnons rapidement que cette civilisation matérielle évoluait en parallèle avec le capitalisme et l'économie de marché. Ces deux derniers étant, jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, marginaux, la majorité de l'activité humaine demeurait contenue dans la civilisation matérielle (Braudel, 1996 :43-44).

Or une zone d'opacité, souvent difficile à observer faute d'une documentation historique suffisante, s'étend au-dessous du marché; c'est l'activité élémentaire de base que l'on rencontre partout et qui est d'un volume tout simplement fantastique. Cette zone épaisse, au ras du sol, je l'ai appelée, faute de mieux, la vie matérielle ou la civilisation matérielle. (Braudel, 1979a :8)

Fernand Braudel définit cette civilisation matérielle comme ce niveau de l'activité économique caractérisée par l'autosuffisance et le troc des produits et des services dans un rayon géographique très court (Braudel, 1979a :8).

Karl Polanyi avait déjà affirmé, de manière différente, l'existence d'économies indépendantes de la logique capitaliste. Cependant, il soutient qu'à l'intérieur des sociétés pré-capitalistes, l'économie n'y existe pas en tant que sphère indépendante mais est encadrée dans les relations sociales. Le système économique, du point de vue de la production et de la répartition du produit, n'est pas organisé en « fonction d'une rationalité individuelle fondée sur la quête du gain, mais selon des mobiles non-économiques au premier rang desquels figurent les relations de parenté et les représentations religieuses. » (Adda, 1996 :9) En outre, il affirme que le commerce au long cours, distinct de l'économie plus domestique, n'était pas non plus organisé en fonction du principe de concurrence si cher à l'économie de marché (Adda, 1996 :10).

S'il existe des différences entre l'analyse de Fernand Braudel et celle de Karl Polanyi sur la nature de ces sphères d'activités<sup>2</sup>, il semble tout de même possible de dégager un dénominateur commun à leurs analyses, soit l'existence d'une sphère, ou une partie de la société qui ne soit pas totalement assujettie à la logique marchande.

Selon nous, l'économie sociale partage certaines caractéristiques avec la civilisation matérielle de Braudel et l'économie précapitaliste de Polanyi. D'une part, l'économie sociale se distingue de l'économie marchande de par le fait qu'elle n'adopte pas complètement la logique capitaliste dans sa dimension de production et de répartition des profits (Lévesque, 1999 :121). En outre, l'économie sociale, tout comme la civilisation matérielle ou la société précapitaliste, a une dimension internationale dans le sens qu'elle est présente dans de nombreux pays (Favreau, 1999 :6; Lévesque et Malo, 1992 :430).

Ce parallèle entre la civilisation matérielle ou la société capitaliste et l'économie sociale nous apparaît important car Fernand Braudel et Karl Polanyi ont démontré que cette économie distincte de l'économie capitaliste, ou l'économie marchande s'est peu à peu, au fil des décennies ou des siècles (selon l'auteur), imprégnée de la logique capitaliste. Nous

---

<sup>2</sup> F. Braudel reprochait à K. Polanyi de ne pas reconnaître l'existence d'une économie de marché antérieure au XIX<sup>ème</sup> siècle (Braudel, 1979a :261).

croyons que l'économie sociale pourrait aussi en venir à être davantage marquée par la prédominance de la logique capitaliste.

Cependant, les auteurs qui étudient l'économie sociale ne l'envisagent pas comme un restant de cette civilisation matérielle. La majorité des auteurs envisagent généralement l'économie sociale comme une réaction aux effets négatifs du marché. Ils situent donc généralement l'origine de l'économie sociale aux dernières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle (Browne, 1999; Defourny, Favreau et Laville, 1998; Favreau et Lévesque, 1997; Lévesque et Malo, 1992).

Néanmoins, les auteurs traitant de l'économie sociale lui reconnaissent généralement sa caractéristique d'économie plurielle combinant plusieurs types d'économie où l'aspect marchand n'est pas dominant. (Defourny, Favreau et Laville, 1998 :11). « Le tiers secteur apparaît de prime abord comme ce qui n'est ni le secteur privé, ni le secteur public, ni l'économie marchande, ni l'État. » (Browne, 1999 :147). Eme et Laville admettent aussi cette pluralité. S'inspirant des travaux de Karl Polanyi, ils identifient trois types d'économie composant l'économie sociale : l'économie marchande, l'économie non-marchande (la redistribution étatique) et l'économie non monétaire relevant du domaine davantage domestique (Eme et Laville, 1999).

Corollairement, les auteurs s'entendent aussi sur le fait qu'on ne peut pas considérer l'économie sociale comme une forme pure ou une entité séparée (Eme et Laville, 1999; Browne, 1999) parce que certains projets se laissent davantage imprégner que d'autres par la culture du secteur marchand (Jetté, 1999 :257). En ce sens, nous n'envisageons pas l'économie sociale comme étant une sphère économique totalement cloisonnée. Tout comme ne pouvait pas l'être totalement la civilisation matérielle (Braudel, 1996 :66). Cependant, il semble possible d'identifier, à l'intérieur de l'économie globale, une sphère, aux frontières perméables et floues, où l'économie de marché n'occupe pas tout l'espace. C'est ce que nous définissons comme « économie sociale ».

## LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

En ce qui concerne les acteurs de l'économie sociale, Martine D'Amour, établit une division de l'économie sociale en trois catégories : le mouvement coopératif, le mouvement communautaire ou associatif et les structures de soutien à l'économie sociale (D'Amour, 1996). À l'intérieur de la catégorie mouvement coopératif, sont incluses les coopératives financières (Caisses populaires et les mutuelles d'assurances) et les coopératives non-financières (agricoles, d'habitation, d'alimentation, forestières, funéraires et scolaire) (Paquet, 1999 :79-80).

Le mouvement communautaire, quant à lui, se compose des organismes impliqués dans la défense des droits sociaux, dans l'éducation populaire, la santé et les services sociaux, les services de garde, le logement et les loisirs (D'Amours, 1996). L'économie sociale inclut beaucoup d'associations sans but lucratif, même celles qui ne sont pas au départ des associations d'affaires. En effet, ces associations sans but lucratif à caractère charitable sont « largement économiques et participent incontestablement à la production de richesses et à l'accroissement du bien-être général. » (Defourny, 1991 :154)<sup>3</sup>.

Enfin, les « corporations de développement économique communautaire, les sociétés d'aide au développement des collectivités, les corporations de développement communautaire et les coopératives de développement régional » (Paquet, 1999 :80) forment la troisième catégorie d'éléments composant l'économie sociale au Québec (Paquet, 1999 :80).

Notons cependant l'existence d'un débat quant à la place du mouvement coopératif dans l'économie sociale. Christian Jetté, à l'instar de Martine D'Amours, inclut le mouvement coopératif dans l'économie sociale.

De la coopérative forestière en concurrence sur les marchés, jusqu'aux entreprises d'aide domestique occupant un créneau d'activités soutenu financièrement par l'État, en passant par les Centre de la petite enfance, le logement social et les entreprises d'insertion, qui ont instauré des formules mixtes de financement (privé et public),

---

<sup>3</sup> Cité dans Lévesque et Malo, 1992 : 409

l'économie sociale est constituée d'une diversité d'acteurs et d'une multitude d'activités. (Jetté, 1999 :258)

Mais pour certains auteurs, le mouvement coopératif s'est au fil des années davantage imprégné de la culture marchande (Favreau et Saucier, 1996 :13).

les organisations coopératives se dotent de plus en plus de filiales à statut de compagnie à capital-actions, généralement pour accéder à du capital de risque. Ce faisant, elles font place à des « investisseurs capitalistes » qui ne sont pas nécessairement des coopérateurs. (Lévesque et Malo, 1992 :431)

En ce sens, pour Lévesque et Malo, l'économie sociale désigne le secteur communautaire et les nouvelles coopératives. Elle désignerait moins les coopératives traditionnelles (Lévesque et Malo, 1992 :386).

Ainsi, certains auteurs ont tendance à exclure les coopératives de l'économie sociale. Or, que l'on inclut ou non les coopératives à l'intérieur de l'économie sociale, cette dernière n'en demeure pas moins une sphère moins imprégnée de la culture marchande.

#### LES GÉNÉRATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Sous un autre axe, il semble nécessaire de souligner l'existence de générations au sein de l'économie sociale. Pour plusieurs auteurs, bien que l'économie sociale existe depuis plusieurs décennies, on assiste depuis quelques années à une nouvelle génération d'initiatives d'économie sociale (Favreau, 1999 :7; Vaillancourt, 1998 :3).

Au cours des 20 dernières années, les groupes communautaires et de femmes ont donné naissance à une nouvelle génération d'économie sociale surtout dans les services collectifs : coopératives d'habitation, garderies, maisons de jeunes et de femmes, « ressourceries », médias communautaires, entreprises d'insertion, fonds de développement et corporations de développement économique communautaire. (Vaillancourt, 1998 :3)

Selon Benoît Lévesque, cette nouvelle économie sociale « tend à désigner les entreprises et les associations qui sont apparues pour répondre à la crise de l'ancien modèle de développement ou encore pour s'inscrire dans le nouveau modèle. » (Lévesque,

1999 :121). Louis Favreau soutient aussi cette thèse (1999 :12). Paul Leduc Browne envisage ce renouveau à l'intérieur de l'économie sociale comme une réponse aux problèmes économiques actuels :

Face à l'idéologie et aux politiques néolibérales se mobilisent toutefois des formes de résistances associatives et coopératives qui font également écho au XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi s'établissent des entreprises de développement économique communautaire, des cuisines collectives, des coopératives alimentaires, des groupes d'entraide et un foule d'autres anciennes et nouvelles pratiques sociales dont l'objectif est de fournir une réponse collective aux dégâts sociaux provoqués par le marché, à l'instar des confréries, des associations et des coopératives du siècle dernier (Kérisit et St-Amand, 1997). (Browne, 1999 :150-151)

Cette nouvelle génération d'économie sociale conserve tout de même des caractéristiques similaires avec la civilisation matérielle de Braudel et la société précapitaliste de Polanyi. Selon Favreau et Saucier, cette nouvelle économie sociale se caractérise par trois dimensions. Par le fait qu'elles adoptent une approche intégrée combinant les impératifs économiques et les impératifs sociaux, une approche territorialisée (plutôt que sectorielle) qui s'oriente vers la multiactivité (soutien à des entreprises créant des emplois, formation des résidents, renforcement des liens sociaux) et une approche multipartenaire (les municipalités, les organisations communautaires, les syndicats, les entreprises du secteur privé) (Favreau et Saucier, 1996 :7). Nous croyons que ces caractéristiques, bien qu'elles s'articulent de manière différente, s'apparentent à l'organisation de la civilisation matérielle où la société précapitaliste de Polanyi : nous y retrouvons une combinaison de dimensions marchandes et non-marchandes<sup>4</sup> (Favreau et Lévesque, 1997 :75), sur un territoire relativement restreint, le développement y est envisagé d'une manière plus globale que sectorielle et il implique une multitude d'acteurs. Bref, les initiatives de l'économie sociale adoptent une « toute autre rationalité que celle de l'économie exclusivement marchande » (Vaillancourt, 1998 :4).

### *1.1.2 Le sentiment d'appartenance local*

À la partie portant sur la nature économique de l'économie sociale, nous établissons un parallèle entre la civilisation matérielle de Fernand Braudel -ou la société pré-capitaliste de

---

<sup>4</sup>Non-marchande n'étant pas entendu au sens de secteur public comme l'envisage Eme et Laville (1999).

Polanyi - et l'économie sociale en ce qui a trait à leur adoption d'une autre rationalité que celle de l'économie de marché. Il semble possible d'établir un autre parallèle entre eux sur la base de l'appartenance sociale. Nous postulons qu'à l'intérieur des sociétés, décrites par Braudel et Polanyi, existait un fort sentiment d'appartenance à la localité. Ernest Gellner a bien démontré que le sentiment d'appartenance nationale n'avait pas de sens dans les sociétés pré-capitalistes (Gellner, 1989 :64). Comme le démontrent les travaux d'Eugen Weber, il s'agissait d'un sentiment d'appartenance plutôt régionale ou locale (Weber, 1983). De l'avis des auteurs intéressés par l'économie sociale, on retrouve aussi, à l'intérieur de celle-ci, un sentiment d'appartenance locale.

Nous établissons ce deuxième parallèle entre la civilisation matérielle et l'économie sociale car si l'extension de la logique capitaliste aux sociétés pré-capitalistes ou à la civilisation matérielle a contribué à briser les liens de solidarités (Pineault, 1999 :38; De Swaan, 1995) et donc le sentiment d'appartenance locale nécessaire à l'émergence des États-nations, alors il nous semble probable que l'insertion de la logique capitaliste au sein de la sphère de l'économie sociale aura aussi pour effet de rompre les liens de solidarité et le sentiment d'appartenance locale ce qui contribuera à renforcer l'appareil étatique québécois.

#### ORGANISATION DU TRAVAIL ET SOLIDARITÉ

L'économie sociale, que l'on parle d'une nouvelle génération ou non, se caractérise par une organisation du travail différente de celle que l'on retrouve dans une économie de marché. Notons, cependant, que cet aspect se retrouve peut-être davantage dans le secteur communautaire que dans le secteur coopératif. Néanmoins, l'organisation du travail au sein des groupes de l'économie sociale se caractérise « par une structure associative donnant la priorité aux personnes sur le capital (par conséquent un fonctionnement démocratique) (Laville, 1994). » (Favreau et Lévesque, 1997 :72) qui se traduit par l'adoption de règles quant à la répartition du pouvoir et des surplus (Lévesque, 1999 :121). En outre, ces groupes produisent tout d'abord pour leurs membres (Favreau et Saucier, 1996 :6) de sorte qu'on y retrouve habituellement une « construction conjointe de l'offre et de la demande (Laville, 1994). » (Favreau et Lévesque, 1997 :72). Cette organisation du travail au sein des groupes favorise l'affirmation de valeurs de solidarité et d'entraide,

(Lévesque, 1999 :121). Pierre Jean souligne que l'intimité démocratique des rapports qu'on y retrouve permet l'émergence et le maintien d'une cohésion sociale (Jean, 1996 :148). En ce sens, ces organisations se distinguent des entreprises capitalistes par leur mobilisation volontaire combinant l'initiative et la solidarité (Favreau et Lévesque, 1997 :72).

Au regard de ces éléments, nous pensons pouvoir conclure que l'économie sociale, telle la civilisation matérielle, en plus de se distinguer de l'économie strictement capitaliste, se caractérise par le fait qu'elle contribue à la création d'un sentiment d'appartenance qui soit locale plutôt que nationale, qu'elle s'actualise à l'intérieur de groupes où l'organisation du travail est distincte des entreprises privée et où l'on retrouve un sentiment de solidarité et de cohésion sociale.

## 1.2 La Politique de soutien au développement local et régional.

Comme il a déjà été expliqué en introduction, nous pensons que la *Politique de soutien au développement local et régional* offre un bon exemple de contribution des États à la mondialisation et leur renforcement à travers celle-ci. En fait, nous soutenons qu'elle incite et contraint les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste à l'intérieur de leur organisation. Ce qui favorise le processus d'expansion du système capitaliste et donc de la mondialisation. En outre, en contraignant les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste, cette politique mine le sentiment d'appartenance locale à la faveur d'un sentiment d'appartenance nationale. Ce qui, comme il sera davantage expliqué à l'intérieur d'une autre section de ce travail, favorise la légitimité de l'appareil étatique québécois et renforce son pouvoir.

### *1.2.1 Présentation générale de la Politique de soutien au développement local et régional*

En 1997 le gouvernement québécois présenta sa nouvelle politique en matière de développement régional. Dans le texte d'introduction de celle-ci, il est expliqué que la réforme de la politique de développement régional, adoptée en 1991, n'était pas suffisante en raison des attentes et des besoins des Québécois qui désirent des services moins bureaucratés, plus accessibles et mieux adaptés à leur réalité (Secrétariat au

développement des régions, 1997 :1). Ces attentes avaient été repérées à l'occasion des consultations dans le cadre des travaux de la Commission Bélanger-Campeau et des Commissions sur l'avenir du Québec en 1995, mais aussi lors des consultations régionales subséquentes à la parution du texte *Décentralisation, un choix de société* et à l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996 (Secrétariat au développement des régions, 1997 :1).

La *Politique de soutien au développement local et régional* impliquait une réorganisation des interventions du gouvernement sur le territoire en matière de développement. Cette réorganisation devait mettre en place une structure plus décentralisée garante d'un meilleur développement local et régional. Cependant, le gouvernement considérant « la croissance de l'économie et de l'emploi comme la pierre d'assise du développement local et régional » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :15), la réorganisation des services gouvernementaux devait nécessairement refléter cette priorité accordée à l'économie et à l'emploi. À ce sujet, il était aussi indiqué que l'économie sociale se présentait comme une des solutions aux problèmes économiques et sociaux (Ministère des Régions, 1998 :1).

Face au chômage persistant et à l'exclusion d'une partie de plus en plus grande de la population, il devient en effet nécessaire d'explorer toutes les avenues afin de soutenir et de stimuler l'emploi. L'économie sociale, en créant des emplois stables et de qualité et en développant des biens et des services d'utilité collective, recèle des possibilités réelles. (Ministère des Régions, 1998 :1)

En ce sens, la politique de 1997 visait aussi à mobiliser les ressources dans la recherche de nouveaux gisements d'emplois dans le domaine de l'économie sociale. Chacune des composantes de la réorganisation devait alors comporter un volet « économie sociale ».

Concrètement, cette réorganisation se traduisit par la consolidation du rôle des conseils régionaux de développement (CRD) par laquelle le gouvernement prévoyait la reconnaissance d'une seule structure de concertation par territoire régional (Secrétariat au développement des régions, 1997 :27), la reconnaissance du rôle et des responsabilités des conférences administratives régionales afin « d'assurer la cohérence et l'harmonisation de l'action gouvernementale » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :27) et la mise

en place pour chacune des régions d'une table des députés qui aurait «un rôle aviseur auprès des ministres sectoriels. »(Secrétariat au développement des régions, 1997 :30).

En outre, la réorganisation implantée par la *Politique de soutien au développement local et régional*, nécessitait la création de centres locaux de développement (CLD), « organisme à but non lucratif, géré par le milieu et placé sous l'autorité d'un conseil d'administration représentatif des différents partenaires locaux de l'emploi et de l'économie » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :19). Ces CLD, créés à l'intérieur de chacun des territoires du Québec, avaient pour mandat d'offrir du soutien aux entreprises privées mais aussi d'aider techniquement et financièrement les groupes d'économie sociale. Bien que chacun des éléments de la réorganisation comportait un volet économie sociale, c'est aux CLD que revenait le mandat le plus significatif en matière d'économie sociale. Leur rôle consistait à soutenir l'émergence d'entreprises d'économie sociale qui répondraient à certains besoins locaux mais qui seraient aussi des entreprises rentables et créatrice d'emplois durables. À l'intérieur de ce travail, nous avons concentré notre attention sur cette dernière composante de la Politique puisque les centres locaux de développement sont les éléments de la *Politique de soutien au développement local et régional* qui affectent le plus l'économie sociale. Nous présentons donc ici leurs responsabilités et leur structure.

### *1.2.2 Les centres locaux de développement (CLD)*

Les centres locaux de développement (CLD) sont un des éléments constitutifs de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Ceux-ci prennent la forme de centre de services pour les entreprises afin de soutenir et de stimuler l'entrepreneuriat.

La Politique prévoyait l'implantation obligatoire d'un CLD pour chacune des municipalités régionales de comté (MRC) ou de son équivalent là où il n'y avait pas de territoire de MRC (Secrétariat au développement des régions, 1997 :17). Comme, il existait déjà, à certains endroits, des organismes offrant des services similaires, la *Politique de soutien au développement local et régional* les reconnaissait alors formellement mais imposait la centralisation de ces services en un seul organisme par territoire.

Le type de structure que prendrait le CLD était laissé à la discrétion des principaux intervenants locaux. Il devait cependant être a but non lucratif, et son Conseil d'administration devant être composé de représentants provenant de différents milieux. Le gouvernement exigeait que l'on y retrouve des représentants du milieu des affaires et du commerce, des représentants des travailleurs, des représentants municipaux, des représentants du milieu coopératif, des représentants du milieu institutionnel tel que la santé et l'éducation, sans qu'aucun de ces groupes ne détienne la majorité. Les directeurs des centres locaux d'emploi (CLE) se voyaient aussi attribué un siège au Conseil d'administration (Secrétariat au développement des régions, 1997 :24). En outre, il était indiqué que les députés pourraient aussi y siéger (Secrétariat du développement des régions, 1997 :19).

Le financement des centres locaux de développement est assuré par gouvernement et les municipalités. La part gouvernementale est accordée en fonction des ressources dont dispose chaque municipalité. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :20).

#### MANDATS ET RESPONSABILITÉS DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

Les CLD ont désormais pour responsabilités d'offrir du soutien pour le prédémarrage, le démarrage ou le développement d'entreprises de toute sorte y compris les entreprises d'économie sociale. On y offre des conseils pour la recherche, l'exportation, le développement ou le simple démarrage et de l'aide pour l'élaboration de plans d'affaires (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18).

Les CLD ont aussi pour responsabilités de « regrouper ou concerter les organismes existants et pourvoir à leur financement » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :25). En outre, ils ont pour mandat d'élaborer « toute stratégie locale liée au développement des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :25) et ce dans le respect des stratégies nationales et régionales (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18).

Les CLD doivent aussi élaborer « un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18). Ce plan doit évaluer la réalité socio-économique, les forces et les ressources du territoire sur lequel ils œuvrent, élaborer des stratégies et déterminer les priorités d'intervention et « les moyens d'actions possibles pour le développement de l'entrepreneuriat et le développement de l'emploi. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18).

Enfin, les CLD ont pour mandat de « servir de comité avisé auprès du Centre local d'emploi » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :25). Celui-ci est un centre qui regroupe sur un même territoire l'ensemble des services destinés aux individus à la recherche d'emploi et aux entreprises recherchant de la main-d'oeuvre (Secrétariat au développement des régions, 1997 :24).

Notre étude porte essentiellement sur la responsabilité des CLD quand au soutien à l'entrepreneuriat. Nous croyons que, bien que les autres responsabilités des CLD concernent aussi les groupes de l'économie sociale, c'est la responsabilité quant au soutien à l'entrepreneuriat qui affecte le plus l'économie sociale. Le soutien prend deux formes : un soutien technique et un soutien financier.

Le soutien technique consiste essentiellement à amener certains groupes de l'économie sociale à se réorganiser en entreprise créatrice d'emplois durables (Ministère des Régions, 1998 :30). À l'intérieur du document d'information à l'intention des centres locaux de développement, il est écrit que le développement de l'économie sociale exige un accompagnement du début à la fin. En ce sens, les CLD accompagnent tout au long de leur transformation en entreprise les groupes issus de l'économie sociale. Les centres locaux de développement aident alors les groupes de l'économie sociale à élaborer un projet, à rédiger un plan d'affaires, à mettre en place et à consolider leur entreprise. En outre, de par leur implication dans le développement de la région, les CLD peuvent aussi repérer des opportunités d'affaires pour les groupes de l'économie sociale. En ce sens, ils peuvent aussi amener certains groupes à s'intéresser à des marchés « délaissés par l'entreprise

privée, mais porteurs pour la communauté et créateurs d'emplois, pour peu qu'on organise une réponse structurée à ces besoins. » (Ministère des Régions, 1998 :26).

En ce qui concerne le soutien financier, les CLD disposent d'un budget qu'ils peuvent redistribuer aux groupes de l'économie sociale afin de les aider dans le démarrage ou l'élargissement de leur entreprise. Par contre, ce soutien financier n'est accordé qu'aux groupes qui adoptent une démarche entrepreneuriale formelle. Cependant, le CDL a aussi pour mandat d'aider les groupes de l'économie sociale à adopter une telle démarche afin qu'ils puissent obtenir un soutien financier pour leur projet.

Ainsi, après une analyse sommaire des composantes de la *Politique de soutien au développement local et régional*, il nous apparaissait assez évident que l'approche adoptée par le gouvernement québécois en matière de développement régional était fondée sur la croissance de l'entrepreneurship.

### Conclusion

La *Politique de soutien au développement local et régional* cherche à stimuler l'entrepreneurship au Québec et à accroître le nombre des entreprises sur ce territoire. Ce qui implique la transformation des groupes de l'économie sociale en entreprises adoptant une démarche et un fonctionnement entrepreneurial formel. Ce qui signifie, selon nous, adopter une logique capitaliste pour l'organisation du groupe.

En outre, la *Politique de soutien au développement local et régional* est, de toutes les politiques de régionalisation, celle qui affecte le plus les groupes d'économie sociale. La *Politique de soutien au développement local et régional* s'inscrit directement dans la vague de reconnaissance de l'importance de l'économie sociale. Cette dernière semble être devenue un enjeu central dans les débats publics suite à la Marche des femmes contre la pauvreté en 1995 (Vaillancourt et Lévesque, 1996 :1). De plus, la *Politique de soutien au développement local et régional* survint après la création du "Chantier" sur l'économie sociale. Cette politique advint aussi subséquentement à la publication, en mai 1996, du

rapport du Comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale (Vaillancourt et Lévesque, 1996 :1).

Ainsi, il nous paraît justifier d'analyser cette politique puisqu'elle a pour objectif de remodeler une sphère de la société qui se situe en marge des réseaux d'entreprises privées et des réseaux de services publics. La *Politique de soutien au développement local et régional* tente de transformer les groupes d'économie sociale en entreprises rentables financièrement et créatrices d'emplois, ce qui ne sont pas nécessairement les objectifs principaux des groupes d'économie sociale. En ce sens, cette politique contribue à étendre la logique capitaliste et le système capitaliste, un des phénomènes de la mondialisation, et illustre bien une des formes de contribution des États à celle-ci. En outre, la sphère de l'économie sociale, qui nous apparaît ne pas être exclusivement organisée sur la base d'une logique marchande, produit un sentiment d'appartenance qui n'est pas nationale mais plutôt locale ou régionale. Or, une politique, qui tend à modifier cette sphère de la société productrice de sentiments d'appartenance plutôt locale que nationale, mérite notre attention puisque le sentiment d'appartenance nationale est un des éléments importants du renforcement du pouvoir de l'État.

Le prochain chapitre tentera d'explicitier nos conceptions de la mondialisation, de son développement, de son influence sur l'organisation de la société et de l'évolution du modèle étatique. Ce deuxième chapitre devrait permettre au lecteur de comprendre plus aisément quels sont les éléments de l'histoire de la mondialisation, du système capitaliste et de développement de l'État qui nous ont amené à envisager la *Politique de soutien au développement local et régional* comme une politique contribuant à la mondialisation et au renforcement du pouvoir de l'État.

## Chapitre 2

### Cadre théorique : Les États et la mondialisation

L'objectif de ce travail de recherche est d'illustrer, par l'étude de l'impact de la *Politique de soutien au développement local et régional* sur les groupes de l'économie sociale, que les États contribuent à la mondialisation et s'en trouvent renforcés. Cet angle d'analyse provient d'une lecture particulière de la mondialisation, de son évolution, de sa relation avec l'État, de son influence sur la société, de même que du développement de l'État. De nombreux écrits nous ont permis d'élaborer le cadre théorique que nous utilisons pour l'analyse de cette politique. Nous souhaitons présenter, au long de ce présent chapitre, différentes analyses qui ont contribué à son élaboration. Cette présentation des résultats de nos recherches quant à la littérature s'inspire du modèle proposé par Contandriopoulos *et al.* dans leur ouvrage Savoir préparer une recherche : la définir, la structurer, la financer (1990). Tel qu'il y est suggéré, notre revue de littérature est organisée de manière à couvrir les dimensions pertinentes de notre problème de recherche. (Contandriopoulos *et al.*, 1990).

Nous consacrons la première section de ce chapitre à la présentation de la mondialisation comme, en outre, un processus historique d'extension de la logique capitaliste. Puis, nous expliquons, à l'intérieur d'une deuxième partie, comment les États ont participé à la mondialisation, c'est-à-dire à l'extension de la logique capitaliste. Enfin, en troisième partie, nous démontrons que l'extension de la logique capitaliste a renforcé les États. Cette dernière partie démontre que l'insertion de la logique capitaliste a stimulé l'individualisme qui à son tour a permis l'émergence d'un sentiment d'appartenance nationale qui confère une grande légitimité cimentant le pouvoir étatique.

L'ensemble de ce chapitre théorique permet donc de rendre intelligible notre hypothèse de recherche. Nous pensons que si les États ont contribué à l'extension de la logique capitaliste et qu'ils en ont été renforcés, et ce particulièrement durant la période

d'accélération de la mondialisation au XIX<sup>ème</sup> siècle, il est possible de conclure que la période actuelle d'accélération de la mondialisation témoigne aussi d'une volonté étatique d'étendre la logique capitaliste et que cette extension contribuera, comme par le passé, à renforcer le pouvoir des États. Ainsi, nous croyons possible de soutenir que les États, ne font pas que subir les pressions de la mondialisation, mais y contribuent largement. Il est aussi possible de conclure qu'à travers la mondialisation, les États se sont pas affaiblis mais peuvent se trouver, sous un certain angle, renforcés.

## 2.1 La mondialisation

La mondialisation, ou la globalisation, a largement été analysée au cours des dernières années. Le nombre très élevé d'écrits qui s'y rapportent témoignent en un sens de la complexité du phénomène (Busino, 2001) et de la difficulté à le cerner. L'objectif principal de cette partie de notre chapitre est de traiter d'un des aspects de la mondialisation soit l'extension de la logique capitaliste. Cependant, avant de l'aborder spécifiquement, nous croyons essentiel de présenter rapidement notre compréhension globale du phénomène. Nous tenons, d'une part, à démontrer que nous sommes conscients des nombreuses facettes de la mondialisation et que ce n'est pas par ignorance que nous les laissons de côté dans ce chapitre. En outre, nous désirons souligner la caractéristique historique du processus de la mondialisation. Cette partie de notre chapitre débute donc par une brève discussion relatives aux différents aspects de la mondialisation. Nous passons ensuite à la présentation de l'aspect de la mondialisation qui nous intéresse, l'extension de la logique capitaliste.

### *2.1.1 Définition générale de la mondialisation*

Une des premières difficultés que rencontre celui qui désire définir la mondialisation provient de l'utilisation variée que font les auteurs de ce terme. Comme l'expliquait Olivier Mongin, certains auteurs francophones utilisent le terme mondialisation pour désigner un phénomène relativement récent (Mongin, 1996 :156). Or, selon lui et de l'avis de d'autres, la mondialisation réfère à un phénomène davantage séculaire (Helleiner, 1997; Mongin, 1996). Afin de résoudre ce différent, il est tout d'abord nécessaire d'envisager la mondialisation comme un processus plutôt que comme un état de fait (Murray, 2001 :244).

En outre, il faut comprendre que la mondialisation est un processus séculaire qui prend des formes spécifiques à différents moments de l'histoire (Helleiner 1997 :94). On peut situer les débuts de la mondialisation au 15<sup>ième</sup> siècle (Adda, 1996; Helleiner, 1997). À travers chacune des phases qui la composent, il est possible d'observer la continuité de certaines tendances (Helleiner, 1997) et donc de comprendre qu'il s'agit d'un même processus de mondialisation. Cependant, bien que l'on observe des tendances transcendant les différentes périodes, il est nécessaire d'effectuer une catégorisation des phases puisque chacune des périodes s'organise différemment, parfois légèrement, parfois radicalement, de la précédente et comporte des caractéristiques propres (Helleiner, 1997 :94). En ce sens, si on observe actuellement un phénomène relativement nouveau, il s'agit d'une des phases de la mondialisation (Helleiner, 1997) qu'il convient alors de définir par un autre terme. Ainsi, afin d'éviter toute confusion, il est davantage pertinent d'utiliser le terme globalisation lorsqu'on réfère à cette dernière phase et de limiter l'utilisation du terme mondialisation au séculaire processus englobant l'ensemble des phases.

S'il est relativement aisé de comprendre l'organisation temporelle de la mondialisation, il est un peu plus ardu de saisir ce à quoi il faut référer lorsqu'on en traite. Comme nous l'expliquions ci haut, la première étape à franchir dans la compréhension de la mondialisation est de l'envisager comme un processus pluriel (Murray, 2001 :244) c'est-à-dire qui se compose de différents phénomènes économiques, politiques, sociaux et culturels (Aglietta, 1997; Breton, 1994; Helleiner, 1997; Turenne Sjolander, 1996). Nous pensons, par exemple, à l'intensification des relations économiques à l'échelle mondiale (Helleiner, 1997 :99), à la propagation au niveau mondial de l'idée de « nation » (Morin, 2001 :192) et de son pendant « l'État-nation » (Breton, 1994 :23). Des points de vue davantage culturel et social, la mondialisation s'observe à l'intérieur des domaines du sport, des divertissements, du tourisme, de la médecine, de la science, du crime organisé, de l'enseignement, du milieu des médias, etc. » (Busino, 2001 :178) En ce sens, la mondialisation signifie aussi l'appartenance de chacun de nous à une multitude de réseaux culturels, intellectuels, religieux, linguistiques, scientifiques, professionnels, sportifs, politiques à la réorganisation des rapports entre le temps et l'espace (Breton, 1993 :535). On observe aussi un processus de la mondialisation à l'intérieur des domaines de la technologie (surtout en matière de communication) (Breton,

1994 :24) et de la justice (Rocher, 2001 :20). La mondialisation peut alors être considérée comme « l'échange généralisé entre les différentes parties de la planète » (Dollfus, 2001 :8).

Ainsi, il existe de multiples processus à l'intérieur de la mondialisation « se produisant à des rythmes, dans des séquences et en des lieux différents avec des intensités variables » et sans être nécessairement cohérents (Aglietta, 1997 :441). Parfois, malgré qu'ils concernent des processus distincts, ces processus peuvent être reliés entre eux (Aglietta, 1997 :441) et s'influencer mutuellement (Busino, 2001 :178). Pour Daniel Mercure, le processus de mondialisation de la technologie est directement relié au processus de mondialisation économique (Mercure, 2001 :12). Pour Robert Cox, les effets sociaux néfastes de la mondialisation économique provoquent des nouvelles formes de résistance en différents endroits du globe (Cox, 2001 :69) Dans certains cas, on constate même la coexistence de processus radicalement opposés. Ce qui amènent certains auteurs à envisager la mondialisation comme un phénomène suscitant des contradictions et des polarisations (Michel et Su, 1998 :926; Turenne Sjolander, 1996 :604). La dynamique contradictoire se déploie sur tout les terrains : économique, politique, culturel et social, idéologique et symbolique (Hervieu-Léger, 2001 :183). À titre d'exemple, si sous certains aspects la mondialisation entraîne une apparente homogénéisation de la culture (Dollfus, 2001 :9), elle suscite aussi des mouvements de renforcement des identités locales et d'affirmation des particularismes (Hervieu-Léger, 2001 :183). En ce qui a trait à l'aspect polarisation, Robert Cox explique que la mondialisation a augmenté considérablement l'écart entre les riches et les pauvres (Cox, 2001 :67).

Ces différents processus qui composent la mondialisation n'évoluent pas à une vitesse constante à chacune des phases. Selon Éric Helleiner, il est possible d'identifier deux périodes historiques où la mondialisation s'est radicalement accélérée (Helleiner, 1997 :94). La première phase d'accélération de la mondialisation se situe entre les années 1850 et 1914 et la deuxième phase d'accélération de la mondialisation s'observerait depuis les années 60 (Helleiner, 1997 :94). Cette toute dernière phase d'accélération de la mondialisation, la globalisation, mérite probablement qu'on lui accorde une appellation

propre. En effet, il semble que l'extension et l'intensification des flux de tout ordre ait atteint un niveau jamais connu auparavant (Breton, 1993 :535).

Du point de vue politique, selon certains, la période actuelle est radicalement nouvelle puisque les États ne disposent plus de l'autorité économique de jadis (Adda, 1996). La stabilité du nouvel ordre mondial ne dépend plus d'une seule puissance hégémonique mais doit s'établir à travers les négociations entre les États-Unis, l'Europe et le Japon (Boyer, 2000 :39). En outre, il semble que les différentes intégrations continentales que connaissent l'Europe, l'Asie et l'Amérique soient beaucoup plus fortes qu'il y a cent ans et impliquent une plus grande médiation politique (Boyer, 2000 :40).

Abordant un autre angle d'analyse, Zaki Laïdi explique que la période actuelle, suite, en autres à la fin de la Guerre Froide, est caractérisée par l'absence de sens (Laïdi, 1996 :182). Gregor Murray souligne aussi un changement au niveau du sens. Mais, selon lui, c'est désormais la concurrence qui devient la raison d'être des gestes légitimes (Murray, 2001 :243-244).

D'un point de vue économique, la récente phase de la mondialisation que l'on nomme globalisation est caractérisée par une plus faible stabilité du système financier international (Boyer, 2000 :37). De plus, désormais, la croissance économique nationale s'appuie davantage sur les exportations que sur la consommation intérieure (Boyer, 2000 :38), la part des exportations et de la production mondiale détenue par les pays industrialisés du centre diminue significativement (Boyer, 2000 :39). Et en parallèle, on assiste à un important processus d'intégration des pays en développement à l'économie mondiale » (Deblock et Brunelle, 1999 :111). On observe aussi d'importants changements en ce qui a trait aux investissements directs. Ceux-ci sont en forte croissance (Deblock et Brunelle, 1999 :101) et de plus en plus croisés et diversifiés sur le plan géographique, (Deblock et Brunelle, 1999 :110). L'influence davantage marquée des firmes transnationales sur la configuration de l'économie mondiale (Deblock et Brunelle, 1999 :113) et sur l'activité économique des pays (Deblock et Brunelle, 1999 :100) constituerait aussi une caractéristique de la globalisation par rapport aux phases précédentes de la mondialisation.

Enfin, l'organisation transfrontalière des biens et des services semble aussi adopter de nouvelles formes. La production internationale n'est pas un phénomène nouveau, mais l'organisation mondiale des biens et des services sur le plan régional, directement ou par l'intermédiaire d'un réseau d'agents économiques, est une dimension inédite de la globalisation (Murray, 2001 :243). Ainsi, toute une série de changements d'ordre économique laisse croire que la globalisation est une période radicalement nouvelle qui marque une rupture avec les phases antérieures de la mondialisation.

Par contre, bien qu'il reconnaisse la présence de tendances spécifiques à la globalisation, Robert Boyer souligne que les indicateurs généralement retenus comme preuve d'un changement radical ne sont pas si convaincants (Boyer, 2000). Ainsi, concernant l'investissement direct, celui-ci, calculé par rapport au PIB, a également été beaucoup plus important dans le passé qu'il est à l'heure actuelle. (Smith, 2001 :214), les marchés financiers ne seraient pas plus libéralisés et intégrés qu'au début du siècle (Laïdi, 1996 :182). L'exportation à partir d'une base nationale demeurerait encore l'option privilégiée par les multinationales ; la multinationalisation de la production ne serait l'apanage que des multinationales de certaines économies (Boyer, 2000 :21). De plus, il serait illusoire de croire en la mondialisation du recrutement : rares seraient les multinationales ayant incorporé des étrangers dans leurs Conseils d'administration (Boyer, 2000 :23). « La fusion d'innovations et de technologies émanant de très nombreux territoires en un même savoir-faire » (Boyer, 2000 :21) ne serait pas si répandue. La transnationalisation des marchés financiers n'aurait pas donné lieu à « une diversification géographique des sources de financement des grandes entreprises. » (Boyer, 2000 :23). La dépendance des États-Unis envers les importations ne serait que légèrement plus forte qu'il y a un siècle (Laïdi, 1996 :182). La part du commerce international dans le PIB des pays serait à peine en voie de revenir à son niveau d'avant la Première Guerre mondiale (Smith, 2001 :213), le degré d'extraversion des économies industrialisées serait à peu près semblable à celui d'il y a cent ans (Boyer, 2000 :37). Et enfin, la mobilité de la population, loin d'être accrue, serait plus faible qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (Laïdi, 1996 :182). Bref, comme l'explique Robert Boyer, les nombreuses similitudes entre la période actuelle et la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle nous permettent de comprendre, qu'au point de vue économique, la

globalisation n'est pas un phénomène si différent des autres phases de la mondialisation, que la nouveauté et l'ampleur des processus économiques est probablement exagérée (Boyer, 2000).

Ceci laisse supposer qu'il y a une surenchère entourant les caractéristiques économiques de la globalisation et qu'en ce sens, la globalisation économique, entendue comme un phénomène totalement nouveau et effectuant une rupture avec le passé, est aussi un mythe (Boyer, 2000). Il est vrai, l'existence de ce mythe est en soi une nouveauté, un trait qui distingue la globalisation des autres phases de la mondialisation. De plus, la vivacité du mythe entourant la globalisation nous amène aussi à envisager la globalisation comme une idéologie (Turenne Sjolander, 1996; Chesnais, 1994; Mittelman, 1996), qui prend forme à l'intérieur d'un projet politique. L'idéologie présente, en autres, la globalisation comme une rupture avec le passé et comme l'unique voie d'évolution (Wallerstein, 1998 :137). Ceci laissent aussi supposer que la globalisation est récupérée par les pouvoirs politiques comme un motif pour légitimer les restructurations en cours au sein de leur économie nationale (Laïdi, 1996 :183).

L'accent mis aujourd'hui sur l'importance de la mondialisation répond aussi à un objectif idéologique. On observe depuis quinze ans une résurgence d'une idéologie néolibérale qui veut faire croire aux gens qu'il faut être compétitif parce que le monde capitaliste est devenu global. (Wallerstein, 1998 :137)

Ainsi, il existe des caractéristiques propres à la globalisation. Cependant, s'il est vrai que la globalisation, sous certains angles, s'avère différente des autres phases de la mondialisation puisque que l'on y observe, en autres, de nouveaux phénomènes culturels et sociaux et l'existence d'une nouvelle idéologie et de projets politiques originaux, d'un point de vue économique, la globalisation n'apparaît pas si radicalement différente des autres phases de la mondialisation. Or, bien que tous les processus en cours ne puissent pas être expliqués par la mondialisation économique (Busino, 2001 :178), l'aspect économique constitue un des éléments capitaux de la mondialisation (Mercure, 2001). En ce sens, si le processus économique de la globalisation, élément pourtant considéré comme central, n'est pas si radicalement différent, nous pensons que la globalisation s'inscrit dans le séculaire

processus de la mondialisation puisqu'à l'instar des autres phases de la mondialisation, elle s'articule différemment tout en conservant certains traits communs à toutes les phases.

De l'avis de certains auteurs, il ne fait aucun doute que la globalisation économique soit partie prenante du processus de la mondialisation économique. Pour Chesnais, la globalisation économique « doit être pensée comme une phase spécifique du processus d'internationalisation du capital et sa mise en valeur à l'échelle de l'ensemble des régions du monde » (Chesnais, 1994 :22) Mittelman envisage aussi la globalisation économique comme une phase de l'histoire du capital (Mittelman, 1996 :230). Eric Helleiner comprend la mondialisation comme l'expansion du marché autorégulateur, compris comme un système économique dominé par le marché (Helleiner, 1995 :150). De l'avis de Gérard Vindt, la mondialisation doit avant tout être envisagée comme le processus d'expansion du capitalisme (Vindt, 1998a :7). Jacques Adda envisage aussi la mondialisation de l'économie comme l'expansion du système capitaliste (Adda, 1996). Et en un sens, Fernand Braudel et Immanuel Wallerstein partageaient ce point de vue dans leur utilisation du concept d'économie-monde capitaliste (Braudel 1979c; Wallerstein, 1980). La mondialisation de l'économie, c'est-à-dire l'augmentation des échanges de tout ordre débute en Europe vers le 15<sup>ème</sup> siècle (Adda, 1998; Braudel, 1996). C'est dans l'économie-monde capitaliste que débute la mondialisation de l'économie et non dans les autres économies-mondes non capitalistes (Adda, 1998 :8-9). La mondialisation de l'économie peut alors être envisagée comme l'expansion de l'économie-monde capitaliste (Cox, 1990 :693). En outre, il nous semble possible d'affirmer que l'augmentation des flux de tout ordre qui caractéristique de la mondialisation ne pourraient s'expliquer sans l'expansion simultanée de l'économie-monde capitaliste<sup>5</sup>. Comme l'expliquait Robert Boyer : « L'internationalisation est donc constitutive du capitalisme, de sorte que les années quatre-vingt-dix ne sont pas à cet égard une nouveauté absolue. » (Boyer, 2000 :32). À titre d'exemple, Daniel Mercure explique : « la révolution des technologies de l'information s'est répandue à l'ensemble de nos sociétés au cours des années 1980 et 1990, principalement afin de répondre aux nouvelles exigences du monde capitaliste »

---

<sup>5</sup> Soulignons l'objection d'Olivier Dollfus à ce sujet. Selon lui, bien que la mondialisation ait été soutenue par le capitalisme, on aurait assisté à une mondialisation même en l'absence de capitalisme. (Dollfus, 2001 : 12)

(Mercure, 2001 :12). Et de l'avis d'Edgar Morin, la croissance de multiples réseaux de communication, « la généralisation d'une civilisation technique à l'échelle planétaire » est liée au développement du capitalisme mondial. » (Morin, 2001 :193). Ainsi, à l'instar de ces auteurs, nous envisageons la mondialisation comme, d'abord et avant tout, un long processus historique d'expansion du système capitaliste dont la globalisation serait la plus récente phase.

Après cette discussion générale concernant la mondialisation et la globalisation, il apparaît maintenant nécessaire d'élaborer davantage sur l'élément de la mondialisation qui concerne ce travail de recherche. La prochaine partie de ce chapitre traitera donc d'une des parties du processus économique de la mondialisation soit l'extension de la logique capitaliste.

### *2.1.2 La mondialisation comprise comme l'extension de la logique capitaliste*

Comme l'expliquait Jacques Adda, nous devons considérer la mondialisation comme entre autres l'extension d'un système économique, le capitalisme, sur l'espace mondial (Adda, 1996 :3). Cette expansion du système capitaliste, débute au 15<sup>ième</sup> siècle (Adda, 1996, 1998; Helleiner, 1997). Néanmoins, jusqu'au XIX<sup>ième</sup> siècle, ce processus de mondialisation est relativement limité, en ce sens qu'il concerne seulement un faible nombre d'individus. Si le capitalisme est présent à plusieurs endroits de la planète, d'où, entre autres, l'utilisation du terme mondialisation, la majorité des populations de cette période, même en Europe, évoluent toujours à l'extérieur du système capitaliste. En reprenant l'idée d'une mondialisation constituée de phases historiques spécifiques, nous comprenons que jusqu'à la révolution industrielle, la mondialisation connaît une première phase d'évolution relativement lente. À partir du XIX<sup>ième</sup> siècle, la mondialisation entre dans une phase d'accélération (Helleiner, 1997 :94) : les populations de l'Occident se voient alors davantage insérées à l'intérieur du système capitaliste.

Pour Michel Aglietta, « le capitalisme est une force mue par le désir individuel d'accumuler de l'argent » (Aglietta, 1997 :426). Ainsi, pour fonctionner, le système capitaliste nécessite la présence d'une logique capitaliste. Celle-ci réfère à l'action d'accumulation ou d'investissement des profits à des fins individuelles. Les profits ne

servent plus d'abord à la collectivité mais à l'individu (Polanyi et Arensberg, 1975). La logique capitaliste réfère aussi à la volonté d'attribuer une valeur monétaire à des ressources qui n'en ont jamais eu: la terre, la monnaie, le travail, etc.. Adopter une logique capitaliste, c'est aussi l'action visant à rentabiliser et à accroître l'efficacité de l'utilisation de ces ressources nouvellement « valorisées ». Ainsi, l'extension de la logique capitaliste est nécessairement un réquisit (une exigence, une condition) à l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation. Si ceci apparaît d'une évidence déroutante, mentionnions qu'il existe pourtant de nombreux débats entourant ce sujet. De l'avis de certains auteurs, la logique capitaliste, bien que présente, ne constituait pas la logique dominante des sociétés traditionnelles mais était l'apanage d'un nombre restreint d'individus (Adda 1996 ; Braudel 1979a ; Helleiner 1997; Polanyi, 1983). À l'instar de ces derniers, nous pensons que l'expansion du système capitaliste est consécutif de l'extension de la logique capitaliste à l'ensemble de la société et qu'en ce sens les sociétés d'avant la révolution industrielle ne fonctionnaient pas uniquement avec les principes de la logique capitaliste.

Cette partie de notre chapitre tentera d'expliquer plus en détail cette opinion. Pour ce faire, nous décomposons notre argumentation en trois volets. Nous discutons d'abord de l'organisation, non empreinte de la logique capitaliste, des sociétés traditionnelles. Puis, nous traitons des changements qui survinrent au XIX<sup>ème</sup> siècle et qui nous amènent à comprendre que la mondialisation, l'expansion du système capitaliste, s'accélère rapidement au moment où ces sociétés occidentales adoptent la logique capitaliste dans leur fonctionnement quotidien. Un troisième volet explique que le processus d'extension de la logique capitaliste n'est pas totalement complété et qu'actuellement il subsiste des régions du monde et des sphères de la société civile qui ne fonctionnent pas uniquement sur la base de la logique capitaliste. Ces trois volets complètent notre présentation de la définition du processus de la mondialisation entendu comme l'expansion du système capitaliste et de son réquisit l'extension de la logique capitaliste.

## LES SOCIÉTÉS PRÉ-CAPITALISTES.

Lorsque l'on utilise le terme « sociétés pré-capitalistes », il vient à l'esprit de certains que nous soutenons que ces sociétés ne connaissaient rien de l'économie. D'où une levée de critiques suivies d'exemples visant à invalider la proposition. Or, loin de nous cette idée de sociétés pré-capitalistes étrangères à l'économie, nous soutenons que les sociétés pré-capitalistes évoluaient bel et bien à l'intérieur de systèmes économiques. Cependant, nous utilisons une définition élargie du concept d'économie. Comme l'a expliqué Karl Polanyi, le terme économie est trop souvent restreint à l'institution du marché (Polanyi & Arensberg, 1975 :39). Fernand Braudel soulignait lui aussi que beaucoup d'économistes envisagent l'économie comme une réalité homogène et la limitent trop souvent à l'économie de marché (Braudel, 1979a :8). Ainsi, ils adoptent une définition différente de l'économie qui se comprend alors comme l'ensemble des activités de production et de consommation (Braudel, 1979b :13).

Si Karl Polanyi et Fernand Braudel s'entendent pour affirmer qu'avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, l'institution du marché (Polanyi) - ou l'économie de marché (Braudel) - n'était pas un trait dominant de l'économie, ils diffèrent quelque peu quant à leur conception de l'organisation économique des sociétés pré-capitalistes. Néanmoins, à leur façon, ils soutiennent notre argument à savoir que les sociétés pré-capitalistes ne fonctionnaient pas entièrement à partir des principes de la logique capitaliste.

Pour Karl Polanyi, le système économique n'existe pas en tant que sphère indépendante (Adda, 1996 :9). Dans les sociétés pré-capitalistes, il était encadré dans les relations sociales et en ce sens la production et la répartition des profits étaient avant tout gérées en fonction des relations sociales et religieuses (Adda, 1996 :9). La rationalité individuelle fondée sur la recherche du gain n'ordonnait alors pas l'organisation de la production, de la consommation et de la répartition des profits (Adda, 1996 :9). La participation de chacun à la vie communautaire n'était pas animée par le gain monétaire, et ce même lorsque la monnaie assurait les échanges (Cotta, 1987 :52). Ainsi, bien que ces sociétés utilisaient la monnaie et qu'on y retrouvait des activités commerciales de grande envergure, elles ne

fonctionnaient pas pour autant selon le principe de profit acquis par l'achat et la vente (Polanyi & Arensberg, 1975 :39).

En un sens, Fernand Braudel critiquait la conception polanyienne d'une économie encadrée ou qui n'était qu'un « sous-ensemble de la vie sociale » (Braudel, 1979b :259). Selon lui, il est difficile de distinguer quelle forme d'échange est économique et quelle forme d'échange est sociale. À son avis, les concepts de redistribution, de réciprocité si chers à Polanyi étaient tout autant des formes économiques (Braudel, 1979b :260). Il suggère de catégoriser cet ensemble d'activités en trois types d'économie qui se superposent tout en se chevauchant parfois (Braudel, 1979a :8). Les trois types d'économies qu'il identifie sont l'économie capitaliste, l'économie de marché et l'économie de la civilisation matérielle. Ces économies, dans les sociétés pré-capitalistes, fonctionnaient de manière relativement indépendante les unes des autres. Cependant, souligne-t-il, on pouvait retrouver à l'occasion des éléments de l'économie capitaliste à l'intérieur de l'économie de marché et de la civilisation matérielle (Braudel, 1996 :66) tout comme l'évolution de chacune de ces économies pouvait influencer aussi l'évolution des autres (Braudel, 1979a :15-16).

Par civilisation matérielle, qu'il nomme aussi vie matérielle ou infra-économie, Fernand Braudel entend « l'activité élémentaire de base que l'on rencontre partout » cette autre moitié informelle de l'activité, celle de l'autosuffisance, du troc des produits et des services dans un rayon très court (Braudel, 1979a :8).

Si d'autres auteurs avant lui avaient déjà opposé, en utilisant d'autres termes, économie de marché et civilisation matérielle (Polanyi, 1983), Fernand Braudel innova en effectuant une distinction à l'intérieur de ce que les autres nommaient simplement économie de marché. En effet, selon lui, il faut faire une distinction entre le capitalisme et l'économie de marché (Braudel, 1996 :53). L'économie de marché réfère aux « mécanismes de la production et de l'échange liés aux activités rurales, aux échoppes, aux ateliers, aux boutiques, aux Bourses, aux banques, aux foires et naturellement aux marchés.» (Braudel, 1979a :8). Ce sont les activités quotidiennes du marché local ou du moins qui s'effectuent généralement à

l'intérieur d'un faible rayon. En outre, même les échanges étendus sur de plus larges distances, lorsqu'ils sont réguliers, prévisibles, routiniers, ouverts aux petits comme aux grands marchands s'insèrent dans ce qu'il appelle l'économie de marché (Braudel, 1996 :54). Ce sont tous des échanges sans surprises, transparents, prévisibles, réglementés (Braudel, 1996 :54) et le lieu de la concurrence (Braudel, 1979b :262).

Selon Braudel, le capitalisme est une sphère de circulation très différente (Braudel, 1996 :56). Le capitaliste fuit le contrôle et les réglementations du marché traditionnel en rompant le lien entre le producteur et le consommateur (Braudel, 1996 :56-57). L'échange entre les deux n'est dès lors plus transparent puisque lui seul connaît les conditions du marché aux deux bouts de la chaîne (Braudel, 1996 :57-58). Ceci lui permet évidemment de modifier les prix et d'augmenter ainsi ses profits. En outre, l'argent comptant dont il dispose lui permet d'acheter un volume considérable de produits qu'il revendra au prix qu'il souhaite (Braudel, 1996 :56-58). Il peut aussi acheter à l'avance la production et fixer ainsi plus aisément les termes de son contrat avec le producteur (Braudel, 1996 :56-58). En ce sens, contrairement à l'économie de marché, les échanges de la sphère capitaliste puisqu'ils ne sont pas transparents, sont inégaux et la concurrence y a donc peu de place. (Braudel, 1996 :57). De plus, la division du travail, la spécialisation n'est pas l'apanage des négociants. Ils ne se spécialisent pas dans quelconque secteur puisque aucun secteur ne peut assurer à lui seul une massive accumulation. En outre, le négociant recherche les occasions d'affaires et est donc continuellement appelé à réorienter ses activités (Braudel, 1996 :64). En ce sens, Braudel explique que le négociant ne s'intéressait que rarement au système de production (Braudel, 1996 :64).

S'il effectue une distinction entre le capitalisme et l'économie de marché, Fernand Braudel, dans son ouvrage, La dynamique du capitalisme, affirme tout de même que ce sont deux formes d'économie dites de marché (Braudel, 1996 :54). En ce sens, bien qu'elles soient discernables par les rapports humains, économiques et sociaux qu'elles instaurent (Braudel, 1996 :54), Braudel leur oppose la civilisation matérielle, cette autre moitié de la production qui refuse d'entrer à plein dans le mouvement des échanges dits de marché (Braudel, 1979a :15). Il distingue alors la civilisation matérielle de ce qu'il nomme la civilisation

économique lorsqu'il réfère au capitalisme et à l'économie de marché (Braudel, 1979a :15). Ainsi, malgré qu'il distingue le capitalisme et l'économie de marché, il en arrive tout de même à envisager une société pré-capitaliste divisée en une sphère qu'il appelle le bas, la civilisation matérielle et une autre, le haut qui désigne l'économie de marché et le capitalisme (Braudel, 1979a :16).

Bien qu'ils adoptent des conceptions différentes, nous croyons que les écrits de Karl Polanyi et de Fernand Braudel appuient notre argument à savoir que les sociétés pré-modernes fonctionnaient majoritairement en parallèle de la logique capitaliste. Ainsi, nous effectuons une distinction entre, d'un côté, l'économie de marché et le capitalisme et de l'autre, la civilisation matérielle. En outre, comme l'expliquait Braudel, la civilisation matérielle d'avant la révolution industrielle, composait la majorité de la population. Selon lui, cette civilisation matérielle représentait alors 80 à 90 % de la population du globe (Braudel, 1979a :15). Ainsi, si la civilisation matérielle représentait la majorité de la population de l'époque, qu'elle se distinguait des économies dites de marchés (économie de marché et capitalisme) (Braudel, 1996) et qu'on n'y retrouvait que peu de traces d'un fonctionnement fondé sur la recherche du gain personnel (Polanyi, 1983), nous croyons possible d'affirmer que la logique capitaliste ne représentait pas majoritairement la logique d'action des sociétés traditionnelles.

Comme il a déjà été discuté à l'intérieur de la précédente partie de ce chapitre, nous croyons que la mondialisation doit être envisagée comme l'expansion du système économique capitaliste et de son pendant la logique capitaliste. À l'intérieur de cette précédente partie, il a aussi été affirmé que les débuts de la mondialisation se situaient au XVIème siècle. S'il existe certains différents quant aux motifs ayant permis son émergence, les auteurs s'entendent tout de même pour identifier les débuts de la mondialisation à cette période (Adda 1996; Helleiner, 1997). Immanuel Wallerstein affirme que les débuts du système capitaliste se situe en Europe au XVIème siècle et qu'« il s'est ensuite étendu progressivement dans l'espace jusqu'à couvrir l'ensemble du monde vers la fin du XIXième siècle, et qu'aujourd'hui encore il s'étend à l'ensemble de la planète (Wallerstein, 2002 :19). À notre avis, on assiste dès le XVIème siècle à un début

de mondialisation car le système capitaliste et la logique capitaliste connaissent une première phase d'expansion. Polanyi explique que les marchés y sont alors plus nombreux et davantage importants (Polanyi, 1983 :86). On peut parler de phase d'expansion de la mondialisation puisque davantage d'individus se voient insérés, que ce soit à travers les Grandes Découvertes, le mercantilisme ou autre, dans le système capitaliste et adoptent la logique capitaliste comme mode de fonctionnement. Robert Castel soulignait que le salariat, bien qu'il demeurait « structurellement périphérique par rapport aux formes légitimées de la division du travail. », connaissait déjà une légère croissance (Castel, 1995 :141). En outre, on peut aussi parler, en un sens, d'une mondialisation puisque le système capitaliste et la logique capitaliste se retrouvent alors en de plus nombreux endroits du globe. Cependant, il s'agit d'un processus très limité puisque la mince couche du capitalisme, fondée sur la quête du gain, n'en n'était encore que très impopulaire. Il faut alors attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle pour observer un changement radical, c'est-à-dire une accélération significative de l'expansion du système capitaliste et de la logique capitaliste et donc de la mondialisation. La prochaine partie discute de cette accélération au XIX<sup>ème</sup> siècle de l'expansion de la logique capitaliste et donc du système capitaliste et de la mondialisation.

#### LES CHANGEMENTS DU XIX<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Il existe de nombreuses controverses quant « aux éléments moteurs » des changements du XIX<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, il existe un consensus quant au fait que de grands changements structurels s'y sont accomplis (Wallerstein, 1980 :7). À notre avis, l'extension de la logique capitaliste à la civilisation matérielle est l'élément déterminant de tous ces changements car à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, comme l'a affirmé Karl Polanyi, l'économie de marché devient dominante (Polanyi, 1983 :86) ce qui a un impact majeur sur l'organisation de la société. Par économie de marché, Polanyi entend « un système économique commandé, régulé et orienté par les seuls marchés ; la tâche d'assurer l'ordre dans la production et la distribution des biens est confiée à ce mécanisme autorégulateur. On s'attend à ce que les humains se comportent de façon à gagner le plus d'argent possible : telle est l'origine d'une économie de ce type. » (Polanyi, 1983 :102). Or, comme nous l'avons expliqué, avant cette période la logique capitaliste ne constituait pas le

fondement de l'organisation de la société. Cependant, c'est bel et bien à partir de du XIX<sup>ème</sup> siècle que l'on observe un changement au niveau de la logique d'organisation et de gestion de certains éléments de la civilisation matérielle. La monnaie, la terre et le travail ne sont plus dès lors gérés en fonction de réseaux sociaux, politiques ou religieux mais en fonction de la logique capitaliste. Ainsi, ces éléments se voient attribuer une valeur marchande et en viennent à être envisagés comme des biens que l'on peut se procurer indépendamment de l'ensemble de ces réseaux. En ce sens, nous assistons à une extension de la logique capitaliste puisque nous observons un changement de la logique de base quant à l'organisation et à la gestion d'éléments de la civilisation matérielle. Or, cette extension de la logique capitaliste, comme nous l'affirmions, était la condition nécessaire à l'expansion du système capitaliste et à la mondialisation.

En ce qui concerne la transformation de la monnaie en marchandise cela signifiait que qu'un individu en position d'offrir de la monnaie pouvait exiger de l'intérêt. Cet intérêt constituait le prix de l'utilisation de la monnaie et le revenu de celui qui la prêtait. Or, ce commerce de la monnaie fut très longtemps perçu d'un mauvais œil.

Mais si la religion, et donc la culture, a levé assez tôt ses obstacles, elle a maintenu une forte opposition de principe, en particulier en ce qui concerne le prêt à intérêt, condamné comme usure. (Braudel, 1996 : 69)

Comme l'a bien expliqué Karl Polanyi, la gestion de la terre et du travail relevait traditionnellement de l'organisation sociale (Polanyi, 1983 :104). En ce qui concerne la commercialisation de la terre, il fallait tout d'abord permettre la division des vastes champs communaux en lopins privés. En Europe continentale, autour de 1750, beaucoup de paysans demeuraient soumis à des dépendances telles que le servage et les droits féodaux (Rémond, 1974a :55). Cependant, il subsistait des contraintes davantage horizontales que verticales (Rémond, 1974a :55). Des contraintes de tout ordre, développées dans les régions où « les parcelles s'enchevêtrent et rendent indispensable qu'on les cultive ensemble », empêchaient le développement de l'individualisme agraire (Rémond, 1974a :55). Les paysans ne pouvaient « enclore » puisque, la moisson terminée, le troupeau communal devait pouvoir paître sur leur parcelle (Rémond, 1974a :55). Ainsi, on retrouve dans la majorité des villages d'Europe

«des communautés fortement constituées [qui] enferment l'initiative des individus dans les limites étroites fixées par la coutume, les traditions, les autorités locales.» (Rémond, 1974a :55-56).

Ainsi, la propriété de la terre, qui aurait permis au propriétaire de réclamer un loyer, prix de l'utilisation de sa terre et constituant son revenu (Polanyi, 1983 :103), était très peu répandue et constituait généralement un privilège social (Polanyi, 1983 :104). En outre, les transferts de propriété et l'usage réservé à la terre étaient des questions qui relevaient de règles juridiques et coutumières et non du simple échange marchand (Polanyi, 1983 :104). En ce sens, avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, il n'y avait pas vraiment de « marché de la terre » (Polanyi, 1983).

Concernant le marché du travail, Polanyi explique qu'à partir du XIX<sup>ème</sup>, la force de travail en vient à former un revenu en soi. Le salaire apparaît alors comme le prix de l'utilisation de cette force de travail (Polanyi, 1983 :103). Or, dans les sociétés traditionnelles, ce sont les principes de la réciprocité, de la redistribution et de l'administration domestique qui fondaient l'organisation de la force de travail des individus. Polanyi explique :

Le sauvage individualiste cueillant et chassant pour son propre compte et celui de sa famille n'a jamais existé. La pratique qui consiste à pourvoir aux besoins de son propre foyer ne devient en réalité un trait de la vie économique qu'à un niveau d'agriculture plus avancé ; et même alors, elle n'a de commun ni avec le mobile du gain ni avec l'institution des marchés. (Polanyi, 1983 :83)

André Gorz explique, quant à lui, que la notion de travail est une invention de la modernité et plus précisément du capitalisme industriel car tant que la production marchande demeurait marginale et la majorité des besoins relevait de l'économie villageoise et de l'autoproduction domestique, la notion de travail n'avait pas le même sens (Gorz, 1991 :111). Selon lui, ce n'est réellement qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle que la notion de travail apparaît en son sens actuel et ce au fur et à mesure « que la production et la consommation marchande l'emportent sur l'autoproduction. » (Gorz, 1991 :112-113). Le terme désigne alors :

une activité fondamentalement différente des activités de subsistance, de reproduction, d'entretien et de soins accomplis au sein du ménage; et cela non pas tant parce que le « travail » est une activité payée mais parce qu'il se situe dans l'espace public et y apparaît comme **une prestation mesurable, échangeable et interchangeable** : comme une prestation qui possède une valeur d'usage **pour les autres** et non simplement pour les membres de la communauté domestique qui l'accomplit; **pour les autres en général**, sans distinction ni restriction, et non pour telle ou telle personne particulière et privée. (Gorz, 1991 :112)

Selon lui, si les rapports marchands se développent avec le capitalisme, c'est que le travail peut être « échanger contre une quantité déterminée d'*un quelconque autre travail*, autrement dit par la possibilité de le vendre, de le représenter sous forme de marchandise » (Gorz, 1991 :113).

En outre, même si le salariat existait avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, majoritairement dans les villes au Moyen Âge, les conditions de travail étaient fortement réglementées et le jeu de l'offre et la demande ne pouvait modifier les salaires (Polanyi, 1983 :86). Selon Robert Castel, les nombreuses réglementations des métiers, en plus de gérer la production et de garantir la qualité des produits, contrecarraient l'émergence d'un marché du travail en interdisant la liberté d'embauche et la liberté de circulation des travailleurs. (Castel, 1995 :117).

Or, pour Polanyi, il faut attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle pour observer l'abolition de ses conditions et ses réglementations, l'abolition de nombreuses corporations et voir les salaires fixés en conséquence de la demande (Adda, 1996 :30). Salais confirme, en un sens, cette opinion en soutenant que le salariat naquit de l'industrialisation et de la grande entreprise, « lieu par excellence du rapport salarial moderne » (Salais, 1985 :342)<sup>6</sup>. Pour Castel, bien que l'on retrouve des fragment du salariat dans la société préindustrielle (Castel, 1995 :113), il faut attendre la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle pour qu'il s'impose définitivement (Castel, 1995 :325).

---

<sup>6</sup> Cité dans Castel, 1995 :325

Ainsi, la transformation de ces éléments en marchandises permettait dès lors qu'il y ait des marchés pour tous les éléments de l'industrie, non seulement pour les biens (toujours en y incluant les services), mais aussi pour le travail, la terre et la monnaie. L'expansion de la logique capitaliste à ces éléments favorisa ainsi l'industrialisation, l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation. Pour Polanyi, la transformation du travail en un marché fut la transformation la plus tardive mais aussi la significative quant à l'extension du système capitaliste (Polanyi, 1983 :113). À ce sujet bon nombre d'auteurs mentionnent aussi les liens étroits entre la valorisation du travail, l'expansion de la logique capitaliste, du système capitaliste et de la mondialisation. Immanuel Wallerstein souligne l'importance de la division du travail dans une économie-monde capitaliste (Wallerstein, 1980 :314). Pour Michel Cotta, « Le marché naît avec le travail dans la même relation d'interdépendance étroite, quasi exclusive, qu'il possède avec la production » (Cotta, 1987 :61). Aglietta explique, quant à lui, que les différents processus de la mondialisation prennent racine dans les transformation de la division internationale du travail (Aglietta, 1997 :441). En outre, il mentionne que la « mondialisation désigne avant tout la généralisation du salariat qui fait pénétrer le capitalisme au cœur même des sociétés non occidentales. » (Aglietta, 1997 :438). Braudel a bien expliqué que la majorité des populations d'avant le XIX<sup>ème</sup> siècle étaient étrangères au capitalisme (Braudel, 1979a). Ainsi, en reprenant les opinions de Braudel et de Aglietta, nous affirmons que la mondialisation désigne la généralisation du salariat qui fait pénétrer le capitalisme à l'intérieur des sociétés, et ce à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle puisque la majorité de la population, même à l'intérieur de pays européens, était tout autant étrangère au capitalisme que le sont actuellement certains pays non-occidentaux. En ce sens, l'institution du salariat, à l'intérieur de cette majorité au XIX<sup>ème</sup> siècle, y fit pénétrer la logique capitaliste et permit l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation.

Ainsi, nous croyons que le système capitaliste et la mondialisation ne se seraient pas accéléré de manière aussi significative si la monnaie, la terre mais surtout le travail n'avaient pas été transformés en marchandise que le producteur peut se procurer afin de mener à bien sa production. Selon nous, l'attribution d'une valeur marchande à ces éléments, mais surtout au travail, est la source des transformations structurelles qui

survinrent au XIX<sup>ème</sup> siècle puisque qu'elle entraîna de profondes modifications à l'intérieur des sociétés. En plus, d'offrir une explication à l'essor de l'industrialisation et du système capitaliste, la valorisation de la monnaie, de la terre mais surtout du travail permettent de comprendre, selon nous, l'émergence de l'individualisme, des nationalismes, la croissance du modèle étatique et la constitution d'États modernes nationaux. Nous reviendrons de manière beaucoup détaillée sur ce point en troisième partie de ce chapitre.

#### L'EXTENSION ACTUELLE DE LA LOGIQUE CAPITALISTE

Les autres sections de cette partie traitant de l'extension de la logique capitaliste concernaient davantage les périodes historiques précédant le XXI<sup>ème</sup> siècle. Nous y avons vu que les sociétés traditionnelles ne fonctionnaient pas uniquement sur la base de la logique capitaliste mais qu'elles en étaient venues à adopter la logique capitaliste dans leur fonctionnement quotidien. Ce phénomène d'extension de la logique capitaliste était le fondement de l'expansion du système capitaliste et se présentait comme l'élément déterminant de l'accélération de la mondialisation. Comme il a été mentionné, le processus de mondialisation se compose de plusieurs phases historiques qui évoluent à différentes vitesses depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle. Le XIX<sup>ème</sup> siècle était sans contredit une période d'accélération de la mondialisation. Depuis, les années 60, nous assistons à une deuxième phase d'accélération de la mondialisation (Helleiner, 1997). Ce qui signifie, selon notre angle d'analyse, que l'extension de la logique capitaliste et de son pendant, l'expansion du système capitaliste, s'accélèrent de manière significative. Ce qui signifie aussi qu'on observe encore de nos jours des sphères de la société et même des sociétés qui ne sont pas organisées en fonction de la logique capitaliste. À ce sujet, Michel Aglietta soulignait que le capitalisme se trouvait peu répandu à l'intérieur des sociétés non-occidentales (Aglietta, 1997 :438). En outre, même au sein des pays occidentalisés, il existe encore, comme l'explique Fernand Braudel, des formes d'économies qui soient hors marché. Il réfère au troc, aux services directement échangés, au « travail au noir », aux nombreuses formes du travail domestique et du « bricolage » (Braudel, 1979a :10). Selon lui, cette portion d'activités parallèle au marché représenterait près de 30 à 40% du produit national et échapperait aux statistiques nationales et ce même dans les pays industrialisés (Braudel, 1979a :10). Selon nous, tel qu'il a été discuté au premier chapitre, la

sphère d'activités que l'on nomme économie sociale, est partie prenante de la civilisation matérielle identifiée par Fernand Braudel.

Cette section générale traitant de la mondialisation visait à présenter le phénomène de la mondialisation. Nous y avons vu que le processus historique de la mondialisation débute au XVI<sup>ème</sup> siècle, s'accélère significativement au XIX<sup>ème</sup> siècle et comprend une multitude de processus. Cependant, nous avons surtout tenté de souligner la place importante qu'occupe le processus économique à l'intérieur de la mondialisation. Selon nous, le processus économique de la mondialisation est surtout caractérisé par l'expansion du système capitaliste et l'extension de la logique capitaliste. Afin de rendre crédible cette affirmation, nous avons présenté des auteurs qui confirment l'existence d'une relation entre la mondialisation et l'expansion du système capitaliste. Puis, nous avons expliqué, à l'aide des propos de Karl Polanyi et de Fernand Braudel, que les sociétés traditionnelles ne fonctionnaient pas uniquement sur les bases de la logique capitaliste et qu'il fallait attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle, soit la valorisation du travail, pour observer une insertion massive de ces sociétés dans le système capitaliste. Cette période d'extension massive de la logique capitaliste à la civilisation matérielle correspond à la période d'accélération du système capitaliste et de la mondialisation. En outre, nous avons expliqué que le processus de mondialisation, entendu comme l'expansion du système capitaliste et de la logique capitaliste, s'accélérait de nouveau depuis les années 60.

## 2.2 La contribution des États à la mondialisation

Pour certains auteurs, la participation des États à la mondialisation ne fait pas de doute (Mercure, 2001). Daniel Mercure explique que « la mondialisation actuelle n'aurait été possible sans les nombreuses interventions des États les plus importants, notamment des États-Unis et des pays du G7. » (Mercure, 2001 :12).

En guise d'illustration, rappelons les décisions politiques relatives d'abord à l'élaboration d'une nouvelle politique monétaire, ensuite à la déréglementation des marchés financiers, enfin à la ratification de plusieurs traités. Certains traités visent l'intégration régionale, tels le traité de Maastricht pour l'Union européenne, l'accord de Mercosur qui régit plusieurs pays de l'Amérique du Sud, ou encore le traité de libre-échange nord-américain; d'autres visent l'intégration économique

mondiale, notamment le traité de Marrakech qui institue l'Organisation mondiale du commerce. (Mercure, 2001 :13)

Cependant, les auteurs axent généralement leurs analyses sur la tendance à la déréglementation du commerce entre les États. Il est vrai que certains États ont contribué à la déréglementation internationale qui a accéléré les flux des capitaux et des investissements. Il est aussi vrai que les États participent à la mondialisation en alimentant le mythe l'entourant ou en laissant entendre qu'il n'y a pas d'alternatives. Néanmoins, nous concentrons notre attention sur un autre aspect de la participation des États à la mondialisation. Nous traitons de la contribution des États à l'extension de la logique capitaliste à des sphères de la société qui ne l'ont pas encore totalement adoptée. Selon nous, en stimulant l'extension de la logique capitaliste, les États ont permis l'expansion du système capitaliste. Ce système économique, comme l'ont souligné plusieurs auteurs, est un élément important du processus de la mondialisation (Adda, 1996; Chesnais, 1994; Helleiner, 1995; Vindt, 1998a). Cette présente section vise à expliquer comment les États ont contribué à l'extension de la logique capitaliste. Cette section est directement liée à notre hypothèse de recherche. En effet, nous soutenons que la *Politique de soutien au développement local et régional* a pour objectif d'amener les groupes de l'économie sociale à adopter une logique capitaliste dans leur mode de fonctionnement. Cette tentative d'insertion de la logique capitaliste illustre, selon nous, la contribution des États à la mondialisation.

### 2.2.1 *Les États contribuent à l'extension de la logique capitaliste*

Certains auteurs ont déjà mentionné l'existence d'une étroite relation entre le capitalisme et l'État. De l'avis de Robert Boyer, il ne peut y avoir de capitalisme sans la présence de l'État (Boyer, 1998 :121). Selon Wallerstein, le système capitaliste implique une structure politique particulière, soit un système composé d'États-nations (Wallerstein, 1998 :136). Mittelman abonde aussi dans le même sens lorsqu'il explique, que la création du système capitaliste est définitivement relié à la naissance des États-nationaux (Mittelman, 1996 :230). De l'avis de Kazancigil, l'État « a joué un rôle crucial dans l'essor du capitalisme. » (Kazancigil, 1987 :205). Pour Delorme :

l'État possède une fonction structurelle primordiale dans la société capitaliste, à savoir le maintien des conditions d'accumulation du capital. Si l'État, par certaines interventions paraît limiter la liberté d'action des entreprises privées, il maintiendra toujours en place les conditions générales favorables à la reproduction du capital. (Delorme, 1992 :109)

Selon nous, la mise en place de conditions favorables à la reproduction du capital et donc au système capitaliste, en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle, réfère à la possibilité d'acheter tous les éléments requis à la production industrielle (Polanyi, 1983). Selon Braudel, les techniques essentielles à la révolution industrielle étaient déjà présentes bien avant le XIX<sup>ème</sup> siècle (Braudel, 1979a :14). Ce n'est donc pas par manque de techniques si la révolution industrielle ne débute pas sérieusement avant le XIX<sup>ème</sup> siècle. Toujours selon Braudel, le capitalisme de la société préindustrielle ne s'intéressait pas à la production (Braudel, 1996 :64). À notre avis, si le capitaliste ne portait que peu d'intérêt à la production industrielle, c'est qu'avant cette période on ne pouvait pas se procurer tous les éléments nécessaires à la production. Comme nous en avons déjà discuté, la monnaie, la terre et surtout le travail, qui constituaient les éléments incontournables de la production (Polanyi, 1983 :110), n'avaient pas avant le XIX<sup>ème</sup> siècle la fonction de marchandise et leur gestion ne pouvait s'organiser indépendamment des réseaux sociaux, religieux, politiques et corporatifs (Wallerstein, 2002 :15). Or, pour se les procurer, et suffire à une production industrielle toujours croissante, il fallait qu'ils soient accessibles et que le prix de ces éléments ne soit pas déterminé ou influencé par quelconques réseaux. Pour Karl Polanyi, ce sont les États qui ont permis cette transformation de ce qu'il nomme les marchandises fictives (Polanyi, 1983 :103). Et comme il l'expliquait, la transformation du travail en une marchandise fut la transformation la plus déterminante (Polanyi, 1983 :111). Nous concentrons donc notre attention sur le rôle de l'État dans l'extension de la logique capitaliste au domaine du travail. Notre attention est d'autant plus vive que la « valorisation » de la force de travail de l'individu est sans contredit un aspect formateur de l'individualisme. Comme nous l'avons déjà affirmé et comme nous l'expliquerons plus en détails ultérieurement, nous soutenons que l'individualisme est un élément important de la formation du sentiment d'appartenance nationale, de la création de l'État-nation et de l'élargissement du pouvoir de l'État. En ce sens, comme il sera davantage expliqué ultérieurement, à travers la

mondialisation, entendu comme l'extension de la logique capitaliste et du système capitaliste, les États se trouvent renforcés.

#### L'EXTENSION DE LA LOGIQUE CAPITALISTE AU DOMAINE DU TRAVAIL.

Le rôle de l'État dans l'extension de la logique capitaliste au domaine du travail prend forme dans le processus de transformation du travail en une marchandise c'est-à-dire dans la formation d'un marché du travail. De par de nombreuses actions politiques, les États contraignirent les individus à envisager et à agir en fonction de l'idée que leur force de travail était un bien échangeable qui leur permettait de servir leurs intérêts personnels et d'améliorer leur condition. Sous cette base idéologique propre aux fondements du capitalisme, le travail pouvait devenir une marchandise et un marché du travail pouvait se former.

Les nombreuses actions politiques qui permirent l'extension de la logique capitaliste au domaine du travail font suite, en outre, à un changement au niveau de la conception du travail. De tout temps considéré comme une activité vile, le travail en arriva à être perçu comme une richesse sociale (Castel, 1995 :171). Pour André Gorz, il faut attendre le XIX<sup>ème</sup> siècle pour observer ce changement d'attitude à l'égard du travail (Gorz, 1991 :113). Des ouvrages plus scientifiques tel que ceux d'Adam Smith et de John Locke et les écrits de personnages politiques tels que Turgot et Montlinot ouvrirent le pas à une nouvelle attitude vis-à-vis du travail (Castel, 1995 :174-177). Pour Smith, le travail est une richesse potentiellement exploitable (Castel, 1995 :174). Locke, quant à lui, développa l'idée que le travail est une propriété au même titre qu'un bien quelconque (Castel, 1995 :174). À ceci s'ajoute l'idée que l'action humaine est guidée par l'intérêt. Pour Smith, Turgot et Montlinot, l'intérêt personnel est le moteur de l'activité humaine et donc de la productivité (Castel, 1995 :176-177). Il fallait donc avoir confiance en l'intérêt des individus à améliorer leur conditions (Castel, 1995 :177). Le travail en vient ainsi à être perçu comme une activité positive à laquelle chaque individu avait droit afin de dépasser sa condition (Castel, 1995 :178). Néanmoins, ce changement d'attitude à l'égard du travail demeura l'opinion d'un nombre relativement restreint d'individus jusqu'à ce qu'il soit pleinement endossé par le corps étatique. À ce sujet, le rôle de l'État est de deux ordres.

Par ses déclarations, il popularisa cette nouvelle vision du travail. De plus, par ses politiques, il mit en place les conditions pour que le travail devienne de manière effective une marchandise.

En ce qui concerne les déclarations, où est véhiculé le discours de la nouvelle conception du travail, Robert Castel nous offre un bon exemple de l'esprit du temps en France. Il cite un passage des rapports du Comité pour l'extinction de la mendicité :

Les droits de l'homme ne seraient pas conservés si l'ouvrier rencontraient des obstacles lorsque la liberté ou ses propres combinaisons le détermineraient à chercher un travail profitable dans les lieux où il voudrait se porter.<sup>7</sup>

Robert Castel nous fournit aussi une citation extraite du discours de Le Chapelier en 1791 à l'Assemblée législative :

Il n'y a plus de corporations dans l'État; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique dans un esprit de corporation [...]. Il faut remonter au principe que c'est aux conventions libres d'individu à individu de fixer la journée pour chaque ouvrier, c'est ensuite à l'ouvrier de maintenir la convention qu'il a faite avec celui qui l'occupe.<sup>8</sup>

Dans le même ordre d'esprit, on retrouve à l'intérieur du livre de Robert Castel, une proclamation de la Convention nationale en 1793 : « Tout homme a droit à sa subsistance par le travail »<sup>9</sup>. Ainsi, le discours étatique ne présentait plus le travail comme vil mais comme une richesse potentielle et un droit du citoyen que l'État devait préserver et encourager. En ce sens, on supposait que l'organisations traditionnelle du travail nuisait au droit de chaque individu de rechercher son propre intérêt et de subvenir à ses besoins.

De ce discours, suivirent les politiques qui mirent en place les conditions nécessaires à l'émergence d'un marché du travail. Comme le rappelait Immanuel Wallerstein, « les États ont adoptés, dans le capitalisme historique, des législations qui concourraient à la

---

<sup>7</sup> Cité dans Castel, 1995 :186-187

<sup>8</sup> Cité dans Castel, 1995 :190

<sup>9</sup> Cité dans Castel, 1995 :190

marchandisation croissante des forces de travail » (Wallerstein, 2002 :51). Ces politiques sont de plusieurs ordres et bien qu'elles semblent parfois ne pas être en lien avec la libéralisation du marché du travail elles contribuèrent à sa formation<sup>10</sup>. Premièrement, puisque tout travail forcé ou fortement réglé était désormais considéré comme contre-productif et même néfaste pour la sécurité sociale et la richesse nationale (Castel, 1995), il devenait alors nécessaire de libérer le travail de ces anciennes contraintes. À ce sujet, reprenons un des passages, issu du Comité pour l'extinction de la mendicité, cité par Robert Castel dans son ouvrage de 1995 :

L'intérêt du royaume commande encore impérieusement cette liberté. C'est par elle seule que le travail se distribue naturellement dans les lieux où le besoin l'appelle, que l'industrie reçoit son plus grand encouragement, que toutes les entreprises deviennent faciles, et qu'enfin le niveau de la main-d'œuvre, condition si désirable pour la prospérité de l'État, s'établit dans toutes les parties de l'Empire.<sup>11</sup>

D'une part, il s'agissait d'affaiblir ou d'abolir les corporations de métiers. Celles-ci, que l'on retrouvait principalement dans les villes, réglementaient le travail des artisans spécialisés. Elles assuraient le monopole du travail ce qui limitait la concurrence externe et interne (Castel, 1995 :114). D'une part, elles excluaient les forains et les étrangers puisqu'elles exigeaient une longue formation de ses membres, des épreuves et des contrôles de compétence. De plus, afin de réduire la concurrence interne, elles limitaient le nombre d'apprentis et de compagnons, interdisaient qu'un artisan exerce plusieurs métiers et réglementaient sévèrement la répartition des matières premières entre les maîtres artisans (Castel, 1995 :114-115). En Angleterre, le statut des artisans fut aboli en 1814 (Adda, 1996 :30). À cette période, on procéda aussi à l'abolition du *Statute of Artificers* (Pinard, 2000 :53). En France, Turgot supprima les privilèges des corporations dès 1776 (Adda, 1996 :30). Ce faisant, les régulations traditionnelles du travail ne pouvaient désormais plus nuire à « la dynamique d'un sujet libre de rechercher son propre intérêt » (Castel, 1995 :178) et à la formation d'un marché du travail.

---

<sup>10</sup> Pour Karl Polanyi et Robert Castel, l'État fut l'investigateur du marché du travail (Polanyi, 1983; Castel, 1995). S'ils nous renseignent quant aux différentes politiques reliées à la libéralisation du marché du travail en Europe, chacun concentre son argumentation sur un pays en particulier. En effet, Polanyi analyse surtout le cas de l'Angleterre tandis que Castel traite davantage de celui de la France. Ceci étant dit, le lecteur ne s'étonnera pas de retrouver des exemples de politiques favorisant la libéralisation du marché du travail issus des cas anglais et français.

Le système des corporations concernait davantage les artisans des villes. Or, à la campagne, l'organisation du travail, bien qu'elle ne permettait pas non plus la mise en place d'un marché du travail, était différente. Les artisans ruraux qui auraient pu vendre leur force de travail dans l'esprit d'un marché du travail, demeuraient avant tout des petits exploitants agricoles qui vendaient leur force de travail à des fins de revenu d'appoint. Ils demeuraient essentiellement des exploitants agricoles, des paysans plutôt que des ouvriers et en ce sens leurs activités demeuraient encadrées par les tutelles locales et les régulations de son économie domestique (Castel, 1995 :124). Comme l'explique Karl Polanyi, « l'ouvrier (laborer) était pratiquement attaché à sa paroisse » (Polanyi, 1983: 114). D'un part, celui qui disposait d'une terre, devait néanmoins effectuer des corvées (Castel, 1995 :150). Et, s'il ne possédait pas de terre, le paysan demeurait alors totalement dépendant du propriétaire et ne pouvait vendre sa force de travail (Castel, 1995 :152). Enfin, ceux qui n'étaient pas liés à des propriétaires se trouvaient dans des situations si précaires qu'ils risquaient de se retrouver vagabonds et donc passibles de châtiments (Castel, 1995 :152). Les individus non-employés à la recherche, sur les grands chemins ou à la ville, d'un petit emploi étaient très souvent accusés d'errance et de vagabondage (Castel, 1995 :99). La libéralisation du marché du travail nécessitait donc aussi une certaine libre circulation de la population sur le territoire de même que l'abolition de la corvée. En Angleterre, le servage paroissial fut assoupli en 1795 (Polanyi, 1983 :114). En France, l'abolition des corvées ce fit en 1776 (Castel, 1995 :154). L'abolition du servage en France sur les terres de la Couronne s'effectua à peu près à la même époque (Larousse, 1990 :707).

Un deuxième mouvement de législations accompagna ce premier qui concernait les entraves à liberté de travail. Puisque que la structure de l'assistance sociale traditionnelle permettait, dans un certaine mesure, que les plus démunis soient pris en charge, il devenait nécessaire aussi de supprimer les éléments de cette assistance sociale afin d'encourager l'individu à vendre sa force de travail.

---

<sup>11</sup> Cité dans Castel, 1995 :187

Il a été mentionné plus tôt qu'on put observer un changement d'attitude à l'égard du travail. Corollairement à cette nouvelle conception du travail s'adjoint une conception du travailleur, ou de ce que pouvait être un individu apte à travailler. Ce questionnement entraînait une série de considérations quant aux possibilités de travailler des vieillards, des enfants, des femmes seules ayant des enfants à leur charge et de tout invalide (Castel, 1995 :190-191). En ce qui concerne les enfants, en autres, on les envisageait désormais comme des ressources en devenir qu'il fallait préserver et entretenir (Castel, 1995 :180). Cette nouvelle définition du travailleur et à contrario une définition de celui qui ne pouvait travailler engendrait nécessairement une modification quant à la sélection de ceux que l'on devait ou non secourir.

En France, on mit en place de nouvelles formules de secours où les critères de qualification se révélaient très sévères (Castel, 1995 :191). En Angleterre, de strictes restrictions juridiques, *l'Act of Settlement* (loi du domicile de 1662) et par la suite la loi de Speenhamland de 1795, maintenaient la solidarité paroissiale entre les individus (Polanyi, 1983 :114). Le barème de Speenhamland permettait aux ouvriers de recevoir un complément de salaire, ajusté en fonction du prix du pain et de la grosseur de sa famille, afin d'assurer un revenu minimum nécessaire à tous les ménages. (Polanyi, 1983 :114). Tant que le salaire d'un ouvrier était inférieur au revenu suggéré par le barème, celui-ci pouvait être secouru. « Speenhamland érigeait en principe qu'aucun homme ne devait redouter la faim et que la paroisse l'entretiendrait, lui et sa famille, quelle que fût la faiblesse de ses gains.» (Polanyi, 1983 :127). Cependant, l'État anglais, avec l'amendement à la loi sur les pauvres de 1834, supprima le droit à un salaire minimum (Polanyi, 1983 :117). Ces différentes législations françaises et anglaises en matière d'assistance sociale obligeaient conséquemment les individus à travailler indépendamment des conditions dans lesquelles s'effectuait le travail.

Ces exemples des cas français et anglais illustrent bien la contribution des États à la transformation du travail en une marchandise. Les deux principaux auteurs qui servirent de référence pour cette partie de notre travail, bien qu'ils ciblent chacun un pays en particulier, avaient pour objectif de souligner le rôle « universel » des États européens à la fin du XVIIIème siècle et au début du XIXème siècle dans la mise en place d'un marché du

travail (Castel, 1995; Polanyi, 1983). Pour Castel, il est évident que l'évolution du marché du travail de chacun des pays européens ait pris des chemins différents (Castel, 1995 :25). Cependant, il affirme qu'on observe à travers tout l'espace européen de grandes similitudes quant à l'organisation traditionnelle du travail et à la structure pré-capitaliste de l'assistance sociale et qu'en ce sens son propos ne concerne pas uniquement la France (Castel, 1995 :24). Bien que Polanyi n'élabore que très peu sur la formation du marché du travail en Europe continentale, son ouvrage La Grande Transformation aspirait à démontrer, en autres, le rôle actif des États de l'Europe occidentale dans l'institution de l'économie de marché (Adda, 1996 :11). Or, pour Polanyi : « Aucune économie de marché n'était concevable qui ne comportât pas un marché du travail » (Polanyi, 1983 :113). En ce sens, bien qu'il utilise des exemples anglais pour illustrer sa thèse, son propos sur la responsabilité de l'État quant à la formation de marché du travail concerne l'Europe occidentale (Polanyi, 1983 :104).

Cette partie de notre chapitre visait à démontrer le rôle actif des États de l'économie-monde européenne dans la mise en place du marché du travail. Les discours et différentes législations quant à la suppression des corporations, à la réduction de l'assistance sociale et à l'abolition des vestiges du servage paroissial permirent la formation du marché du travail où celui-ci devenait une marchandise que l'on pouvait se procurer (Castel, 1995 :176). Ces législations, qui reposaient sur l'idée que l'individu agit rationnellement de manière à préserver son intérêt et à améliorer sa condition, contraignaient l'individu à adopter une logique marchande dans la gestion de son labeur :

Soumettre l'agriculture aux lois du marché et, en conséquence, les paysans aux mécanismes du profit, tels sont les premiers impératifs des tenants du libéralisme économique... et social. (Gavignaud-Fontaine, 1996 :7-8)

Les individus étaient amenés à envisager leur force de travail comme un bien échangeable. Il devenaient des agents économiques poursuivant des fins privées : « Le travail devint rapidement une quantité abstraite, détachable de la personne et dont l'échange est exclusivement régi par la logique marchande (travail-marchandise). » (Méda, 2000 :13).

D'une part, en supprimant les réseaux traditionnels d'aide, ces législations forçaient l'individu à se prendre totalement en charge, c'est-à-dire à s'engager coûte que coûte, indépendamment des conditions, dans une activité salariée. D'ailleurs, « l'incarcération attendait ceux et celles qui refusaient de se soumettre à « la liberté » du travail ou qui ne trouvaient pas de capital auquel se soumettre. » (Pinard, 2000 :53). Ils devaient donc travailler et décider en fonction de leur intérêt le lieu et les modalités de l'exercice de leur travail. D'autre part, en abolissant les réglementations traditionnelles du travail et les obligations liées aux servages, elles favorisaient l'employabilité pour tous et la concurrence entre les travailleurs.

Comme il a été présenté, plusieurs auteurs envisagent cette transformation du travail en une marchandise comme un des éléments déterminant de processus d'expansion du système capitaliste et de la mondialisation. En ce sens, si les États, en contraignant les individus à adopter une logique capitaliste dans la gestion de leur force de travail, ont contribué activement à la création d'un marché du travail et que celui-ci apparaît comme une des bases essentielles du système capitaliste, il semble possible de conclure que les États ont joué un rôle déterminant dans l'extension du système capitaliste et, comme nous l'avons déjà expliqué, dans l'accélération de la mondialisation. En outre, comme il sera davantage traité à la prochaine partie, l'adoption de la logique capitaliste par les individus, en plus de favoriser l'extension du système capitaliste et l'accélération de la mondialisation, a favorisé le renforcement des États. Ce qui nous permet de penser que l'accélération de la mondialisation témoigne aussi d'un renforcement de l'État.

### 2.3 La mondialisation et le renforcement des États

Comme nous l'avons brièvement expliqué en introduction, à travers le processus de mondialisation, il est aussi possible d'observer un renforcement du pouvoir des États. Selon nous, l'adoption de la logique capitaliste par les individus, notamment dans la gestion de leur force de travail, a favorisé leur intégration au processus économique de la mondialisation et l'accélération de celui-ci. Or, comme nous tenterons de l'expliquer à l'intérieur de cette partie de notre travail, l'adoption de la logique capitaliste par les individus ou leur intégration croissante au processus de la mondialisation, entendu comme

l'expansion du système capitaliste, renforce le pouvoir de l'État. Afin d'explicitier cet aspect de notre travail de recherche, nous présentons subséquemment la formation de l'État moderne et la formation de l'État-providence. À l'intérieur de ces deux présentations, nous élaborons aussi sur les concepts de pouvoir et de légitimité et ce afin de faciliter la compréhension des liens entre la formation de ces deux types d'État et le renforcement du pouvoir étatique.

Si on assista en Europe occidentale au XIX<sup>ème</sup> siècle à une transformation des structures de la vie économique (Morineau, 1993 :216), reliée, en outre, à la formation d'un marché du travail, on assista aussi à de profondes mutations au niveau politique qui se concrétisèrent dans la forme politique de l'État dit moderne. Bien que l'on puisse observer une certaine diversité d'un pays européen à l'autre quant à la vitesse de formation et aux modalités de mise en place, force est de reconnaître qu'il s'agit pour tous les cas d'émergence d'États qualifiés modernes (Rémond, 1974b :102).

À l'instar de Kazancigil, nous pensons que la formation de l'État moderne est intimement liée au développement du capitalisme (Kazancigil, 1987 :189). Comme nous l'avons déjà expliqué, la transformation des individus en agents économiques dits libérés a permis la formation d'un marché du travail, base nécessaire au plein développement du capitalisme. Or, cette transformation de l'individu en agent économique, pour qu'elle soit effective, impliquait une rupture d'avec les solidarités traditionnelles, c'est-à-dire avec les corporations, les institutions religieuses et les pouvoirs féodaux. Or, cette rupture, en favorisant la formation d'un marché du travail, provoqua aussi des transformations au niveau de l'organisation traditionnelle de la société.

L'irruption du travail en plein centre d'une société millénaire transforme non pas seulement les modes de production, mais également toutes les structures sociales et jusqu'aux systèmes de valeurs individuels et collectifs. (Cotta, 1987 :53)

Cette désolidarisation eu une influence importante sur la structure des États. La naissance des États modernes et, par la suite, des États modernes providentiels tire son origine de cette désolidarisation. Or, ces deux types d'État détiennent davantage de pouvoir que les

formes étatiques précédentes. À l'intérieur des deux prochaines parties, nous discutons des liens entre la désolidarisation et la naissance de ces deux types d'État.

### *2.3.1 La formation de l'État moderne*

La désolidarisation signifie qu'il s'est effectué une rupture au niveau de la relation entre les individus et différents éléments traditionnels de régulation de la solidarité. Comme nous l'avons expliqué, nous faisons référence aux corporations, aux institutions religieuses, aux pouvoirs féodaux. Si cet ensemble de relations assuraient, dans une certaine mesure, à l'individu un certain support contre les aléas et les risques de la vie, elles pouvaient aussi représenter un pouvoir contraignant (Rosanvallon, 1989 :VIII). Les corporations réglementaient le travail, les institutions religieuses à travers le réseau paroissial influençaient les comportements et les organisations politiques féodales limitaient la libre circulation et régissaient une partie de l'organisation du travail. En un sens, il s'agissait de relations de solidarité mais aussi de relations de pouvoir. Les États en supprimant les éléments de régulation traditionnelle brisaient ces relations de pouvoirs. Les États, de par les différentes politiques nécessaires à la création d'un marché du travail, en plus de créer un agent économique libre des contraintes traditionnelles de l'organisation du travail, créèrent aussi un agent politique libre des réseaux de pouvoirs traditionnels (Rosanvallon, 1989 :VI).

Cette transformation de la conception de l'individu, désormais qualifié libre, nécessitait la présence d'un organe qui lui assurerait la préservation de cette double liberté (économique et politique). L'État moderne tirait sa légitimité de ce rôle de gardien de cette double liberté individuelle (liberté absolue discutable mais néanmoins liberté effective par rapport aux éléments traditionnels de la régulation sociale). L'individu avait le droit à la liberté et l'État moderne se présentait comme un État de droit garant de ces libertés. À cette conception assez libérale de l'État moderne, ajoutons, dans une autre perspective, que l'État se réappropriait le rôle de créateur d'ordre anciennement dévolu aux éléments de régulation traditionnelle. À ce sujet, Carol Levasseur explique qu'il est possible d'observer un lien entre la politique et la sécurité dans la mesure où celui-ci crée des effets d'ordre (Levasseur, 1995 :90). Et, qu'en ce sens, sur ce point, la modernité n'est pas

différente des périodes antérieures. On observe simplement une reconfiguration quant aux modalités de gestion du désordre (Levasseur, 1995 :90). De par la nouvelle conception de l'individu, agent qualifié économiquement et politiquement libre, la tâche de gérer le désordre revint à l'État et impliqua aussi une reconfiguration de son appareil de pouvoir (Ruffolo, 1990 :21). De là les sources des transformations de l'État au XIXième siècle.

Or, le libéralisme ne récuse pas pour autant toute forme de gouverne politique. Par un paradoxe tout à fait logique, plus l'économie s'autonomise, et plus s'affirme la nécessité d'une instance hétéronome, séparée, abstraite. Bref, la nécessité d'une puissance souveraine et fondatrice, d'un méta-niveau englobant et posté en surplomb de la société civile. (Levasseur, 1995 :90)

En outre, cet État moderne s'avérait renforcé par rapport aux autres formes étatiques antérieures (Rémond, 1974b :101). Afin de rendre explicite notre propos quant au renforcement de l'État au XIXième siècle, nous désirons tout d'abord mentionner que nous n'envisageons pas le pouvoir comme une énergie ou une matière quelconque. Nous préférons penser le pouvoir en terme d'interactions c'est-à-dire le pouvoir comme relation (Denquin, 1992 :134; Foucault, 1976 :123). Sous cet angle, le pouvoir « est un certain type d'action exercé sur quelque chose (ou sur quelqu'un) » (Denquin, 1992 :134-135). En ce sens, on peut parler de pouvoir seulement lorsqu'il y a présence d'au moins deux termes et que l'un des termes de la relation influence l'autre (Denquin, 1992 :135).

Ainsi, lorsque nous affirmons que les différentes transformations du XIXième en matière d'organisation du travail témoignent d'un renforcement de l'État qui s'exprime à travers la naissance de l'État moderne, nous entendons que la relation de pouvoir entre l'État et l'ensemble des individus s'est intensifiée.

Cette relation de pouvoir est intensifiée parce qu'elle est plus intime et plus fréquente avec l'individu. L'État se substitue à l'ensemble des relations qu'avait l'individu avec sa corporation, sa paroisse, son fief (Rosanvallon, 1984 :55).

Plus l'individualisation et l'anomie se développent, plus les institutions tendent à remplir « le vide social » par une multiplicité de supports, de dispositifs, de

procédures, afin de tisser des liens institutionnels là où le lien social tend à s'étioler.  
(De Gaulejac, 1988 :58)

L'État moderne apparaît alors le principal organe de régulation sociale. C'est à lui que l'individu réfère lorsque sa liberté économique et politique est brimée et lorsqu'il y a nécessité de régler le désordre. Ainsi, les relations de protection / coercition que l'individu entretenait avec diverses organes traditionnels de régulation, relations éparpillées en différents lieux, furent centralisées en un seul lieu : l'État moderne.

Mentionnons, à titre indicatif, que cette intensification dans leur relation n'impliquait pas que l'État soit automatiquement en position de pouvoir sur l'individu. Le contraire pourrait pu être observé. On pourrait aussi pu observer un équilibre dans la relation de pouvoir. Et peut-être en était-il ainsi? Nous laissons à d'autres le soin de ce débat pour nous concentrer sur une perspective davantage comparatiste entre les différents types d'organisation politique. Et dans cette perspective, l'État moderne et par la suite l'État-providence se révélèrent ceux ayant développé une relation de pouvoir plus élaborée avec la société civile.

Par ailleurs, cette relation de pouvoir était d'autant intensifiée que l'État moderne accroissait son contrôle. Les prérogatives propres à l'État : « recourir en exclusivité à la violence, prélever des impôts, dire la Loi, décréter des règles obligatoires s'appliquant à toute la population d'un territoire circonscrit par des frontières. » (Levasseur, 1995 :88) pouvaient désormais s'appliquer de manière plus effective puisqu'il avait mis en place un appareil administratif plus développé : « L'État moderne dispose d'appareils bureaucratiques établis selon le mode légal-rationnel, avec une division précise des tâches et des fonctions. Il a un personnel qui s'identifie à lui, reproduit une idéologie spécifique et effectue des tâches d'administration, de fiscalité, de justice, de police et de défense » (Kazancigil, 1987 :189-190). De plus, la relation de pouvoir est d'autant plus intense que le contrôle étatique s'applique dès lors à une multitude de sphères de la société. Comme l'explique Kazancigil :

L'État moderne [...] exerce, sur un territoire délimité avec précision, un contrôle de loin supérieur à toutes les autres formes de domination politique connue de l'histoire, comme par exemple les empires et l'État absolutiste; il intervient très activement dans les sphères économique, culturelle et idéologique de la société, ainsi que dans la vie privée des citoyens. (Kazancigil, 1987 :189-190)

Par ailleurs, si l'État moderne se distingue, des autres formes de pouvoirs politiques qui prévalurent, par la centralisation, le renforcement et l'extension de son contrôle, il se distingue aussi par son institutionnalisation (Braud, 1992 :64-67). L'institutionnalisation signifie la dissociation entre la personne physique des gouvernants et le concept abstrait de pouvoir public. Ceci favorise la continuité de l'État même lorsqu'il y a un changement de gouvernants. En outre, cette continuité est aussi solidifiée par la mise en place des statuts juridiques constitutifs de l'État : sa Constitution et ses lois (Braud, 1992 :66-67). Ce qui offre un élément de pouvoir supplémentaire à cet organe politique puisqu'en cas de changement de gouvernants, les nouveaux gouvernants n'ont pas à réaffirmer la pertinence de leur fonction.

Enfin, cette relation de pouvoir entre l'individu et l'État est d'autant plus intense qu'elle repose sur une légitimité accrue. La légitimité désigne ce qui rend possible le consentement au pouvoir. (Denquin, 1992 :144). La légitimité qu'un organe de pouvoir détient afin de remplir ses fonctions s'appuie, entre autre, sur le sentiment de chacun des individus de partager un point en commun avec l'ensemble régit par cet organe. Si les paroisses rassemblaient leurs paroissiens, les corporations, leurs artisans et les fiefs leurs serfs, l'État rassemble les citoyens. La légitimité de l'État moderne s'appuie sur ce sentiment des individus d'appartenir à un ensemble de citoyens. Dans l'organisation sociale moderne, ce sentiment s'exprime par le sentiment d'appartenance nationale. Or, celui-ci fut grandement développé au moment de la formation des États modernes.

En effet, l'émergence des nationalismes est un autre des éléments attestant des transformations au sein des organisations sociales en Europe au XIX<sup>ème</sup> siècle. Le vocable "Nation" n'apparaît même pas avant la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, et s'il apparaît en Grèce dès l'antiquité, il n'a pas le sens qu'on lui attribue aujourd'hui (Von Busekist, 1998 :21). Cependant, l'unanimité, quant à l'analyse des raisons de cet émergence, s'avère

inexistante. Concernant plus précisément la formation des nations, l'explication généralement répandue présente le phénomène national comme un phénomène propre à l'être humain qui vit en communauté, doté d'une sociabilité naturelle et qui affirme la naturalité de son existence (Von Busekist, 1998 :8). Pourtant, avoir «une nation n'est pas un attribut naturel de l'humanité, mais en est venu à apparaître tel maintenant. » (Gellner, 1989 :18). Pour voir l'idée de nation acquérir une influence considérable sur les masses, il faut attendre la fin du XIXième siècle, voire celle de la Première Guerre mondiale (Jacques, 1998). À ce sujet, P. Cabanel explique, dans son ouvrage La question nationale au XIXe siècle, que ce siècle « de la révolution industrielle et du triomphe du capitalisme est aussi celui des nationalismes » (Cabanel, 1997 :43). Dans un même ordre d'idées, Ernest Gellner affirme que «la période de transition vers l'industrialisme était vouée, selon notre modèle, à être aussi une période où devait se manifester le nationalisme » (Gellner, 1989 :27).

Les sentiments nationalistes qui se manifestent à partir du XIXième siècle proviennent des effets désocialisants qu'entraînent la suppression des organes traditionnels de régulation sociale. Le sentiment d'isolement produit par la disparition de ces organes appelait un nouveau cadre de référence social et c'est ici que l'idée de nation tire tout son sens. Comme le remarque Eric J. Hobsbawm :

To what extent is the « nation » an attempt to fill the void left by the dismantling of earlier community and social structures by inventing something which could function as, or produce symbolic substitutes for, the functioning of a consciously apprehended community or society? (The concept of the «nation-state » might then combine these objective and subjective developments.). (Hobsbawm, 1972 :23)

C'est aussi ce qui expliquerait que dans les sociétés de la tradition, l'organisation sociale ne favorisait pas le principe nationaliste (Gellner, 1989 :64). Ainsi, le sentiment d'appartenance nationale contribue à légitimer l'existence de l'État (Balthazar, 1990 :30) car celui-ci devient l'organisateur des nouvelles bases de la solidarité à l'intérieur des limites de cette nation. Or, comme nous l'avons déjà expliqué, la légitimité est un des éléments de pouvoir de l'État. La légitimité signifie que l'on reconnaît à l'État la supériorité dans sa relation de pouvoir avec les individus. Ce qui expliquerait que les gouvernants des États-nations cherchent souvent à créer une société nationale (Wallerstein, 1980 :34). Ironiquement, les

États, en mettant en place les conditions nécessaires à l'extension du capitalisme par la suppression des conditions traditionnelles de production, permirent le développement de ce sentiment d'appartenance nationale et l'accroissement de la légitimité nécessaire au renforcement de leur pouvoir.

Cette partie concernant la formation de l'État moderne tentait de démontrer l'existence d'un lien causal, au XIX<sup>ème</sup> siècle, entre l'accélération de la mondialisation économique et le renforcement de l'État. Il semble en effet que le renforcement de l'État ait été d'autant plus vigoureux en France, en Angleterre et en Allemagne qu'il y a eu développement économique (Braud, 1992 :70-71). La mondialisation économique qui se fonde sur l'extension du système capitaliste nécessitait la formation d'un marché pour le travail et nécessairement la transformation du travail en une marchandise. Or, si les États favorisèrent la transformation du travail en une marchandise en abolissant les privilèges des corporations de métiers, les vestiges du servages et autres éléments traditionnels de régulation de la production et de l'assistance, ils provoquèrent aussi un dislocation de l'organisation de la société, une désolidarisation. Celle-ci appelait une reconfiguration des relations de pouvoir qui furent alors centralisées au sein d'une nouvelle forme étatique : l'État moderne. Comme nous l'avons expliqué, ce type d'État se trouvait davantage en mesure d'influencer les comportements, d'amener les individus à faire ce qu'ils n'auraient peut-être pas fait autrement. Il détenait donc, à l'intérieur de la relation, davantage de pouvoir que les autres formes étatiques précédentes. Ce renforcement du pouvoir étatique fut, par la suite, grandement favorisé par la prise en charge par l'État moderne de la gestion de l'assistance sociale et des risque reliés à la condition salariale. Ce processus de prise en charge par l'État moderne entraîna sa transformation en État moderne providentiel. Selon nous, la formation de l'État-providence, loin de signifier une diminution des pouvoirs étatiques, poursuit le processus de renforcement de la forme de pouvoir politique qu'est l'État.

### *2.3.2 La formation de l'État-providence.*

La formation de l'État-providence, tout comme la formation de l'État moderne, s'explique par l'extension du système capitaliste et la mondialisation économique. Tel qu'il a déjà été

présenté, la formation d'un marché du travail était une condition nécessaire à l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation. En ce sens, la formation de l'État-providence, puisqu'elle prend racine dans l'évolution du marché du travail (Castel, 1995 :22), est aussi étroitement liée à l'extension du système capitaliste et de la mondialisation.

Comme nous l'avons expliqué, la formation d'un marché du travail entraîna une désolidarisation. Au fil des décennies, ce marché pris de l'ampleur et les répercussions sur l'organisation des solidarités sociales n'en furent que plus vives. Dès que s'étend « le règne de l'ordre marchand, industriel et salarial » (Levasseur, 1995 :83), on observe un problème de cohésion sociale (Levasseur, 1995 :83). Pour R. Castel, le développement de l'industrialisation et l'urbanisation ont fragilisé les solidarités de proximité (Castel, 1995 :395). Cette désolidarisation accrue conduisit à la formation d'État-providences.

L'État-providence est né du déploiement de la rationalité économique, comme un substitut aux solidarités sociétales et familiales que l'extension des rapports marchands était venue dissoudre. (Gorz, 1988 :168)

Si la transformation de l'État moderne en un État-providence s'avérait si nécessaire ce fut, d'une part, parce que la généralisation du marché du travail avait entraîné une extrême paupérisation.

Certes, la pauvreté ne naît pas avec la société de marché. Mais au XIX<sup>ème</sup> siècle, elle change de forme et d'échelle. En laissant jouer librement les règles du marché du travail, l'ordre libéral provoque une paupérisation d'autant plus massive. (Levasseur, 1995 :91)

Or, l'accroissement de la paupérisation n'affectait pas seulement les plus démunis. L'accroissement de la paupérisation affectait les mieux nantis car elle menaçait l'ordre et l'hygiène publique (De Swaan, 1995:13-14).

D'autre part, le développement le marché du travail, en plus de créer une massive paupérisation, augmentait le niveau d'incertitude (Levasseur, 1995 :91). Cette incertitude concernait les conditions salariales puisque rien ne garantissait au travailleur qu'il serait

employé la semaine suivante et advenant la maladie, la vieillesse ou l'infortune, le travailleur ne pouvait être assuré d'un revenu minimum. En ce sens, une vive paupérisation et un niveau élevé d'incertitude nécessitait l'élargissement du rôle de l'État.

Parce qu'il valorise à l'excès le mouvement, le libéralisme économique secrète sans arrêt l'incertitude, l'instabilité et l'insécurité : en somme du désordre. D'où la recherche incessante d'un principe d'ordre voué à réduire l'incertitude et l'insécurité ambiante. (Levasseur, 1995 :90)

Or, la reconfiguration du rôle de l'État devenait d'autant plus urgent que les solidarités traditionnelles n'offraient plus de support quant à la lutte pour la survie et quant à la gestion de l'incertitude. La recomposition de la solidarité qui avait commencé à s'esquisser sous la forme de l'État moderne en ce qui concernait, en outre, la sécurité physique et la protection des droits, et qui s'appuyait sur un sentiment national naissant, avait ouvert la voie à une redéfinition des droits du citoyen. Il revenait à l'État d'endosser le rôle de protecteur du droit à l'assistance (Rémond, 1974b :108).

C'est dans cet ensemble d'éléments, la paupérisation, la menace pour l'ordre et l'hygiène publique, l'incertitude croissante et un élargissement de la notion de droit du citoyen que s'inscrit la formation de l'État-providence. Comme le disait Carol Levasseur : « la maîtrise des incertitudes et des risques est bel et bien au cœur des bouleversements institutionnels associés à l'essor des États providences les plus divers. » (Levasseur, 1995 :83). L'État providence se présentait alors comme un amalgame d'État et de technologie assurancielle qui permettait la gestion des problèmes sociaux et la réduction de l'incertitude. » (Rosanvallon, 1995 :26). Il se présentait dès lors comme une réponse adéquate aux problèmes de cohésion sociale (Levasseur, 1995 :83). Par ces dispositifs d'assurance et de sécurité sociale, il devenait un agent d'organisation de la solidarité (Rosanvallon, 1984 :55). À sujet, Carol Levasseur expliquait :

On risque peu de se tromper en affirmant que la lutte contre l'insécurité sociale constitue la véritable clé des opérations de tout État investi d'une mission providentielle. (Levasseur, 1995 :83)

Cependant, cette transformation du rôle de l'État impliquait nécessairement une reconfiguration de la relation de pouvoir.

Tisser un filet de sécurité sociale requiert et induit la mise en place d'une nouvelle machinerie de pouvoir en vue de manipuler et d'administrer les processus de production et de transformation des rapports sociaux. (Levasseur, 1995 :89)

En reprenant la définition de pouvoir que nous avons présentée à la précédente partie, nous pouvons soutenir que le développement du rôle de l'État dans la gestion de l'assistance sociale, a contribué à renforcer son pouvoir. Cette nouvelle configuration du modèle étatique entraîna une intensification de la relation de pouvoir entre les États et les individus. Leur relation est intensifiée car ceux-ci s'en remettent désormais principalement à l'État en ce qui a trait à la gestion des risques et des aléas de la vie.

L'intervention de l'État permet aux individus de conjurer les risques d'anomie qui Durkheim l'avait bien vu, sont inscrits dans le développement des sociétés industrielles. Mais pour ce faire, il ont pour interlocuteur principal, et à la limite unique, l'État et ses appareils. La vulnérabilité conjuré de l'individu se trouve ainsi reconduite sur un autre plan. L'État devient son principal support et sa principale protection, mais cette relation reste celle qui unit un individu à un collectif abstrait. (Castel, 1995 :395)

Cette relation de pouvoir se trouve aussi intensifiée car l'État connaît mieux les citoyens et sous cette base peut davantage les contraindre. Afin d'explicitier cette affirmation, mentionnons que le bon fonctionnement de la nouvelle configuration des solidarités, nécessitait que l'État-providence déploie ses capacités extractrices et dispensatrices. Par sa capacité extractrice, il mobilise des ressources en provenance de la Société civile et par sa capacité dispensatrice, « il répond à certaines attentes et distribue – au sens le plus large du terme – des biens. » (Braud, 1992 :72).

Pour la mise en œuvre de ses fonctions extractrices et dispensatrice, il doit développer un système plus élaboré de taxes et de collecte des impôts de même qu'un système de redistribution. Ces systèmes requièrent la mise en place de dispositifs de collecte et de gestion d'informations qui relevaient antérieurement du domaine du privé : l'occupation professionnelle, l'employeur, le revenu, le nombre d'enfants, la présence d'un conjoint, son

occupation, la profession et le revenu du conjoint, la présence au sein de la famille d'un parent âgé, son occupation, etc. La relation est ainsi intensifiée puisque l'État connaît mieux la population de son territoire.

En outre, pour l'accomplissement de ses fonctions extractrices, l'État-providence, se trouve, dans la relation, en position d'autorité quant à ceux qui fournissent les ressources. Ceux-ci, sous peine de sanctions, doivent fournir leur part. En ce qui concerne ses fonctions dispensatrices, l'État-providence est aussi en position d'autorité quant à la sélection de ceux qui sont admissibles aux allocations et aux secours. C'est à lui que revient la décision de secourir ou non.

Par ailleurs, en élargissant le champ d'intervention étatique, la relation est d'autant plus intense que la fonction responsive de l'État s'en trouve élargie. L'activité responsive signifie que le rôle de l'État consiste à gérer des divergences d'intérêt, d'aspiration et des attentes opposées « susceptibles de se cristalliser à tout instant en conflits ouverts. » (Braud, 1992 :78). Or, ses fonctions d'anticipation et de traitement des conflits (Braud, 1992 :79), se déploient de manière significative conséquemment à l'élargissement du champs d'intervention étatique.

À travers ses fonctions et ses capacités responsives à anticiper et à traiter les conflits, il revient à l'État-providence de cibler un problème, de le définir et de proposer, par une réforme, un règlement ou un projet de loi, une solution (Braud, 1992 :79). Or, ce rôle dans la définition du problème et de la solution apparaît comme un élément de pouvoir. Il revient à l'État le choix des problèmes qui seront traités, ce qui favorise parfois la mise à l'écart de d'autres problèmes, d'autres conflits ou clivages (Braud, 1992 :79). Dans la relation de pouvoir entre la Société civile et l'État-providence, ce dernier est en position d'autorité quant au règlement des problèmes : les choisir, les définir, imposer les solutions conséquentes à sa définition et de les faire respecter. En élargissant les responsabilités de l'État au domaine de l'assistance sociale, on élargissait aussi son champs d'intervention en matière de gestion des problèmes. L'État se trouve ainsi en position d'autorité en de plus nombreuses sphères de la société.

Enfin, la relation de pouvoir entre les individus et l'État-providence est empreinte d'une plus grande légitimité. La légitimité de l'État-providence s'est accrue à travers deux phénomènes propres à la mise en place d'un filet de sécurité sociale. D'une part, comme l'affirmait Robert Castel, « les intervention de l'État social ont des effets homogénéisateurs puissants » (Castel, 1995 :394), ce qui contribue, selon nous, à accroître la légitimité de l'État. Par ses interventions, l'État-providence contribue à la formation d'un ensemble de valeurs partagées par un grand nombre d'individus. L'homogénéisation de la population facilite les diverses interventions de l'État (Balthazar, 1990 :30). Les individus, sur la base de ces valeurs, en viennent à adopter la logique étatique en matière de gestion des problèmes divers. Ils partagent ainsi plus facilement son opinion en matière de définition de problèmes, de règlement de ces problèmes et des procédures à mettre en place pour la résolution de ces problèmes. En ce sens, la légitimité, entendue, dans une perspective wébérienne, comme l'ensemble des valeurs et des règles qui rendent possible le consentement au pouvoir (Denquin, 1992 :144), que les individus dévouent à l'État en est accrue.

D'autre part, la légitimité est aussi accrue par un processus individualisant. Paradoxalement, le mode de fonctionnement des services publics « produit en même temps des effets individualisant redoutables » (Castel, 1995 :394). Comme l'expliquait ironiquement M. Gauchet lors d'un entretien retranscrit dans l'ouvrage de Jacques Donzelot : « s'il y a la Sécurité sociale, je n'ai pas besoin de mon voisin de palier pour m'aider. L'État providence est un puissant facteur d'individualisme. »<sup>12</sup>. L'État-providence, par ses diverses interventions en matière de protection sociale, « creuse encore la distance par rapport aux groupes d'appartenance qui, à la limite, n'ont plus de raison d'être pour assurer les protections » (Castel, 1995 :395). Ainsi, en poursuivant ce processus de désocialisation, l'État-providence se trouve à renforcer sa position d'unique agent des solidarités. À ce propos, Louis Balthazar affirme:

Les États-nations en viennent à s'arroger à peu près toutes les fonctions qui, jusque-là, étaient dévolues aux familles, aux églises et autres organisation traditionnelles.

---

<sup>12</sup> Cité dans Donzelot, 1991 :170

Ce mouvement avait été amorcé par la Révolution française et le nationalisme bourgeois. Mais, il n'avait pas atteint les masses avec l'efficacité que sera celle de l'État-providence. (Balthazar, 1990 :30)

Dans cette optique, il demeure le seul interlocuteur légitime de l'individu en ce qui a trait aux secours. Le seul avec qui l'individu établit une relation de pouvoir, à l'intérieur de laquelle il dispose, cependant, de peu d'autorité.

Par ailleurs, bien que l'État-providence, par son filet de sécurité, contribue à recréer des solidarités, il les recrée « sur un tout autre registre que celui de l'appartenance à des communautés concrètes. » (Castel, 1995 :395). S'il ne s'agit plus de communautés concrètes, il s'agit d'une communauté imaginaire et imaginée qui se présente sous le signe de la nation. Comme l'explique Benedict Anderson, la nation est imaginaire parce ses membres ne se connaissent pas nécessairement (Anderson, 2002 :19). Elle est imaginée comme limitée parce qu'elle a des frontières finies (Anderson, 2002 :20). Elle est imaginée comme souveraine, libre ou du moins aspirant à la liberté, où l'État est le représentant de cette liberté (Anderson, 2002 :20-21). Elle est aussi imaginée « comme une communauté parce que, indépendamment des inégalités et de l'exploitation qui peuvent y régner, la nation est toujours conçue comme une camaraderie profonde, horizontale. » (Anderson, 2002 :21). Ainsi, l'État-providence, à travers sa prise en charge de la solidarité sociale, favorise le développement de cette communauté abstraite où lui seul fait figure d'autorité dans sa relation avec les membres de la communauté. Comme le soulignait Louis Balthazar : « L'État en vient à contrôler la vie des populations, de la naissance à la mort. Inévitablement, cela accentue l'importance des allégeances nationales.» (Balthazar, 1990 :30). Or, le sentiment d'appartenance nationale favorise la légitimité de l'État (Balthazar, 1990 :30).

Cette partie de notre travail visait à démontrer que la formation de l'État-providence, tout comme la formation de l'État moderne, tirait ses origines et son pouvoir de l'évolution du marché du travail, du système capitaliste et donc de la mondialisation. Le développement du marché du travail et l'expansion du système capitaliste, par leurs effets de paupérisation, d'incertitude et de désocialisation, ont entraîné la nécessité d'une reconfiguration de

l'appareil étatique. Cette reconfiguration effectuée sous le signe de la resolidarisation et de l'assurance a permis le développement d'un État-providence pourvu d'un pouvoir renforcé. Comme il a été expliqué, le renforcement du pouvoir de l'État provient de l'intensification de sa relation avec l'individu. Cette relation est plus intense car l'État en arrive à être le seul avec qui l'individu partage une relation en matière de secours et d'assurance contre les risques et les incertitudes. Par ailleurs, la relation de pouvoir est intensifiée puisque l'État-providence, de par une connaissance accrue des aspects privés de la vie de l'individu, détient une forte autorité en ce qui concerne l'extraction des ressources nécessaires au filet de sécurité et en ce qui a trait à la redistribution des prestations de secours. De plus, l'élargissement des champs d'intervention de l'État au domaine de l'assistance sociale, agrandit la sphère où il peut agir comme gestionnaire de problèmes. Or, en tant que gestionnaire de problèmes, il possède le privilège de les choisir, de les définir, de formuler les solutions requises et leurs modalités d'application. En ce sens, la prise en charge par l'État-providence de l'assistance sociale, puisqu'elle lui confère un espace plus vaste de règlement des problèmes, élargit le champs d'intervention où il fait figure d'autorité dans sa relation avec l'individu. Enfin, le développement d'un système d'assurance sociale a contribué à rehausser la légitimité de l'État. D'une part, de par son effet homogénéisateur au niveau des valeurs, le filet de sécurité social, favorise le renforcement de la légitimité c'est-à-dire le consentement au pouvoir. Les individus en viennent à envisager l'assistance sociale de la même manière que l'État et à consentir ainsi plus facilement à ses différentes propositions. D'autre part, la mise en place d'un système de sécurité sociale, en contribuant à la poursuite du processus de désocialisation, renforce sous un autre angle, la légitimité de l'État-providence. Désormais assuré d'un secours, l'individu tend à rompre sa relation avec sa communauté concrète. Cette désocialisation de l'individu d'avec sa communauté concrète, l'amène à ce concevoir comme membre d'une communauté abstraite, la nation. Ainsi, le système d'assurance sociale, s'il recrée des solidarités, il les recrée entre les membres d'une communauté abstraite nationale où l'État fait figure d'autorité. Le sentiment d'appartenance nationale fut ainsi renforcé par la mise en place d'un système d'assurance sociale, ce qui rehausse la légitimité de celui qui le représente. Or, comme nous l'avons expliqué, la légitimité est un élément important dans une relation de pouvoir.

## Conclusion

Ce chapitre théorique avait pour objectif de démontrer que les États participent à la mondialisation et qu'à travers celle-ci, ils s'en trouvent renforcés. Comme nous l'avons expliqué, la mondialisation, entendue comme, en outre, l'expansion du système capitaliste s'accélère significativement au XIX<sup>ème</sup> siècle et ce parce que l'extension de la logique capitaliste débute vraiment à cette période. L'extension de la logique capitaliste à la monnaie, la terre et surtout au travail étaient les conditions nécessaires à l'expansion du système capitaliste. Nous avons aussi expliqué que ce sont les États qui ont permis cette extension de la logique capitaliste et donc l'expansion du système capitaliste. À l'intérieur d'une dernière partie, nous avons expliqué que l'extension de la logique capitaliste, de par ses effets désocialisant et paupérisant, avait permis un renforcement de l'État. Ce qui nous permettait d'affirmer que l'accélération de la mondialisation économique témoignait aussi d'un renforcement du pouvoir de l'État et qu'en ce sens, elle ne conduisait « ni à la disparition des nations ni à un État minimal. » (Aglietta, 1997 :440).

Or, sous cet angle d'analyse, le processus d'accélération actuel de la mondialisation économique devrait nous amener à soutenir que les États entrent dans une nouvelle phase d'accélération, comme ce fut le cas pour le XIX<sup>ème</sup> siècle, du renforcement de leur pouvoir. Puisque tout n'est jamais si linéaire et si simple, nous préférons expliquer le phénomène d'une manière plus nuancée. Le processus actuel d'accélération de la mondialisation économique qui débuta dans les années 60 (Helleiner, 1997) a conduit à un revalorisation des organisations locales et des groupes d'entraide des milieux communautaires. Comme l'expliquaient Lévesque et Favreau, la récente valorisation du tiers-secteur tire son origine des effets néfastes des transformations économiques des dernières décennies (Favreau, 1999; Lévesque, 1999). Les groupes du tiers-secteur (ou de l'économie sociale au Québec), de par leur fonction d'aide et d'agents rassembleurs, affectent la légitimité des institutions étatiques. Celles-ci, s'en trouvent, en un sens, affaiblis. Or, il est probable, et c'est que nous soutenons, que différentes politiques mises en place actuellement contribueront à freiner et même à renverser ce mouvement de valorisation du tiers-secteur ce qui favorisera la revalorisation de la légitimité étatique. Le

prochain chapitre de ce travail de recherche concerne les différentes analyses qui ont été faites des politiques en matière de régionalisation au Québec.

### Chapitre 3

#### Analyses des politiques de développement

Tel qu'il a déjà été mentionné, notre problème spécifique de recherche concerne les effets d'une des politiques de développement régional, la *Politique de soutien au développement local et régional*, sur les groupes de l'économie sociale. Cette politique, en amenant les groupes de l'économie sociale à adopter une logique capitaliste, nous semble être une bonne illustration de la participation des États à la mondialisation et de leur renforcement à travers celle-ci. Par ce chapitre, nous espérons présenter différents angles d'analyse offerts par les auteurs familiers avec les politiques de développement régional. Cette présentation est nécessaire puisqu'elle contribue à la vérification de notre hypothèse. En effet, plusieurs des analyses offertes par les auteurs soutiennent les composantes de notre argumentation. En outre, cette présentation des différents angles d'analyse est utile puisqu'elle permet de comprendre où se situe notre problème de recherche par rapport à l'état des connaissances dans ce domaine et de réaliser la pertinence heuristique de notre travail. Elle souligne l'absence, à l'intérieur du domaine de la régionalisation au Québec, d'études traitant globalement du lien entre la mondialisation, l'insertion de la logique capitaliste, l'individualisme, le sentiment d'appartenance nationale et le renforcement de l'État. En ce sens, notre travail, en intégrant ces composantes, participe à la progression générale de la connaissance en matière de régionalisation.

Ce troisième chapitre débute donc, en premier lieu, par une brève description de ce que représente le mouvement de régionalisation au Québec : la tendance québécoise dominante en matière de développement régional. Cette présentation est utile puisque la *Politique de soutien au développement local et régional* s'inscrit directement dans cette tendance. En outre, elle permet d'apprécier les types d'analyse qui sont subséquentement présentés. Ainsi, après une brève introduction au phénomène de la régionalisation, nous présentons plus spécifiquement les analyses des politiques de développement régional. Nous y abordons les thèmes pertinents de notre problème de recherche. Comme nous le verrons

plus en détail, ces études appuient les différents éléments de notre angle d'analyse. À l'intérieur d'un premier volet nous discutons des liens entre la mondialisation et les politiques de régionalisation. À l'intérieur du deuxième volet, il est question du renforcement du pouvoir de l'État à travers les politiques de régionalisation.

### 3.1. La régionalisation

La Politique qui fera l'objet de notre étude s'inscrit dans un mouvement que l'on nomme régionalisation. Cependant, le terme régionalisation réfère à plusieurs réalités. Si les points de vue divergent quant au sens à donner au mouvement de régionalisation, il en va de même des caractéristiques relatives à celui-ci. Nous essayons dans cette partie plus descriptive de schématiser les caractéristiques de la régionalisation d'un point de vue strictement temporel et administratif.

Si les auteurs s'entendent généralement sur l'existence de la régionalisation dans les années 90, certains ne reconnaissent cependant pas la présence d'une certaine régionalisation au Québec dès les années 60. Comme toujours, tout est question de définition.

Les auteurs qui analysent l'intérêt porté par le gouvernement pour les régions situent les débuts de la régionalisation aux années 60. Le terme régionalisation réfère alors à la reconnaissance des différences entre les zones régionales et les centres, aux politiques visant à réduire les iniquités entre elles, à moderniser les infrastructures, à déconcentrer les services collectifs de santé et d'éducation (Lévesque, 1999 :114) et celles visant à stimuler le développement des régions. Bref, ce que certains nomment la gestion étatique du territoire (Hamel & Klein, 1996 :302). Malgré la présence d'une certaine déconcentration (Lévesque, 1999 :114), le sous-développement régional devait alors être contré à l'aide des politiques, plutôt sectorielles, en provenance du centre (Lévesque, 1999 :114).

Les auteurs qui privilégient les aspects décentralisation et responsabilisation (délégation de responsabilités vers les régions) de la régionalisation la limite aux années 90 (De la Durantaye, 1995 :141; Côté, 1998 :32) et la circonscrivent aux politiques des dernières années, tant dans le secteur social que dans le secteur économique et dans le secteur de la

formation professionnelle (Latérière et Voyer, 1995 :233). Ils font référence, entre autres, à *Une réforme axée sur le citoyen* (1990) et la *Loi sur les services de santé et services sociaux* (1991) pour le secteur de la santé, à la réforme Ryan pour le secteur municipal (1990) (St-Hilaire, 1995 :36), à la réforme Picotte, *Développer les régions du Québec* (1992), à la *Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre* (1992) (Latérière et Voyer, 1995 :233) et à la *Politique de soutien au développement local et régional* (1997) (Lévesque, 1999 :117). Les politiques dites de régionalisation de la dernière décennie s'appuient alors davantage sur une décentralisation et sur une responsabilisation des régions à l'égard de leur développement. S'il y a sous-développement régional, il doit être enrayeré par les forces locales ou régionales. On décentralise les instruments de développement afin de permettre aux régions d'œuvrer à leur propre succès, tout en assurant une certaine gestion étatique de ce même développement. Le terme ne réfère donc plus à la prise en compte des besoins des régions mais bien à une forme de décentralisation et de délégation de responsabilités.

Cependant, l'utilisation du terme régionalisation, dans le contexte des politiques des dernières années, apparaît cependant plus approprié que celui de décentralisation puisque les réformes entreprises continuent d'assurer un certain contrôle de l'État. Ce contrôle se ressent bien à travers les structures proposées et est même admis par le gouvernement lui-même.

Un transfert massif de compétences vers les instances locales et régionales présenterait l'inconvénient, dans le contexte constitutionnel actuel, de limiter sévèrement la capacité d'intervention du gouvernement québécois sur son propre territoire face aux intrusions possibles du gouvernement fédéral. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :7)

Et puisque les thèmes décentralisation et responsabilisation caractérisent ces politiques, mais que la décentralisation n'en est pas une véritable, le thème partenariat apparaît aussi fréquemment comme une caractéristique de ces politiques de la récente régionalisation.

Pourtant, malgré les divergences quant aux limites temporelles et aux composantes de la régionalisation, il semble y avoir consensus quant à l'existence d'une tendance nommée

régionalisation dans les années 90 et qui s'articule autour de politiques affectant les régions, prônant la décentralisation, la responsabilisation et le partenariat.

Ainsi, même ceux qui identifient les débuts de la régionalisation aux années 60, reconnaissent une nouvelle génération à partir des années 90. Le premier à reconnaître cette nouvelle tendance est le gouvernement québécois. Du point de vue gouvernemental, on fait bien la distinction entre une ancienne régionalisation et une nouvelle régionalisation. À l'intérieur d'un document, *Décentralisation, un choix de société*, il est expliqué que l'on retrouvait une certaine forme de régionalisation dès la création des conseils régionaux de développement durant les années soixante-dix (Ministère du Conseil exécutif, 1995 :11). « Ces instances constituent une certaine forme de régionalisation, en ce sens que l'État tend à rapprocher son action des régions tout en maintenant un contrôle total sur l'ensemble des opérations. » (Ministère du Conseil exécutif, 1995 :11). Cependant, la régionalisation, telle que présentée à l'intérieur de la *Politique de soutien au développement local et régional*, consiste désormais en l'adaptation des interventions et des services gouvernementaux aux réalités régionales et l'association des représentants des populations locales et régionales à la prise de décision, à la mise en œuvre ou à la gestion des opérations. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :8). Cette nouvelle définition en introduisant les éléments « décentralisation » et « responsabilisation », illustre bien la rupture entre ancienne et nouvelle régionalisation.

Jean-Paul Gendron explique que dès la première moitié des années 80, on pouvait apercevoir la tendance qui serait privilégiée à l'égard du développement régional : le document Le choix des régions de 1984 formulait déjà « les principes de base qui seront repris dans la politique de 1992 : responsabilisation, décentralisation, partenariat. » (Gendron, 1995 :47). Cependant, cette politique-cadre de 1984 n'a jamais franchi l'étape du Conseil des ministres (Gendron, 1995 :47). En ce sens, ce n'est vraiment qu'à partir du début des années 1990, que l'on met activement en pratique une nouvelle forme de régionalisation orientée vers une décentralisation, le partenariat et la responsabilisation. Benoît Lévesque confirme aussi l'existence d'un changement à partir des années 90 :

Le début des années 1990 est marqué par une nouvelle redéfinition de la régionalisation dont les instances reçoivent des budgets et des responsabilités nouvelles. (Lévesque, 1999 :117)

Ainsi, nous croyons possible d'affirmer qu'un consensus s'est dégagé autour de l'existence d'une régionalisation dans les années 90 qu'il s'agisse pour certains d'un phénomène nouveau ou pour d'autres d'une nouvelle phase d'une régionalisation entreprise depuis plus de 40 ans. Il semble aussi y avoir consensus quant aux composantes qui caractérisent la régionalisation de la dernière décennie: la décentralisation, la responsabilisation et le partenariat.

*La Politique de soutien au développement local et régional*, qui fait l'objet de notre analyse, s'inscrit ainsi directement dans la tendance plus récente de la régionalisation puisqu'il s'agit d'une politique visant à stimuler le développement régional et à mettre en place une structure plus décentralisée de la gestion du développement où les communautés sont appelées à se responsabiliser. Puisque la politique que nous avons retenue pour notre étude de cas s'inscrit dans la tendance plus récente de la régionalisation, nous avons circonscrit la présentation des différentes analyses traitant des politiques de développement régional à la récente régionalisation.

### 3.2 Les différentes analyses des politiques de développement régional

Les analyses qui sont généralement faites à propos des politiques de régionalisation ne sont pas unanimes et ne correspondent pas toujours à l'interprétation présentée par le gouvernement québécois. Selon les dires du gouvernement québécois, la régionalisation est une réponse aux demandes accrues des populations. En ce sens, il soutient que les motivations à la base de la régionalisation sont essentiellement de nature démocratique puisque celle-ci tend vers la décentralisation. Cette opinion n'est pas partagée par la majorité des auteurs intéressés par le sujet. Ainsi, il nous apparaît pertinent de présenter différentes analyses, que font les intervenants et les auteurs, du processus de régionalisation des dernières années.

Comme nous le verrons, certains auteurs familiers avec le domaine du développement régional mentionnent les liens entre les politiques de régionalisation et la mondialisation. D'autres font mention du lien entre la mondialisation et la logique capitaliste. Certains soulignent le biais capitaliste de ces politiques. Quelques auteurs abordent la participation de l'État à la mondialisation. Des auteurs soulignent la part des États dans l'extension de la logique capitaliste et quelques uns envisagent les politiques de régionalisation comme l'insertion, par l'État, d'une logique capitaliste. De plus, des auteurs expliquent que ces politiques reflètent la volonté de l'État de renforcer son pouvoir. Certains mettent l'accent sur le fait que ces politiques assurent davantage de contrôle. D'autres expliquent qu'elles contribuent à revigorer sa légitimité. Enfin, quelques auteurs croient que les politiques de régionalisation s'inscrivent dans un effort de renforcement du sentiment d'appartenance nationale.

Les points soulevés par chacun des auteurs appuient d'une certaine manière notre angle d'analyse. En effet, selon nous, les politiques de développement s'inscrivent dans le processus de la mondialisation car elles reflètent une volonté étatique d'étendre la logique capitaliste. Cette volonté confirme la part de responsabilité des États dans la mondialisation (entendue comme l'extension d'une logique capitaliste). En outre, à travers cette façon d'étendre la logique capitaliste et de contribuer à la mondialisation, les États retirent du pouvoir. En fait, ils accroissent l'individualisme, sous-jacent à la logique capitaliste, nécessaire au renforcement de leur légitimité et au sentiment d'appartenance nationale. Ce qui leur confère une autorité accrue et davantage de pouvoir. Ainsi, notre angle d'analyse ne contredit pas les différentes analyses qui traitent de la régionalisation au Québec. Au contraire, l'originalité de notre angle d'analyse est justement de combiner ces différentes analyses en une seule explication.

Nous avons organisé notre présentation des analyses en fonction des deux éléments centraux de notre travail soit la contribution de l'État à la mondialisation et le renforcement de l'État à travers la mondialisation. Chacun de ces deux grands volets sont par ailleurs subdivisés en thèmes qui seront ultérieurement présentés.

### *3.2.1 La contribution de l'État à la mondialisation*

Comme nous l'expliquons, nous croyons que les États, en mettant en place des politiques internes qui favorisent l'extension de la logique capitaliste, contribuent à la mondialisation. Certaines analyses propres au développement régional appuient, à leur façon, cette affirmation. En effet, certains auteurs entrevoient un lien entre les politiques de régionalisation et la mondialisation. D'autres mentionnent la relation entre la mondialisation et la logique capitaliste. Quelques-uns croient que les politiques de régionalisation sont empreintes de la logique capitaliste. Au regard de ces points soulevés, nous croyons possible d'envisager un lien entre la mondialisation, la logique capitaliste et les politiques de régionalisation. Ce lien se comprend aisément lorsqu'on envisage la mondialisation, comme entre autres, l'extension de la logique capitaliste. En ce sens, les politiques de régionalisation s'inscrivent dans le processus de la mondialisation puisqu'en visant à insérer la logique capitaliste au sein des groupes de l'économie sociale, elles contribuent à l'extension de la logique capitaliste. En outre, si certains auteurs ont affirmé le rôle de l'État dans la mondialisation, que d'autres soulignent leur responsabilité dans l'extension de la logique capitaliste et quelques-uns croient que l'État adopte des politiques de régionalisation d'inspiration capitaliste, nous pensons possible d'envisager que l'État contribue, à travers ces politiques de développement, à l'extension de la logique capitaliste et donc à la mondialisation.

#### LES POLITIQUES DE RÉGIONALISATION ET LA MONDIALISATION

Certains auteurs situent les politiques de régionalisation dans le contexte d'un changement majeur dans l'économie mondiale depuis le milieu des années 70. Certains parlent de restructurations postfordistes (Browne, 1999), d'autres de nouvel environnement (Lévesque, 1999), de crise du mode de régulation (Duperré, 1993 :34), d'après-keynésianisme (Klein, 1996 :35), de crise du compromis fordiste-providentialiste (Bourque, 1999 :130), d'une transition entre deux modèles de développement : le modèle de développement économique et social fordien, keynésien, providentialiste qui a prévalu entre 1945 et 1975 à un futur modèle de développement (Vaillancourt, 1994 :231).

Chez certains de ces auteurs traitant des politiques de régionalisation, on retrouve des références à la mondialisation. Yves Vaillancourt affirme que, pour comprendre les politiques des dernières années, il faut prendre en considération le contexte actuel. Il nous explique que ce contexte se compose de toute une série d'éléments : la mondialisation de l'économie, l'ALENA, la fin du plein-emploi le poids des politiques et idées libérales dans le monde, la crise des finances publiques, la diminution des paiements de transfert dans le domaine de la santé et de l'éducation, etc. (Vaillancourt, 1994 :230).

Benoît Lévesque, à l'instar de Yves Vaillancourt, affirme que les politiques de régionalisation, surtout en ce qui à trait à leur volonté de revaloriser la sphère locale, s'inscrivent assurément dans un contexte économique particulier (Lévesque, 1999 :112). Il envisage le contexte économique actuel comme un nouveau modèle de développement en pleine émergence. Selon lui, la mondialisation est une des composantes de ce nouveau modèle de développement (Lévesque, 1999 :112).

Gilles Bourque croit aussi que les politiques de régionalisation s'inscrivent dans un nouveau modèle de développement. Il explique que ce contexte économique réfère à une crise du modèle de développement fordiste qui prévalait jusque dans les années 80 (Bourque, 1999 :130-131). Selon lui, la mondialisation et la révolution technologique, en stimulant la création de nouveaux types d'entreprise et de nouvelles conventions de qualité, sont responsables de cette crise du fordisme et donc du contexte économique actuel (Bourque, 1999 :130-131). En outre, il explique que « le processus de mondialisation, et en particulier l'autonomisation des marchés financiers internationaux » limitent sérieusement les possibilités de mise en place d'un nouveau modèle de développement orienté vers une plus grande justice sociale (Bourque, 1999 :133).

Claire V. de la Durantaye identifie aussi un changement au sein du contexte économique. Elle analyse les changements actuels dans une perspective de crise de l'État-providence. Selon elle, la croissance trop rapide des déficits publics et la stagflation engendrée par les crises pétrolières ont engendré de sérieux problèmes financiers pour les États (De la Durantaye, 1995 :140). Ceux-ci, dans un effort de rationalisation financière, abandonnent

leurs engagements sociaux. Les politiques de régionalisation s'inscrivent, selon elle, dans ce nouveau contexte de désengagement de l'État. Elle mentionne le phénomène de la mondialisation mais ne nous éclaire pas sur le rôle que peut jouer celle-ci sur la crise de l'État-providence. Selon elle, la mondialisation entraîne, à l'intérieur des sociétés occidentales, la perte d'emploi, la restructuration des systèmes de couverture sociale et une panoplie de problèmes sociaux (De la Durantaye, 1995 :157).

Ainsi, selon nous, il y a lieu d'envisager un lien entre la mondialisation et les politiques de régionalisation. Ces auteurs ont en effet souligné, à leur façon, l'influence de la mondialisation sur la mise en place de nouvelles politiques de régionalisation. À notre avis, il est essentiel, pour une bonne compréhension des liens entre la mondialisation et les politiques de régionalisation, de définir ce qu'est la mondialisation. Ces auteurs, s'ils mentionnent l'impact de la mondialisation sur les politiques de régionalisation, ne définissent pas clairement en quoi consiste le phénomène de la mondialisation et comment il s'articule avec les politiques de régionalisation. Or, nous croyons qu'en définissant la mondialisation comme, entre autre, l'extension de la logique capitaliste, il devient plus aisé de comprendre les liens entre la mondialisation et les politiques de régionalisation. À ce sujet, certains auteurs, bien qu'ils n'expliquent pas la relation entre la mondialisation et la logique capitaliste, ont pourtant mentionné la présence de la logique capitaliste. Dans la prochaine section, nous présentons quelques analyses soulignant la présence d'une logique capitaliste et celles qui affirment clairement le lien entre les politiques de régionalisation et la logique capitaliste.

#### LA MONDIALISATION ET LA LOGIQUE CAPITALISTE.

Comme nous l'expliquions, on ne retrouve peu ou pas dans la littérature traitant des politiques de régionalisation des affirmations explicites quant au caractère capitaliste de la mondialisation. Cependant, on y mentionne l'intensification du capitalisme. Certains auteurs ont en effet souligné très clairement les tendances mondiales d'extension du capitalisme (Côté, 1998; Duperré, 1993; Lévesque, 1999). Ainsi, d'une part, certains auteurs ont affirmé l'influence de la mondialisation sur les politiques de régionalisation et d'autre part certains soulignent la vigueur de la logique capitaliste. En ce sens, même si les

auteurs ne le conçoivent pas ou ne le mentionnent pas, nous croyons qu'il existe une relation entre la mondialisation et la logique capitaliste. Or, à l'instar de Jacques Adda, nous croyons que le phénomène économique de la mondialisation s'envisage comme l'extension du système capitaliste, et de la logique capitaliste, sur l'espace mondial (Adda, 1996 :3).

Denyse Côté explique que les « États-nations ont été nécessaires à la création des capitalismes mondiaux, mais que [désormais] les frontières sont devenues un frein au développement du capitalisme mondial. » (Côté, 1998 :32). Dans la nouvelle configuration économique, modèle initié par les entreprises transnationales, les « marchés doivent être accessibles, l'offre et la demande doivent être présentes dans tous les confins de la planète et permettre ainsi la fluidité des rapports économiques et sociaux susceptibles de consolider l'arrimage de chaque région au marché mondial. » (Côté, 1998 :32).

Martine Duperré affirme que les gouvernements sont forcés de se repositionner face à la crise du mode de régulation et que de nouveaux mécanismes doivent se mettre en place afin de surmonter la crise (Duperré, 1993 :34). En reprenant, les analyses de Juan-Luis Klein et de Christian Gagnon, elle explique qu'un mode de régulation réfère à l'ensemble des mécanismes maintenant la cohésion et la reproduction du système capitaliste (Duperré, 1993 :34).

Benoît Lévesque à l'intérieur de son analyse parle aussi d'une transformation dans le contexte social et économique. Selon lui, nous assistons à l'émergence d'un nouveau modèle de développement (Lévesque, 1999 :112). À son avis, le nouveau modèle de développement est davantage capitaliste et tend à devenir dominant (Lévesque, 1999 :116). Plus explicite, Gilles L. Bourque explique, quant à lui, que la mondialisation renforce la tendance à la gouvernance marchande que l'on voyait poindre dans les années 80 (Bourque, 1999 :133).

Comme nous l'expliquions, si certains auteurs mentionnent l'influence de la mondialisation sur les politiques de régionalisation et si d'autres soulignent la vigueur de la logique

capitaliste au sein du contexte économique mondial, nous croyons ainsi possible de soutenir que les politiques de régionalisation s'inscrivent dans le processus de la mondialisation, entendu comme, en autres, l'extension de la logique capitaliste. L'affirmation, par certains auteurs, tel qu'il est présenté à la prochaine section, du biais capitaliste des politiques de régionalisation renforce aussi cette partie de notre angle d'analyse.

#### LES POLITIQUES DE RÉGIONALISATION ET LA LOGIQUE CAPITALISTE.

À leur manière, certains auteurs ont souligné les différents liens entre les politiques de régionalisation et la logique capitaliste. En effet, certains font directement allusion à l'influence de la logique capitaliste sur les politiques de régionalisation. Selon Paul Leduc Browne, dans le modèle de développement qui prévaut actuellement, le mode de régulation est contraint de s'adapter au nouveau régime d'accumulation capitaliste (Browne, 1999 :149). À son avis, pour ce faire, les États occidentaux entreprennent des politiques de privatisation et de commercialisation des services publics (Browne, 1999 :149-150). Il ajoute que les services publics qui demeurent en place sont assujettis aux principes de ce nouveau modèle postfordiste : décentralisation, spécialisation et mises à pied massives, normes administratives et logiques marchandes empruntées au secteur privé (Browne, 1999 :150 ). En outre, il explique qu'un des aspects importants du secteur public actuel est sa subordination croissante au marché (Browne, 1996 :84). Selon lui, l'intérêt des gouvernements pour les organismes à but non lucratif ou tout les organismes du tiers-secteur, s'explique par la volonté d'offrir des services à bon marché (Browne, 1999 :150). En un sens, il envisage les politiques mises en place par l'État comme découlant directement d'une logique capitaliste.

Selon Martine Duperré, la volonté de partenariat incluse dans les politiques de régionalisation n'est pas étrangère à la crise du mode de régulation capitaliste (Duperré, 1993 :34). Denyse Côté, à sa façon, souligne le lien entre la logique capitaliste et les politiques de régionalisation. À son avis, les politiques de régionalisation mises en place par les États s'inspirent directement de ces besoins créés par l'internationalisation de la production et des flux de capitaux et de main-d'œuvre (Côté, 1998 :32). La

régionalisation, dans sa composante décentralisation, apparaît alors la voie privilégiée pour répondre à ces besoins externes. En outre, la concertation promue à travers la régionalisation s'inscrit aussi dans cette volonté d'arrimer les forces productrices régionales et locales au marché (Côté, 1998 :33).

Benoît Lévesque abonde dans le même sens. Dans son analyse de la revalorisation du local à travers les politiques de régionalisation, il explique que le local devient un élément essentiel du nouveau modèle de développement capitaliste appelé à devenir dominant (Lévesque, 1999 :116).

La revalorisation du local est en cohérence avec un système de production et des entreprises qui misent sur la flexibilité et l'intégration, sur la rapidité de réponse à la demande, sur la culture zéro stock, le juste à temps, etc. En somme, la proximité des fournisseurs, l'implication des travailleurs, la différenciation par la qualité poussent à une redécouverte du local, voire à sa revalorisation. (Lévesque, 1999 :119)

Comme nous pouvons le constater, certaines analyses mentionnent assez clairement l'influence de la logique capitaliste sur les politiques de régionalisation. En outre, certains auteurs soulignent, mais de manière indirecte, l'existence d'un lien entre la logique capitaliste et les politiques de régionalisation. Ces auteurs, expliquent que les politiques de régionalisation s'inscrivent dans un nouveau contexte économique. S'ils ne mentionnent pas l'aspect capitaliste de ce nouveau contexte économique, ils identifient, selon nous, des caractéristiques reliées à la logique capitaliste.

En effet, certains envisagent les politiques de régionalisation comme une volonté étatique de réduire les dépenses et le déficit (Gendron,1995 :47). Ainsi, l'État, au nom de l'assainissement des finances publiques, réorganise son intervention. En ce sens, toute décision en matière de politique publique est soumise aux impératifs des réductions budgétaires (Browne, 1996 :71). Cette catégorie d'analyses, quant à l'impact de la volonté d'assainissement des finances publiques sur les politiques de régionalisation, se divise en deux catégories. Il y a celles qui affirment que l'État « coupe » dans les services publics. (Groupe des Treize, 1998 :4). « Couper » peut signifier réduire les ressources financières

attribuées pour la gestion des services (Groupe des Treize, 1998 :3), mais peut aussi signifier ne plus offrir certains services (Browne, 1996 :71). En outre, certaines de ces analyses voient dans la réorganisation récente de l'État une façon de poursuivre l'offre de service en mettant à contribution les contribuables ou les municipalités (Petrelli, 1995 :144; De la Durantaye, 1995 :161; St-Hilaire, 1995 :20). La mise à contribution des individus réduirait les coûts et permettrait d'assainir les finances publiques (Browne, 1996 :82-83). Ce démantèlement s'accompagne, donc, en outre, par la promotion du bénévolat (Browne, 1996 :2). Selon nous, ces auteurs mentionnent, à leur façon, un changement de valeur à l'intérieur des approches en matière d'économie nationale. À ce sujet, Caroline Andrew expliquait que: « This process of "reinventing government" (Osborne and Gaebler, 1992) has been undertaken in the name of efficiency and effectiveness and has been very much dominated by market values. » (Andrew, 1998a :104). Ainsi, ces auteurs soulignent que le désir de rentabilité financière, propre à la logique capitaliste, a remplacé les anciennes tendances moins guidées par la logique capitaliste. En ce sens, ils appuient indirectement notre opinion à savoir que les politiques de régionalisation sont influencées par la logique capitaliste.

À sa façon, dans un article de 1995, Denyse Côté mentionnait aussi indirectement l'influence de la logique capitaliste sur les politiques de régionalisation :

Ces changements surviennent au moment où des restructurations majeures sont en cours à l'échelle mondiale. Les rapports entre État, marché et société civile se redéfinissent dans une version particulière du néo-libéralisme. Le retrait de l'État et la gestion de la décroissance se font en effet par le biais d'une reconceptualisation du rôle de l'État dont il est intéressant d'observer l'articulation au sein des réformes régionales récentes. (Côté, 1995 :113)

Ainsi, au regard des analyses offertes par les auteurs, nous pensons possible d'établir un lien entre les politiques de régionalisation et la logique capitaliste. Soulignons, néanmoins, l'existence de certaines analyses qui expliquent que les politiques de régionalisation ne sont pas entièrement organisées en fonction de la logique capitaliste.

À ce propos, Yves Vaillancourt explique que nous sommes présentement dans une période de transition. Cette période de transition offre l'opportunité aux milieux communautaires d'influencer l'organisation du modèle de développement qui s'installe. Selon lui, ce nouveau modèle pourrait être plus orienté vers la justice sociale que le fut le modèle précédent (Vaillancourt, 1994 :231). Ainsi, il considère que les milieux communautaires réussissent à contrer le penchant néolibéral des politiques (Vaillancourt, 1994 :242). Il cite à titre d'exemple la réforme Côté dans le domaine de la santé qui lui semble être un compromis ne pouvant se réduire aux seules orientations néolibérales (Vaillancourt, 1994 :242). Selon lui, la réforme ne peut pas être totalement néolibérale « justement parce que, dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec, il y a des acteurs démocratiques qui ne sont pas néolibéraux, dont les organismes communautaires » (Vaillancourt, 1994 :242).

À l'instar de Vaillancourt, Gilles L. Bourque explique que les principes ultralibéraux de non-intervention n'ont pas été totalement mis en place et que dans les années 90, apparurent de nouveaux compromis (Bourque, 1999 :132). Selon lui, le modèle de développement actuel est davantage reconfiguré à l'intérieur d'une approche partenariale (Bourque, 1999 :133).

Ainsi, selon ces deux auteurs, les politiques de régionalisation ne sont pas totalement imprégnées par la logique capitaliste. Cependant, ils ne contredisent pas notre opinion à savoir que les politiques de régionalisation témoignent d'un effort d'extension de la logique capitaliste. En effet, ils confirment l'existence d'une forte tendance à adopter des politiques de régionalisation inspirée de la logique capitaliste (Bourque, 1999; Browne, 1999; Vaillancourt, 1994). Ainsi, qu'elle soit effective ou non, il existe une tendance à adopter des politiques de régionalisation imprégnées de la logique capitaliste.

En ce sens, si certains ont affirmé l'impact de la mondialisation sur l'élaboration des politiques de régionalisation, d'autres la forte prépondérance de la logique capitaliste à l'intérieur du contexte économique mondial et qu'enfin certains affirment clairement l'influence de la logique capitaliste sur les politiques de régionalisation, il nous apparaît

ainsi possible d'affirmer que les politiques de régionalisation s'inscrivent dans le processus d'extension de la logique capitaliste et donc de la mondialisation. Par ailleurs, il devient maintenant essentiel d'examiner comment les auteurs envisagent la responsabilité des États dans la mondialisation, c'est-à-dire dans l'extension de la logique capitaliste.

#### LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA MONDIALISATION

Lors de notre survol de la littérature traitant des politiques de régionalisation, nous avons remarqué que très peu d'auteurs soulignaient explicitement le rôle de l'État dans la mondialisation. Si certains mentionnaient l'influence de la mondialisation sur les politiques de régionalisation, la prépondérance de la logique capitaliste à l'intérieur du contexte économique mondial et son influence sur les politiques de régionalisation, peu d'auteurs abordaient spécifiquement la responsabilité des États quant à la mondialisation et à l'extension de la logique capitaliste. Or, selon nous, comme nous l'avons démontré au chapitre deux, le rôle de l'État dans la mondialisation ne serait être négligé. En effet, des auteurs du domaine de l'économie politique soutiennent que les États sont un des moteurs important de cette mondialisation, qu'ils ne sont pas seulement des appareils qui en subissent les conséquences. À ce propos, Eric Helleiner affirme: « Like Polanyi, I suggest that today's globalized financial order should be seen as having been actively "made" by political choices and state decisions. » (Helleiner, 1995 :150).

Si on retrouve peu d'affirmation à l'intérieur de la littérature traitant des politiques de régionalisation, quelques auteurs appuient néanmoins certaines parties de notre angle d'analyse relatif à la contribution de l'État, à travers ses politiques de régionalisation, à l'extension de la logique capitaliste et donc à l'un des processus de la mondialisation.

Au sujet du rôle de l'État dans la mondialisation, Benoît Lévesque a mentionné que le nouveau modèle de développement en émergence, dans lequel figure la mondialisation, est, en grande partie, le résultat de décisions politiques et économiques à diverses échelles (ententes continentales, délocalisation de la production, réduction des déficits budgétaire) (Lévesque, 1999 :113). D'une certaine manière, il attribue une responsabilité à l'État dans la mondialisation.

Claire V. de la Durantaye explique que l'État québécois, à travers sa politique de développement régional de 1992, *Développer les régions du Québec*, visait à arrimer le palier régional à l'économie mondiale (De la Durantaye, 1995 :151). Si elle ne mentionne pas l'aspect capitaliste, elle nous éclaire pourtant sur la contribution de l'État dans le processus d'intégration des groupes régionaux à l'économie mondiale. Denyse Côté, quant à elle, souligne la contribution des États à l'extension de la logique capitaliste. Elle explique que les « États-nations ont été nécessaires à la création des capitalismes mondiaux » (Côté, 1998 :32).

D'autres auteurs confirment, à leur façon, l'existence d'une volonté étatique d'étendre, par l'intermédiaire de politiques de régionalisation, la logique capitaliste (Bourque, 1999; Browne, 1999; Côté, 1998; Vaillancourt, 1994). Enfin, Claude Girard souligne de façon plus marquée la contribution des États à l'extension de la logique capitaliste, en affirmant que les politiques de régionalisation, dans leur aspect décentralisation, sont plus qu'un désengagement de l'État vis-à-vis des services publics, elles seraient un moyen d'utiliser la société civile à l'élaboration d'une sorte de politique sociale au service du marché (Girard, 1997 :89).

Ainsi, bien que l'on retrouve très peu d'affirmations appuyant notre opinion quant à la contribution de l'État, à travers ses politiques de régionalisation, à l'extension de la logique capitaliste et donc à la mondialisation, ces quelques auteurs soutiennent, à leur façon, cette opinion. Benoît Lévesque confirme la responsabilité de l'État dans la mondialisation et Denise Côté mentionne la responsabilité de l'État dans l'extension de la logique capitaliste. S'ils ne mentionnent pas le processus de la mondialisation, Bourque, Brown et Vaillancourt appuient notre opinion à savoir que les politiques de régionalisation témoignent d'une volonté étatique d'étendre la logique capitaliste. À sa façon, bien qu'il n'aborde pas la question de la mondialisation, Claude Girard souligne la volonté étatique d'étendre la logique capitaliste, et ce par l'intermédiaire des politiques de régionalisation.

Comme on peut le constater au long de ce volet général concernant la contribution de l'État à la mondialisation, les analyses traitant des politiques de régionalisation confirment, dans une certaine mesure, nos présupposés quant à la manière d'envisager ces dites politiques. En effet, des auteurs ont expliqué que les politiques de régionalisation s'inscrivaient dans un contexte économique particulier dans lequel figure la mondialisation. Certains ont souligné une relation entre la mondialisation et la logique capitaliste. D'autres ont affirmé que les politiques de régionalisation sont empreintes de la logique capitaliste. Il semble donc y avoir une relation entre la mondialisation, la logique capitaliste et les politiques de régionalisation. Cette relation se conçoit facilement lorsque que l'on définit la mondialisation, comme entre autres, l'extension de la logique capitaliste. Les politiques de régionalisation sont liées à la mondialisation puisqu'en insérant la logique capitaliste à l'intérieur de groupes de l'économie sociale, elles œuvrent à l'extension de la logique capitaliste. De plus, certains auteurs ont souligné la responsabilité de l'État dans la mondialisation, quelques-uns leur part dans l'extension de la logique capitaliste et d'autre que l'État adoptent des politiques de régionalisation d'inspiration capitaliste. Au regard de ces points, il apparaît possible d'affirmer que l'État contribue, à travers ses politiques de régionalisation, à l'extension de la logique capitaliste et donc à la mondialisation.

Selon nous, l'État, en contribuant à la mondialisation, entendue comme l'extension de la logique capitaliste, renforce son pouvoir. Le prochain volet traite donc de la deuxième section de notre angle d'analyse soit le renforcement de l'État à travers la mondialisation.

### *3.2.2 Le renforcement de l'État à travers la mondialisation*

Pour ce volet nous avons divisé notre thème, le renforcement de l'État à travers la mondialisation, en plusieurs sous-thèmes. Les auteurs ont mentionné différents éléments que nous envisageons comme faisant partie d'un processus de renforcement de l'État. Ainsi, si certains auteurs ont souligné la présence d'une volonté de contrôle par l'État à travers les politiques de régionalisation, si certains font mention du lien entre les politiques de régionalisation et une recherche d'une plus grande légitimité et, enfin, si d'autres envisagent les politiques de régionalisation sous l'angle de la construction d'un sentiment d'appartenance nationale, nous croyons qu'il est possible d'intégrer l'ensemble de ces

points en une seule analyse. En effet, la recherche de contrôle, de légitimité et la volonté de stimuler le sentiment d'appartenance nationale nous semblent exprimer un simple désir de l'État d'accroître son pouvoir. Ces points n'étant pas, selon nous, dissociés entre eux. À l'intérieur de ce volet, nous abordons donc les trois aspects soulevés par les auteurs quant aux motifs implicites des politiques de régionalisation. Nous débutons par une présentation de l'aspect contrôle, puis de l'aspect légitimité et enfin de l'aspect sentiment d'appartenance nationale.

#### LES POLITIQUES DE RÉGIONALISATION ET LE RENFORCEMENT DU CONTRÔLE

Selon l'avis de certains auteurs, les politiques de régionalisation, bien qu'elles soient présentées comme des politiques décentralisatrices, ne confèrent pas de nouveaux pouvoirs aux instances décentralisées et qu'en ce sens, l'État maintient son contrôle. D'autres envisagent les politiques de régionalisation comme une tentative par l'État d'étendre son contrôle. Ces analyses confirment, d'une certaine façon, une des parties de notre angle d'analyse soit que les États, à travers des politiques visant à étendre la logique capitaliste, consolide son contrôle et renforce son pouvoir.

Claude Girard, à sa façon, mentionne l'existence d'une relation entre les politiques de régionalisation et le désir de contrôle de l'État. Selon lui, l'État en Occident, depuis la chute du mur de Berlin et la fin du keynésianisme, est moins interventionniste et « a besoin de recourir à la société civile afin de continuer à exercer efficacement son contrôle ». Il assure que la *Politique de soutien au développement local et régional* illustre bien cette volonté de l'État d'assurer le maintien de son contrôle. (Girard, 1997 :90)

Dans la même perspective, les auteurs qui soulignent le peu de décentralisation effective que les politiques de régionalisation confèrent (Klein, 1996 :36) nous amènent à penser que l'État veille à maintenir son contrôle sur les instances dites décentralisées et sur la façon d'effectuer le développement régional. Denyse Côté soulignait dans son article de 1995 :

Certains mettent en doute le caractère démocratique de ces mesures de régionalisation qui évitent la décentralisation des pouvoirs et des budgets afférents : les priorités émanant de Québec et non des régions, les instances régionales doivent

élaborer des planifications stratégiques en regard de critères préalablement définis. (Côté, 1995 :114)

Owen Fugère explique que le discours de la décentralisation ne consiste en réalité qu'à déconcentrer certaines activités d'exécution aux paliers inférieurs de la hiérarchie et que le partage des pouvoirs entre les paliers ne modifie en rien la suprématie du palier central sur le palier local (Fugère, 1986 :100). L'État central maintient sa domination par l'établissement de normes et de règlements, le contrôle du financement et le contrôle technique (Fugère, 1986 :101). D'une certaine manière, Caroline Andrew confirme cette opinion lorsqu'elle affirme que la définition du domaine demeure entre les mains du gouvernement (Andrew, 1998b :4). Ainsi, même s'il y a décentralisation d'une certaine manière, le choix des stratégies et objectifs des politiques de développement régional relèvent du gouvernement central.

En ce sens, ces auteurs, à l'instar de Vincent Lemieux, soutiennent que lorsqu'il s'établit des nouveaux rapports entre des instances, les acteurs des instances supérieures maintiennent leur domination en contrôlant les ressources qui sont les plus déterminantes (Lemieux, 1997 :44).

Certains auteurs croient même que les politiques de régionalisation, sous le couvert de la décentralisation, entraînent plutôt une centralisation des pouvoirs (Fugère, 1986). Michel Légaré dans un article de 1986 en venait aux mêmes conclusions. Il y présente les résultats d'une étude faite suite à la création des municipalités régionales de comté (MRC) au Lac-St-Jean. La création des MRC était une composante du phénomène de la précédente régionalisation, et représentait un effort de décentralisation (Conseil du statut de la femme, 1995 :3). Or, Légaré explique que l'implantation des MRC a déstabilisé les pouvoirs locaux et a contribué à étendre le pouvoir de l'État central (Légaré, 1986 :40).

Vincent Lemieux, bien qu'il ne l'applique pas spécifiquement aux politiques de régionalisation, explique que:

des mesures décentralisantes pourront être motivées davantage par la difficulté pour les autorités centrales d'exprimer leur supériorité dans les domaines concernés que par un véritable souci de subsidiarité. (Lemieux, 1997 :44)

En reprenant cet angle d'analyse, nous pouvons croire que les mesures décentralisantes des politiques de régionalisation dénotent une volonté de l'État d'affirmer sa supériorité dans le domaine du développement régional et donc d'étendre son contrôle (Fugère, 1986 :110).

Colette St-Hilaire apporte un élément supplémentaire à la compréhension du lien entre les politiques de régionalisation et la volonté étatique d'étendre son contrôle. À son avis, ces politiques dénotent une volonté de l'État de s'appropriier le contrôle de certaines ressources. Dans un texte concernant l'intégration des femmes au développement, elle explique que le processus de décentralisation des politiques de régionalisation peut aussi se comprendre comme un dispositif visant à mobiliser les femmes dans le développement des régions afin d'utiliser leurs énergies comme ressources supplémentaires (St-Hilaire, 1995 :20). Ainsi, les politiques de développement régional peuvent être envisagées comme une tentative par l'État de prendre le contrôle sur une ressource jusqu'alors non canalisée par l'appareil étatique.

Le renforcement du contrôle peut aussi être observé sous un autre angle. Il ne s'agit pas ici de récupérer des ressources mais de réduire les possibilités d'opposition. Il devient effectivement plus facile d'affirmer son contrôle sur un domaine lorsque les lieux de représentation, et d'opposition sont limités. Or, comme l'a souligné Caroline Andrew, les politiques de régionalisation réduisent la multiplicité des lieux de représentation (Andrew, 1998b :4-5). En ce sens, l'État, à travers ses politiques de régionalisation, limitent les lieux de représentation et d'opposition ce qui facilite l'affirmation de son contrôle.

Les points soulevés par ces auteurs nous ont amené à considérer l'existence d'un lien entre la mondialisation et le renforcement du pouvoir de l'État. En effet, sous un certain angle d'analyse, on réalise que l'État met en place des politiques internes qui, d'une part contribuent à l'extension de la logique capitaliste et donc à la mondialisation et d'une autre part, renforce son contrôle un des éléments de son pouvoir.

Cependant, nous croyons qu'il est possible d'envisager l'existence d'une corrélation entre l'extension de la logique capitaliste véhiculée par les politiques de régionalisation et le renforcement de l'État. En intégrant les aspects « légitimité » et « sentiment d'appartenance nationale », mentionné par certains auteurs, il devient plus aisé d'envisager cette corrélation. Ces aspects sont présentés à l'intérieur de la prochaine partie.

#### LES POLITIQUES DE RÉGIONALISATION, LA LÉGITIMITÉ ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE NATIONALE

Les quelques points soulevés par les auteurs précédents ont confirmé notre opinion à savoir qu'il existe une corrélation entre l'extension de la logique capitaliste, composante de la mondialisation, véhiculée par les politiques de régionalisation, et le renforcement de l'État. Cependant, il est possible d'envisager cette corrélation sous un deuxième angle. Selon nous, comme il a été discuté au chapitre deux, une légitimité affermie et un sentiment d'appartenance nationale accru contribuent à renforcer le pouvoir de l'État. En outre, la corrélation entre l'extension de la logique capitaliste et l'affermissement de la légitimité et du sentiment d'appartenance nationale se conçoit aisément lorsqu'on admet l'effet individualisant qu'entraîne la logique capitaliste. C'est en stimulant l'individualisme que la logique capitaliste accroît le sentiment d'appartenance nationale et la légitimité qui contribuent au renforcement de l'État. Certains auteurs, présentés à l'intérieur du premier volet général traitant de la contribution de l'État à la mondialisation, ont confirmé que l'État, à travers ces politiques de régionalisation, contribuait à l'extension de la logique capitaliste et donc à la mondialisation, d'autres auteurs affirment que ces politiques s'inscrivent aussi au sein d'un processus d'affermissement de la légitimité et du sentiment d'appartenance nationale. Or, certaines analyses nous amènent à penser que l'extension de la logique capitaliste qu'engendrent les politiques de régionalisation, stimule l'individualisme et contribue à l'affermissement de la légitimité et du sentiment d'appartenance nationale. Nous présentons donc une partie traitant de l'effet des politiques de régionalisation sur la légitimité et sur le sentiment d'appartenance nationale suivie par une discussion relative aux effets individualisants des politiques.

Gilles Bourque, dans un article concernant les politiques de développement régional, soutient en quelque sorte notre opinion quant à la corrélation entre la logique capitaliste et le renforcement de la légitimité. Il explique que la mondialisation, « renforce les composantes de la gouvernance marchande et, conséquemment, les forces politiques qui en tirent de la légitimité. » (Bourque, 1999 :133). Vincent Lemieux, d'une certaine manière, appuie notre idée à savoir que les politiques de régionalisation reflètent bien une volonté de l'État d'accroître sa légitimité. Son analyse concerne les politiques de décentralisation. Or, bien qu'il ne traite pas directement des politiques de régionalisation, son analyse nous est néanmoins utile puisque les politiques de régionalisation sont des politiques dites de décentralisation. Ainsi, selon lui:

les politiques de décentralisation ne sont pas que des politiques constitutives, ce sont aussi des politiques comme les autres, où les dirigeants de l'appareil organisationnel cherchent autant que possible l'appui des électeurs de leur base organisationnelle pour se maintenir en place. (Lemieux, 1997 :74)

Concernant la corrélation entre l'extension de la logique capitaliste, le sentiment d'appartenance nationale et le renforcement de l'État, l'article de Pierre Hamel et Juan-Luis Klein, Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique, soutient significativement notre angle d'analyse. D'une part, ils expliquent que les politiques de développement régional ont contribué, en intégrant l'ensemble de la population au système économique dominant, à l'expansion du marché intérieur. » (Hamel et Klein, 1996 :295). D'une certaine manière, ils confirment nos doutes à savoir que les politiques de régionalisation contribuent à l'extension de la logique capitaliste à l'ensemble de la société. En outre, ils affirment que la question régionale représente avant tout un enjeu de pouvoir (Hamel et Klein, 1996 :294). En ce sens, ils appuient notre opinion à savoir qu'il existe une relations entre les politiques de régionalisation, et surtout celles concernant le développement régional, et le désir de l'État d'accroître son pouvoir, de se renforcer. Enfin, ils soulignent l'importance du sentiment d'appartenance nationale dans le renforcement de l'État. Effectivement, selon eux, le développement régional fait partie « du grand ensemble, dont il ne constitue qu'une pièce parmi d'autres, que représente la stratégie d'affirmation de la nation comme cadre de cohérence de l'action de l'État. » (Hamel et Klein, 1996 :296). À leurs avis, les différentes politiques de régionalisation se

sont toujours inscrites dans un processus de renforcement de l'identité québécoise (Hamel et Klein, 1996 :302), d'affirmation de l'État-nation québécois et de construction de l'économie nationale québécoise (Hamel et Klein, 1996 :296). Ainsi, il ne nous semble pas erroné de considérer les politiques de régionalisation comme des politiques affermissant la légitimité et le sentiment d'appartenance nationale, et par le fait même contribuant au renforcement de l'État.

Par ailleurs, certains auteurs ont mentionné les effets individualisant des politiques de développement régional. Ces effets individualisant sont de deux ordres : interne aux groupes en entre les groupes.

Concernant la solidarité à l'intérieur des groupes, Renaud Paquet explique :

Au cours des derniers mois, plusieurs de ces entreprises ont connu une hausse importante de leur base de financement et du nombre de salariés qu'elles emploient; des mécanismes de contrôle quant à la mission de l'entreprise et aux façon de dispenser les services y sont souvent rattachés. Ces entreprises se voient ainsi profondément transformées et le risque est grand qu'il en résulte une certaine aliénation des salariés par rapports aux finalités de l'entreprise et de ses services. (Paquet, 1999 :93)

De plus, il explique que les salariés des entreprises de l'économie sociale exercent un grand contrôle sur leur travail et sur sa forme. Ceci « contribue à l'exercice du travail dans des conditions démocratiques. » (Paquet, 1999 :91). À son avis, les politiques de régionalisation menacent ces formes d'organisation du travail. Elles menacent l'interaction solidaire et la cohésion sociale propres à ces groupes (Jean, 1996 :148).

Concernant la solidarité intergroupe, des groupes de femmes, lors d'une série de rencontres portant sur le phénomène de la régionalisation, ont remarqué que la gestion désormais locale des enveloppes budgétaires a entraîné une compétition entre les groupes de femmes et a contribué à affaiblir la solidarité intergroupe (Groupe des Treize, 1998 :3). Ces remarques appuient nos suppositions quant à l'effet déstructurant de la logique capitaliste introduite par les politiques de régionalisation sur la solidarité entre les groupes de

l'économie sociale et nous laissent aussi penser que le sentiment d'appartenance local en est profondément modifié.

La croissance de l'individualisme intragroupe et intergroupe tend à annihiler le sentiment de solidarité et d'appartenance locale que l'on retrouve chez ces groupes. En outre, les politiques de régionalisation contribuent à modifier les valeurs de certains groupes de la société. Ceux-ci en arrivent à adopter une logique qui ne leur était pas propre au départ. Ils envisagent, dès lors, les problèmes sociaux et les solutions à ces problèmes sous l'angle de la logique capitaliste. En fait, ils en viennent à adopter le même schème de pensée que l'État, ce qui confère à celui-ci une légitimité d'intervention et de prescription accrue. Ainsi, le sentiment de solidarité local inhibé couplé à un changement de valeurs revalorisent le sentiment d'appartenance nationale et la légitimité de l'État. Le sentiment d'appartenance nationale consolidé et la légitimité affermie contribuent au renforcement de l'État.

À l'intérieur de ce volet général concernant le renforcement de l'État à travers la mondialisation, nous avons tenté de démontrer que certaines analyses des politiques de régionalisation appuyaient notre angle d'analyse. Comme nous avons tenté de l'expliquer, les politiques de régionalisation, en contraignant certains des groupes des milieux locaux et régionaux à adopter la logique capitaliste de la mondialisation, contribuent à renforcer le pouvoir de l'État. Dans leur analyses des politiques de régionalisation, certains auteurs ont, en effet, souligné la volonté de contrôle de l'État, d'autres la recherche d'une plus grande légitimité et d'un sentiment d'appartenance nationale accru. Par ailleurs, certains auteurs nous ont éclairé sur l'effet déstructurant de la logique capitaliste introduite par les politiques de régionalisation sur la solidarité interne aux groupes de l'économie sociale, la solidarité entre ces groupes et sur le sentiment d'appartenance locale. En ce sens, nous pensons possible d'affirmer que l'État, à travers ses politiques de régionalisation, se trouve renforcé.

## Conclusion

Ce troisième chapitre tentait de démontrer que dans la littérature propre au développement régional, on retrouve des analyses qui contribuent à la vérification de notre hypothèse. Sous le volet concernant le rôle de l'État dans la mondialisation, une première partie présentait des analyses quant à la relation entre les politiques de régionalisation et la mondialisation entendue comme l'extension du capitalisme. On y retrouvait des analyses quant aux liens entre les politiques de régionalisation et la mondialisation, entre la mondialisation et la logique capitaliste et entre les politiques de régionalisation et la logique capitaliste. Puis, nous avons présenté des analyses qui soulignaient la participation des États à la mondialisation, d'autres qui mentionnaient la participation de l'État à l'expansion du système capitaliste et certaines qui affirmaient que l'État, par ses politiques de régionalisation, favorisait l'expansion du capitalisme. Un deuxième volet concernait le renforcement de l'État. Certains auteurs ont expliqué que les politiques de régionalisation reflétaient une volonté de renforcer le pouvoir de l'appareil étatique québécois. D'autres ont affirmé que ces politiques assuraient un contrôle étatique accru. Enfin, des auteurs mentionnaient les effets de ces politiques sur la légitimité étatique et sur le sentiment d'appartenance nationale. Ces analyses soutiennent, à leur manière, notre angle d'analyse. Selon nous, il est possible d'envisager les politiques de régionalisation comme des politiques visant à étendre une logique capitaliste. Dans cette perspective, ceci illustre la participation des États à la mondialisation, entendue comme l'expansion de la logique capitaliste. En outre, ces politiques qui contribuent à l'extension de la logique capitaliste, contribuent aussi au renforcement de l'État. En ce sens, il est possible d'affirmer que l'appareil étatique québécois, par ses politiques de régionalisation, contribue à la mondialisation et s'en trouve renforcé. Le prochain chapitre est consacré à l'analyse détaillée d'une de ces politiques de développement régional (de régionalisation). À notre avis, cette politique illustre bien la contribution des États à la mondialisation et leur renforcement à travers celle-ci.

## Chapitre 4

### Étude de la *Politique de soutien au développement local et régional*

Ce présent chapitre vise à illustrer, par l'étude de la *Politique de soutien au développement local et régional*, une des façons dont l'État peut contribuer à la mondialisation et en quoi son pouvoir s'en trouvera renforcé. En introduction de ce travail, nous avons présenté les deux questions spécifiques qui guident notre analyse de la Politique. Il nous apparaît maintenant nécessaire d'y revenir.

Dans un premier temps, il s'agit d'évaluer si la *Politique de soutien au développement local et régional* vise à insérer, ou à renforcer, une logique capitaliste au sein des initiatives d'économie sociale. Afin de rendre intelligible cette première question spécifique, il a été expliqué, au premier chapitre, que l'économie sociale est une sphère d'activités caractérisée par une pluralité économique se distinguant de la stricte logique capitaliste. Au deuxième chapitre il a été démontré que le processus historique de la mondialisation économique tire son origine des interventions étatiques quant à l'expansion de la logique capitaliste à la sphère d'activités non-capitaliste qu'était la civilisation matérielle. Le troisième chapitre présentait des analyses d'auteurs s'étant penchés sur le développement régional québécois, qui confirment que l'appareil étatique, à travers ses politiques de développement, contribue à la mondialisation. Ainsi, à l'intérieur de ce quatrième chapitre, nous démontrons de quelle façon la *Politique de soutien au développement local et régional* fait la promotion et contraint à l'adoption de la logique capitaliste sous-jacente à l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation économique. Nous débutons notre analyse par la description d'éléments du discours se rattachant à la politique qui révèlent cette volonté d'amener certains citoyens à adopter une logique capitaliste. Puis, nous poursuivons l'analyse par la présentation des éléments de la nouvelle structure mise en place à la suite de la Politique qui obligent les acteurs de l'économie sociale à adopter cette logique capitaliste et ainsi à s'intégrer davantage au phénomène économique de la mondialisation.

Notre deuxième question spécifique vise à évaluer si l'adoption de la logique capitaliste est susceptible de renforcer la légitimité et le pouvoir de l'appareil étatique québécois. Cette deuxième question spécifique se comprend aisément à la lumière des éléments présentés au deuxième chapitre. Il y a été expliqué que les effets désocialisants, engendrés par l'extension de la logique capitaliste à l'organisation des sociétés pré-capitalistes, avaient contribué à solidifier les assises du pouvoir étatique. Au troisième chapitre, il a été soutenu, par des analyses d'auteurs familiers avec le développement régional, que les politiques de développement témoignaient d'un renforcement du pouvoir de l'appareil étatique québécois. En ce sens, à l'intérieur de la troisième section de ce présent chapitre, nous discutons des effets de l'adoption de la logique capitaliste, engendrée par la *Politique de soutien au développement local et régional*, sur les groupes de l'économie sociale afin d'expliquer de quelle façon cette adoption de la logique capitaliste favorisera le renforcement du pouvoir de l'appareil étatique québécois.

#### 4.1 Analyse du discours. Une lecture capitaliste du développement.

Nous débutons notre analyse par la description d'éléments du discours se rattachant à la politique qui révèlent cette volonté d'amener certains citoyens à adopter une logique capitaliste. La lecture de l'énoncé de la *Politique de soutien au développement local et régional* (Secrétariat au développement des régions, 1997) et d'autres documents s'y rattachant : *La Politique de soutien au développement local et régional et l'économie sociale. Conjuguer l'économie et le social : document d'information à l'intention des centres locaux de développement*, (Ministère des Régions, 1998) et la *Politique de la ruralité : Pour une occupation dynamique du territoire. (Cadre de référence)* (Ministère des Régions, 1999), nous renseignent sur les présupposés qu'adopte l'État lorsqu'il traite du développement régional et local. Ces documents nous permettent aussi de connaître la façon dont l'État conçoit les problèmes de ce même développement au Québec. Ils nous renseignent aussi sur les solutions qui doivent être adoptées. À travers les présupposés quant au développement, les explications offertes quant aux problèmes qu'on y retrouve et les solutions proposées, nous retrouvons des éléments d'une vision capitaliste du développement.

Nous présentons ainsi les présupposés qu'endosse l'État en ce qui à trait au développement régional et local. Ces présupposés doivent être soulignés puisqu'ils sont implicites aux explications offertes par le gouvernement de ce qui cause problème dans le développement local et régional au Québec et se retrouvent aussi à travers les solutions proposées.

#### *4.1.1 Un développement essentiellement économique*

En premier lieu, lorsqu'il parle de développement, le gouvernement réfère essentiellement au développement économique. Celui-ci semble le plus important des types de développement. Il est fait mention, à la page trois, de l'importance d'un développement sur les plans social et culturel mais l'accent est plutôt mis sur le développement économique des régions. À ce sujet, il est écrit que le gouvernement « considère la croissance de l'économie et de l'emploi comme la pierre d'assise du développement local et régional. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :15). En ce sens, le premier présupposé endossé par l'État, est que le développement économique, assuré par la croissance de l'économie et de l'emploi, est une prérogative des autres aspects du développement. À l'intérieur du document de l'énoncé de la *Politique de soutien au développement local et régional*, la section 3.1 *Problématique et défis* mentionne que « la priorité est donnée, dans la réorganisation des services gouvernementaux, à l'économie et à l'emploi. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16). En outre, le second paragraphe démontre clairement la primauté du développement économique sur les autres formes de développement. On y explique les conditions nécessaires au développement économique des régions, de même que l'on cible les acteurs les mieux placés pour « travailler au progrès économique » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16). Klein confirme notre propos en mentionnant que « la tendance dominante en développement local ne tient pas compte de cette situation. La notion de développement local tend à dériver pour ne comporter que les dynamiques productrices économiques. » (Klein, 1996 :36).

De plus, les problèmes sociaux identifiés par le gouvernement sont essentiellement associés au développement économique. Lorsqu'on parle de problèmes sociaux les documents

mentionnent le chômage, l'exclusion d'une large part de la population du marché du travail, l'instabilité des emplois. On laisse entendre que les problèmes sociaux proviennent des problèmes économiques. Ce raisonnement n'est pas clairement mentionné mais l'enchaînement des phrases à l'intérieur de certains paragraphes sous-entend ce raisonnement. On peut clairement le remarquer dans le document d'information à l'intention des centres locaux de développement où il est fait mention que :

Le gouvernement du Québec a affirmé l'importance de l'économie sociale comme une des voies de solution aux problèmes économiques et sociaux actuels. Face au chômage persistant et à l'exclusion d'une partie de plus en plus grande de la population, il devient nécessaire d'explorer toutes les avenues afin de soutenir et de stimuler l'emploi. L'économie sociale, en créant des emplois stables et de qualité et en développant des biens et des services d'utilité collective, recèle des possibilités réelles. (Ministère des Régions, 1998 :1)

Ainsi, le développement économique semble être le type de développement à privilégier puisqu'il permet d'améliorer l'ensemble des autres besoins du milieu. À ce sujet, Denyse Côté explique : « la régionalisation telle qu'on la connaît semble axée sur le principe qu'une meilleure productivité économique entraînera nécessairement de meilleurs conditions de vie pour toute la population » (Côté, 1998 : 33).

Un deuxième présupposé concerne le type de développement économique dont il s'agit. Bien qu'il puisse apparaître évident au lecteur, mentionnons tout de même que lorsqu'il parle de développement économique, l'État ne réfère pas à la notion globale d'économie utilisée par Braudel qui renvoie à l'ensemble des trois niveaux d'activités économiques (Braudel, 1979a). Il apparaît clairement que lorsqu'il traite de développement économique, l'État réfère au développement économique capitaliste. D'ailleurs, le document *Conjugué l'économie et le social* nous démontre bien l'existence de ce présupposé. On y fait la distinction entre économie et économie sociale laissant entendre que l'économie est par définition de marché. Il est écrit que le concept « social » du terme « économie sociale » renvoie à une rentabilité sociale évaluée, entre autre, par sa contribution au développement démocratique (Ministère des Régions, 1998 :12). Ceci laisse supposer, que lorsqu'il parle d'économie, l'État ne réfère pas l'ensemble des composantes économiques, mais réfère à la sphère de l'économie capitaliste.

#### 4.1.2 Les voies du développement

Un troisième ensemble de présupposés concerne la façon de faire du développement. La lecture du document *Politique de soutien au développement local et régional* révèle que pour l'État, le développement économique d'une région repose sur la responsabilisation des milieux locaux et régionaux quant au soutien à l'entrepreneuriat et à l'amélioration du marché du travail. Cet ensemble de présupposés se divise en deux grandes sections : le développement économique repose essentiellement sur les activités reliées à la sphère entrepreneuriale privée; les milieux locaux et régionaux sont responsables de l'accroissement des activités reliées à la sphère entrepreneuriale sur leur territoire. Nous présentons maintenant à tour de rôle ces deux grandes parties et leurs composantes.

##### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE FONDÉ SUR LA SPHÈRE ENTREPRENEURIALE.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'importance de la sphère entrepreneuriale dans le développement, on sous-entend que le développement économique des régions est directement relié aux entreprises sur le territoire. La croissance du nombre d'entreprises et le renforcement des entreprises existantes apparaissent comme une voie essentielle du développement économique. À la section intitulée *Consolider et diversifier l'économie des milieux ruraux dans une perspectives de création d'emplois*, du document *Politique de la ruralité*, on nous explique que :

La diversification de l'économie et la création d'emplois passent par des opérations *innovantes*<sup>13</sup> mises en œuvre par les collectivités rurales dans tous les domaines de l'activité, afin de donner une *valeur ajoutée*<sup>14</sup> aux ressources et aux produits issus de leur milieu, notamment par la consolidation et le développement des entreprises présentes au sein des communautés. (Ministère des Régions, 1999 : 34)

En outre, cette croissance du nombre d'entreprises et le renforcement des entreprises déjà existantes sont présentés comme une façon d'améliorer le marché du travail. « Au Québec comme ailleurs, la *vitalité entrepreneuriale* joue un rôle prépondérant dans la création et le maintien d'emplois en milieu rural. » (Ministère des Régions, 1999 : 35).

---

<sup>13</sup> Tel quel dans le texte original

<sup>14</sup> Tel quel dans le texte original

À l'inverse, l'amélioration du marché du travail, dans sa composante formation et adaptation de la main-d'œuvre viendrait renforcer les entreprises. Afin d'illustrer nos propos, citons un passage du document *Politique de soutien au développement local et régional* :

L'intervention publique doit donc se traduire par des mesures plus actives pour l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et répondre adéquatement aux besoins tant des employeurs que des demandeurs d'emplois. Cette intervention doit viser l'insertion sociale des personnes ayant des difficultés à réintégrer le marché du travail (chômeurs de longue durée) et l'intégration professionnelle. Elle doit aussi favoriser le maintien et le développement des compétences de la main-d'œuvre, ce qui constitue une contribution stratégique à la compétitivité des entreprises. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16)

Ainsi, selon nous, il ne fait pas de doute que le gouvernement considère la croissance de la sphère entrepreneuriale comme le cœur du développement économique d'une région. Juan-Luis Klein confirme notre interprétation en affirmant :

Plus qu'un programme de décentralisation, le cas québécois révèle une volonté de privatisation. Face à l'impuissance de leur action économique pour produire la croissance et à leur incapacité financière d'assumer les coûts des programmes de développement, les institutions étatiques cèdent la place à l'entreprise privée et à l'initiative individuelle, et lorsqu'elle ne se retirent pas, elles « mimétisent » les entreprises privées, adoptant les critères de compétitivité, de rentabilité et de performance. (Klein, 1996 : 37)

Or, selon lui, la création d'entreprises et le développement local ne peuvent pas être confondus (Klein, 1996 :37).

En outre, nous mentionnions plus tôt que le développement économique privilégié par le gouvernement est de type capitaliste. La phrase où l'on indique que l'intervention gouvernementale « doit aussi favoriser le maintien et le développement des compétences de la main-d'œuvre, ce qui constitue une contribution stratégique à la compétitivité des entreprises. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16) nous rappelle que la sphère entrepreneuriale donc il est question ici est de nature capitaliste. On y souligne

l'importance de la compétitivité des entreprises. Qui plus est, à l'intérieur du document d'information à l'intention des centres locaux de développement, on rappelle l'importance de développer des marchés solvables, c'est-à-dire de s'intéresser aux marchés qui sont délaissés par l'entreprise privée mais qui répondraient à des besoins collectifs tout en étant financés par les usagers ou les clients (Ministère des Régions, 1998 :26-27). Ainsi, selon nous, il est apparaît clairement que le gouvernement désire stimuler la croissance des entreprises capitalistes.

Toujours en lien avec le développement d'entreprises de type capitaliste, mentionnons aussi l'importance accordée au marché du travail, terme qui en lui-même reflète bien la nécessité d'assurer le fonctionnement du capitalisme<sup>15</sup>. Et dans cet esprit, l'amélioration du marché du travail, mentionnée à l'intérieur des textes de la Politique de 1997, consiste principalement à emmener plus de gens à travailler. Il n'est pas question dans les textes d'amélioration des conditions de travail, d'offrir des horaires de travail plus adaptés aux besoins des jeunes familles, de réduire le nombre d'heures de travail par semaine, etc. Il est question de réduire le chômage, de réinsérer ceux qui sont sans travail, d'adapter la main-d'œuvre et d'offrir des emplois stables ou durables<sup>16</sup> (Secrétariat au développement des régions, 1997). Ceci, selon nous, démontre bien l'importance que le gouvernement accorde à assurer l'approvisionnement en ressource «humaine» si nécessaire au bon fonctionnement du capitalisme.

#### LES RESPONSABILITÉS DES MILIEUX LOCAUX.

Toujours concernant l'ensemble des présupposés quant à la façon de développer, une deuxième partie concerne les responsabilités que doivent endosser les milieux locaux et régionaux vis-à-vis la croissance de la sphère entrepreneuriale. Énoncé comme un des cinq principes de la Politique, la responsabilisation y est définie comme ceci :

Permettre aux forces vives de la société d'assumer davantage de responsabilités pour ce qui est de leur devenir et de leur développement et travailler en partenariat avec elles pour assurer la gestion des interventions et services gouvernementaux. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :6)

---

<sup>15</sup> Sur ce sujet voir notre chapitre 2

<sup>16</sup> Comprendons les termes stable et durable par opposition à saisonniers

Mais, il nous apparaît très clairement que cette responsabilisation concerne essentiellement la sphère entrepreneuriale. À ce sujet, à l'intérieur du document de la *Politique de soutien au développement local et régional*, il est indiqué : « Le développement économique d'une région, la création d'emplois, la formation et l'adaptation de la main-d'œuvre passent par une plus grande responsabilisation des milieux locaux et régionaux.<sup>17</sup> » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16). Cette responsabilisation implique deux aspects; « responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion de services en procédant par décentralisation, délégation ou par négociation de contrats de services. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :6) et responsabiliser l'ensemble des composantes des milieux locaux dans la reprise de leur économie (Secrétariat au développement des régions, 1997 :6). Ces deux aspects de la responsabilisation sont directement liés à la sphère entrepreneuriale.

Tout d'abord, lorsqu'il parle de responsabiliser les instances locales et régionales dans la gestion de services, le gouvernement réfère, en premier lieu, aux services à l'entrepreneuriat. À titre d'illustration, dans le message du Ministre, qui tient lieu de préface au document, il est écrit :

Les communautés locales et régionales disposeront désormais d'une plus grande marge de manœuvre dans le développement de leur territoire puisqu'elles seront les premières responsables des services locaux de soutien à l'entrepreneuriat et des stratégies régionales de développement. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :V).

Cette citation indique bien que les services dont il est question sont de l'ordre du soutien à l'entrepreneuriat. De plus, la citation mentionne la responsabilité des communautés quant aux stratégies régionales de développement. Ce deuxième ensemble de responsabilités réfère à la reprise en main de l'économie régionale ou locale. Les stratégies de développement, tout comme la gestion des services, sont étroitement associées à la sphère entrepreneuriale. Nous avons démontré plus haut que le gouvernement associait principalement le développement économique à la sphère entrepreneuriale. Si cet élément

---

<sup>17</sup> Tel quel dans le texte original.

n'est pas une nouveauté au sein des politiques de développement régionale<sup>18</sup>, l'originalité des politiques de régionalisation de la dernière décennie est que désormais on place l'accent sur la responsabilité des communautés quant au développement de la sphère entrepreneuriale.

Dans les textes entourant la *Politique de soutien au développement local et régional* nous avons noté une série de présupposés qui tentent de rendre cohérente cette nouvelle approche basée sur la responsabilisation des communautés à l'égard de la sphère entrepreneuriale. Ces présupposés nous semblent révélateurs d'une lecture capitaliste du développement. Ainsi, pour en arriver à comprendre l'importance qu'accorde le gouvernement à la responsabilisation des milieux locaux et régionaux dans le soutien à la croissance de la sphère entrepreneuriale, nous devons présenter les présupposés et les conceptions à la base du raisonnement. Ces présupposés et conceptions nous illustrent bien en quoi la responsabilisation s'inscrit dans la conception entrepreneuriale capitaliste du développement. Ces présupposés concernent les caractéristiques attribuées aux milieux locaux et qui tentent de rendre cohérente la nécessité de responsabiliser les milieux locaux dans le développement de la sphère entrepreneuriale.

Le premier présupposé, concernant les caractéristiques attribuées aux milieux locaux, a trait à la conception du territoire et des milieux locaux et régionaux qu'endosse l'État. On envisage le territoire et les milieux locaux et régionaux comme une pépinière d'entreprises potentielles qu'il faut développer.

Les principes qui guideront l'élaboration d'orientations et de moyens de mise en œuvre de la *Politique de la ruralité* découlent de la conviction du gouvernement du Québec que ses milieux ruraux et les populations qui les habitent constituent de véritables actifs pour toute la société québécoise et qu'ils possèdent à ce titre un important potentiel de développement. (Ministère des Régions, 1999 :25)

Ainsi, il existerait une multitudes d'occasions d'affaires que le gouvernement considère comme étant inexploitées, un actif sous-exploité.

---

<sup>18</sup> La régionalisation précédente consistait, en outre, en l'implantation de grandes entreprises sur le territoire (Lévesque, 1999 :114)

Le deuxième présupposé concerne la conception du fonctionnement des milieux locaux et régionaux. Ceux-ci sont appréhendés sous un œil plutôt organique, c'est-à-dire comme un tout homogène. Dans les textes gouvernementaux de la Politique de 1997, on leur attribue pratiquement les caractéristiques d'une entreprise.

la collectivité est amenée à prendre conscience de sa situation, à inventorier ses ressources, à évaluer ses forces et faiblesses sur les plans physique et humain, à reconnaître les leaders et les acteurs locaux et à déterminer ses besoins et ses aspirations. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :11)

De plus, cette conception organique du milieu sous-tend un autre présupposé. On attribue des qualités entrepreneuriales à la communauté. On considère que par nature la communauté est de type entrepreneur.

Le palier local est le territoire de l'action directe qui met en présence des initiatives (individuelles ou collectives) et des ressources (naturelles, humaines ou financières) sur un territoire précis (une localité ou une zone). Il est le lieu de valeurs liées à l'entrepreneurship et à l'esprit d'initiative. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :10)

ce palier est le lieu des valeurs liées à l'entrepreneuriat, le lieu où se développent les entreprises et les activités utiles à l'essor économique et social de la communauté (Ministère des Régions, 1998 :23)

De ces trois premiers présupposés découlent un quatrième : celui de la possibilité pour la communauté, comme pour une entreprise ayant des difficultés financières, de se reprendre en main :

En territoire rural, plusieurs communautés sont parvenues à reprendre en main leur économie et l'organisation sociale de leur milieu grâce à une combinaison de facteurs : leadership, connaissances des ressources humaines, physiques et financières de leur milieu, organisation des efforts dans une même direction, définition d'un modèle de développement adaptés à leur communauté. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :11)

À ce sujet, Mario Polèse rappelle que le discours du développement local est une « réplique parfaite du discours «positif» classique américain de réussite sociale individuelle. Tout individu peut réussir aux États-Unis, *land of opportunity* » (Polèse, 1996 :331). À la différence que le discours ne s'applique pas à des individus mais à des localités ou à des régions (Polèse, 1996 :331).

Enfin, on peut aussi dégager deux autres présupposé concernant la rentabilité et l'efficacité d'un développement issu du milieu. On nous explique que les initiatives de développement qui sont endogènes, qui proviennent du milieu, sont plus rentables et plus efficaces; Elles assureraient une meilleure réponse aux besoins de la population et cela à des coûts plus bas (Secrétariat au développement des régions, 1997 :10). En ce sens, responsabiliser les communautés dans leur développement assurerait un développement plus efficace et plus rentable.

En ce qui concerne l'efficacité, on nous explique, en premier lieu, que les initiatives des entreprises issues du milieu répondent mieux aux besoins de la populations locales que les initiatives prises par l'État.

L'État, de par son rôle essentiel de régulation, est davantage porté sur l'action uniforme par l'entremise de programmes normés et il lui est plus difficile d'intervenir d'une manière adaptée et immédiate aux besoins et attentes des divers milieux. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :10)

De plus, la gestion des services par le milieu semble être non seulement efficace pour répondre aux besoins mais aussi efficace dans une perspective de gestion des ressources.

Selon les études de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le développement local constitue un facteur d'innovation sociale et économique et un levier à privilégier pour une politique active du marché du travail permettant d'assurer plus efficacement le développement de l'emploi. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :10)

En ce qui concerne la rentabilité financière, bien que l'on ne retrouve pas de mention claire à ce sujet dans les textes, on nous laisse entendre que les services développés et assurés par

le milieu sont plus rentables que s'ils l'étaient par l'État parce qu'on réduit la bureaucratie, optimise les interventions et élimine les doublons. La section 2 de l'énoncé de la *Politique de soutien au développement local et régional* nous indique que :

Dans la restructuration des interventions de l'État, le partage des responsabilités entre les différents paliers territoriaux doit s'effectuer selon le principe voulant qu'une responsabilité soit confiée au palier territorial le mieux placé pour l'assumer avec efficacité et au moindre coût (principe de subsidiarité). (Secrétariat au développement des régions, 1997 :9)

En ce sens, le fait de confier au palier local la responsabilité du développement de la sphère entrepreneuriale, amène à conclure que ce palier est le mieux placé pour assumer ce rôle à un coût moindre.

En outre, à la section 3.2 du même document, on explique qu'au palier local :

L'organisation des services aux citoyens sera améliorée (services plus accessibles et mieux adaptés), rationalisée (conforme aux ressources de l'État) et simplifiée (services mieux harmonisés) de manière à mieux appuyer les dynamismes locaux. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :17)

Enfin, à l'intérieur de la conclusion du document, on réaffirme ce présupposé à l'égard de la rentabilité financière d'une responsabilisation des communautés locales en mentionnant :

La volonté du gouvernement est claire :confier aux intervenants locaux et régionaux de plus grandes responsabilités et une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne le développement de leur territoire, simplifier, rationaliser et rendre plus performante l'administration publique en la rapprochant des citoyens. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :51)

Ainsi, nous croyons qu'à travers les textes de la *Politique de soutien au développement local et régional*, on laisse sous-entendre qu'il est plus rentable financièrement de responsabiliser les communautés locales à l'égard du développement de la sphère entrepreneuriale.

Selon nous, l'ensemble des caractéristiques qui sont attribuées aux milieux locaux tentent de rendre cohérente une nouvelle façon de faire du développement qui soit basée sur la responsabilisation de ces milieux quant au développement de la sphère entrepreneuriale. Or, ces caractéristiques, que nous nommons présupposés, nous apparaissent s'inscrire dans une conception capitaliste du développement qui préconise l'exploitation maximale de l'ensemble des ressources disponibles : dénicher les occasions d'affaires, utiliser les potentiels naturels et humains, l'efficacité, la rentabilité, la reprise en main, « la combativité » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16) sont autant de qualificatifs généralement associés à l'entreprise capitaliste.

L'intérêt que porte le gouvernement à l'économie sociale dans la *Politique de soutien au développement local et régional* s'inscrit directement dans ces conceptions d'un développement économique fondé sur la responsabilisation des milieux quant au soutien de la sphère entrepreneuriale. D'une part, concernant la sphère entrepreneuriale, il est écrit : « la *Politique de soutien au développement local et régional* reconnaît formellement l'apport de l'économie sociale au développement de l'économie et à la création d'emplois au Québec. » (Ministère des Régions, 1998 :18).

Le propos de la politique est plutôt de mobiliser les ressources locales dans la recherche de nouveaux gisements d'emplois dans le domaine de l'économie sociale. (Ministère des Régions, 1998 :27)

En outre, concernant la responsabilisation des milieux, on nous explique qu'il revient aux CLD le rôle de mobiliser, à l'intérieur de la sphère de l'économie sociale « les ressources locales et à soutenir l'émergence de projets qui répondent à des besoins au sein d'entreprises viables et qui créent des emplois durables. »(Ministère des Régions, 1998 :1).

Ainsi, tel qu'on le constate, l'accent est mis sur la création d'entreprises viables, entendons rentables, qui fournissent des emplois durables. En ce sens, le rôle que l'on attribue à l'économie sociale est essentiellement de favoriser la création d'entreprises et de nouveaux emplois. S'il présente l'économie sociale comme ayant des effets sociaux positifs, le

gouvernement les envisagent seulement sous l'angle de l'intégration des populations au marché du travail et sous l'angle de la croissance économique.

Depuis, le gouvernement du Québec a affirmé l'importance de l'économie sociale comme l'une des voies de solution aux problèmes économiques et sociaux actuels. Face au chômage persistant et à l'exclusion d'une partie de plus en plus grande de la population, il devient en effet nécessaire d'explorer toutes les avenues afin des soutenir et de stimuler l'emploi. L'économie sociale en créant des emplois stables et de qualités et en développant des biens et des services d'utilités collectives, recèle des possibilités réelles. (Ministère des Régions, 1998 :1)

Nous pensons qu'il s'agit d'une conception limitée de l'économie sociale puisqu'on ne mentionne pas ses effets positifs sur la solidarité communautaire. En outre, c'est une conception d'inspiration libérale capitaliste puisque l'économie sociale est perçue comme une pépinière de ressources qui, bien exploitée, contribueront à la croissance économique et par le fait même à la résolution des problèmes sociaux.

Nous avons présenté au cours des dernières pages les présupposés à la base de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Pour résumer brièvement, nous pensons que le gouvernement entend privilégier, par sa politique, un développement qui soit essentiellement économique, de type capitaliste, où la sphère entrepreneurial est présentée comme le ciment de ce développement. Deux nouveautés distinguent cette politique par rapport aux politiques précédentes. D'une part, on valorise la responsabilisation des milieux locaux quant au développement de cette sphère entrepreneuriale, et ce, sur la base de leur affinité naturelle à entreprendre et de leurs nombreuses ressources inexploitées. D'autre part, on envisage l'économie sociale comme une pépinière recelant de possibilités pour le développement de la sphère entrepreneuriale.

#### *4.1.3 Les problèmes de développement*

Ces présupposés, révélateurs en eux même d'une lecture capitaliste du développement, nous permettent maintenant de présenter l'analyse faite par le gouvernement quant aux problèmes de développement. L'analyse présentée, à l'intérieur de la *Politique de soutien au développement local et régional*, par le gouvernement quant aux problèmes de développement sert de justification à la restructuration proposée par cette politique. Il nous

apparaît donc important de présenter cette analyse puisqu'en elle-même elle révèle une lecture capitaliste de ces problèmes. Cette lecture capitaliste des problèmes de développement valide, en un sens, notre hypothèse que les arrangements institutionnels mis en place par cette politique visent à amener les citoyens des communautés locales à adopter la logique capitaliste.

La manière dont le gouvernement conçoit les problèmes de développement se divise en deux aspects. Premièrement, il est expliqué que les anciennes politiques de développement et le rôle trop interventionniste de l'État ont nuit au développement optimal des régions et des localités. Deuxièmement, on soutient que le contexte économique actuel requiert des changements quant à la forme d'intervention de l'État. La prochaine partie de ce chapitre traitera donc de ces aspects qui forment l'explication offerte du gouvernement quant aux problèmes de développement et à la nécessité de la restructuration proposée par la *Politique de soutien au développement local et régional*.

#### D'ANCIENNES POLITIQUES TROP INTERVENTIONNISTES

La lecture du document nous informe que les anciennes politiques de développement ont nuit au développement optimal des entreprises sur les territoires. Cette intervention aurait imposée des contraintes excessives ne permettant pas l'épanouissement de l'entrepreneuriat. À ce sujet, il est expliqué :

Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a mis à la disposition des régions de nombreux outils afin de soutenir le développement de l'économie, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Cependant, le nombre élevé de mesures et de programmes de même que la réglementation qui s'y rattache entraînent des rigidités d'application, des dédoublements et des duplications. Cela a pour effet de créer de la confusion tant chez ceux qui ont à gérer ces mesures et programmes que chez les promoteurs qui souhaitent s'en prévaloir. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16)

De plus, on laisse sous-entendre que le modèle de développement qui prévalait antérieurement favorisait l'exclusion. Mentionnions que lorsque l'on réfère à l'exclusion sociale, il est question d'exclusion à l'égard du marché du travail. Dans le document de la *Politique de soutien au développement local et régional* on mentionne qu'il y a une

croissance de l'exclusion sociale, que l' « intervention publique doit donc se traduire par des mesures plus actives pour l'amélioration du fonctionnement du marché du travail » et que « cette intervention doit viser l'insertion sociale des personnes ayant des difficultés à réintégrer le marché du travail » (Secrétariat du développement des régions, 1997 :16).

Ainsi, on laisse entendre que le modèle de développement précédent favorisait l'exclusion de certains du marché du travail. À l'intérieur du document *Conjuguer l'économie et le social*, on cite Guy Chevrette alors ministre des Régions. Celui-ci affirme :

La Politique de soutien au développement local et régional propose un défi mobilisateur qui provoquera une révision de la nature « systémique » de nos rapports, un système qui a trop longtemps perpétué l'exclusion. (Ministère des Régions, 1998 :V)

Enfin, l'intervention de l'État aurait eu des effets démobilisateurs et entraîné une certaine passivité des populations face à leur développement.

Enfin, l'instauration de diverses mesures sociales, dont bon nombre étaient de nature passive, de même que de programmes généralement centralisés et peu adaptés aux réalités des milieux ruraux, ont eu pour effet, au sein de plusieurs collectivités, de ralentir considérablement l'initiative et la créativité des populations voire, dans certains cas, de favoriser le développement d'une culture de dépendance envers l'État. (Ministère des Régions, 1999 :9)

Selon nous, cette ensemble de présupposés quant aux effets néfastes de l'intervention de l'État rappelle quelque peu la conception qu'adoptèrent d'une manière générale les États au tournant du XIXième siècle. En effet, l'État, parce qu'il permettait les réglementations en matière de travail et de production, était alors perçu comme un frein à l'épanouissement de l'initiative individuelle, à l'efficacité économique et au développement des entreprises (Castel, 1995 :176-178). Par ailleurs, ce système d'organisation du travail, soulignait-on alors, contribuait aussi à l'exclusion des pauvres valides qui désiraient travailler (Castel, 1995 :186). Enfin, l'État, puisqu'il admettait différentes formes de secours, permettait, croyait-on alors, l'inactivité, voir la passivité, de ceux qui auraient pu travailler (Castel, 1995 :176). Or, s'il s'agissait à cette période de favoriser la formation d'un marché du travail, fondement du système capitaliste, on peut en conclure qu'une conception similaire

des problèmes de développement devrait déboucher sur une restructuration favorisant la continuité de l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation économique. Par ailleurs, si le trop grand interventionnisme de l'État, ayant eu des effets négatifs sur le développement, nécessite des restructurations, la mondialisation renforce, nous explique-t-on, d'autant plus cette nécessité.

LA MONDIALISATION REQUIERT DES CHANGEMENTS QUANT À LA FORME D'INTERVENTION DE L'ÉTAT.

On retrouve, à l'intérieur des documents entourant la *Politique de soutien au développement local et régional* des références au processus économique de la mondialisation. On nous y explique que le « contexte économique », « la situation de l'économie » entraîne différents problèmes de développement économique tels que le chômage, la pénurie de main-d'œuvre spécialisé (Secrétariat au développement des régions, 1997 :10,16)<sup>19</sup>. En ce sens, la restructuration proposée par le gouvernement à l'intérieur de la *Politique de soutien au développement local et régional* s'appuie sur l'idée que le contexte économique actuel, la mondialisation, nécessite une nouvelle forme d'intervention de l'État. Plusieurs des éléments de la réorganisation proposée par la *Politique de soutien au développement local et régional* sont ainsi liés à ce contexte économique.

Lorsque l'on explique pourquoi la priorité est accordée à l'économie et l'emploi dans la restructuration, on réfère à l'aspect économique de la mondialisation.

La situation de l'économie et les profondes mutations que subit le marché du travail entraînent un taux de chômage élevé, des pénuries de main-d'œuvre spécialisée et une croissance de l'exclusion sociale. Cette situation requiert d'importants ajustements, tant de la part des travailleurs que de celles des entreprises et de l'ensemble de la société. C'est pourquoi la priorité est donnée, dans la réorganisation des services gouvernementaux, à l'économie et à l'emploi. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16)

---

<sup>19</sup> Bien que le terme mondialisation ne soit pas utilisé à l'intérieur de l'énoncé de la Politique, du document d'information à l'intention des CLD et du document *Cadre de référence : Politique de la ruralité*, nous croyons que le gouvernement, lorsqu'il parle de « contexte économique » ou de « situation de l'économie », réfère clairement à celle-ci. En effet, les documents *Décentralisation, un choix de société* (1995) et *Québec objectif emploi, vers une économie d'avant-garde* (1998) démontrent bien que lorsqu'il parle de « contexte économique » ou de « situation de l'économie », le gouvernement réfère au volet économique de la mondialisation.

On réfère aussi implicitement à la mondialisation pour justifier la nécessité d'une plus grande participation et une meilleure concertation :

La situation exige en outre une plus grande participation de l'État avec les partenaires du marché du travail, soit les représentants patronaux et syndicaux auxquels se joignent maintenant ceux d'organismes communautaires de développement de l'employabilité et de la main-d'œuvre. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :17)

On réfère aussi la mondialisation économique pour expliquer l'instauration de centres locaux de développement (CLD). À la section portant sur le rôle du palier local, il est expliqué :

En raison du contexte économique, les communautés locales font face aux problèmes liés à l'emploi et au développement économique. Ces problèmes les poussent à compter davantage sur elles-mêmes et à définir des lieux de concertation entre les acteurs économiques et politiques présents sur leur territoire. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :10)

Ainsi, il apparaît assez évident que la mondialisation est une des motivations qui guidèrent l'élaboration de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Il est clairement indiqué à l'intérieur de l'énoncé de cette dernière que la situation de l'économie oblige les États à repenser leur gestion (Secrétariat au développement des régions, 1997 :16). *A contrario*, on présume qu'un des problèmes de développement est que le modèle qui prévalait antérieurement ne concorde pas avec les impératifs de la mondialisation. À notre avis, en postulant que la faiblesse de coordination entre le modèle de développement et les impératifs de la mondialisation fournit une explication aux problèmes de développement, l'État adopte une conception libérale capitaliste de ces problèmes.

D'une part, bien qu'à l'intérieur des documents, on ne retrouve pas de définition précise de la mondialisation économique, elle est généralement associée à des termes tels que la libéralisation des échanges, à la déréglementation, à la concurrence, à la compétitivité et à l'ouverture des marchés (Ministère du Conseil exécutif, 1995; Ministère des Finances,

1998). Or, bien que la mondialisation soit présentée comme exerçant des pressions sur les économies, elle est aussi présentée comme un processus naturel et positif puisque favorisant l'efficacité économique et l'allocation optimale des ressources au niveau mondial (Ministère des Finances, 1998 :27). Selon nous, cette conception de la mondialisation rappelle la conception libérale capitaliste de Smith et de Ricardo qui postulait que la division internationale du travail et la liberté de commerce favorisait la croissance générale et l'amélioration des conditions de vie de chacun (Vindt, 1998b :36).

Au regard de l'ensemble des explications fournies quant aux problèmes de développement, il est possible d'affirmer que l'État adopte une conception libérale capitaliste dans son évaluation de la situation. Ceci laisse supposer que les restructurations proposées par la *Politique de soutien au développement local et régional* seront cohérentes avec cette conception.

Cette section de notre chapitre tentait de souligner les éléments du discours relatifs à la *Politique de soutien au développement local et régional* qui révèlent l'adhésion de l'État aux principes de l'économie capitaliste. Comme nous l'avons expliqué, le gouvernement privilégie un développement essentiellement économique que nous avons identifié de type capitaliste. L'entrepreneuriat, présenté comme le fondement de ce développement, relève désormais de la responsabilité des milieux locaux. Ces derniers, explique-t-on, en raison de leurs diverses caractéristiques et leur affinité naturelle à entreprendre, sont les mieux placés pour exploiter les nombreuses ressources que recèlent leur collectivité. Il nous apparaissent important de traiter des éléments du discours pour deux raisons. D'une part, les éléments du discours construisent le réel et structurent les actions (St-Hilaire, 1995 :25). En ce sens, ils contribuent en eux-mêmes à l'expansion de système capitalisme et de la mondialisation puisqu'ils influencent les conceptions de la population quant au processus de développement. La population en vient à considérer cohérentes et logiques ces explications d'inspiration capitaliste, à accepter les mesures politiques favorisant l'expansion du système capitaliste et à y participer. En outre, ces éléments du discours appuient nos suppositions quant à la nature capitaliste des restructurations proposées par la *Politique de soutien au développement local et régional*. Les éléments du discours

permettent de supposer que l'État met en place des arrangements institutionnels qui contribuent à l'expansion du capitalisme et de la mondialisation. La prochaine section de ce chapitre présentera les éléments de la nouvelle structure de développement proposée par le gouvernement.

#### 4.2 Structure de la *Politique de soutien au développement local et régional*

Les éléments du discours entourant la *Politique de soutien au développement local et régional* nous laissaient entrevoir une conception capitaliste du développement et de ses problèmes. Selon nous, la restructuration proposée par la Politique devait nécessairement conduire à la mise en place d'arrangements institutionnels contribuant à étendre la logique capitaliste. La *Politique de soutien au développement local et régional*, si elle contribue à l'extension de la logique capitaliste, nous fournit alors une illustration de la contribution des États au processus d'expansion du système capitaliste et donc de la mondialisation. Par ailleurs, cette contribution à l'extension de la logique capitaliste prend tout son sens si l'on considère les effets de la Politique sur les groupes de l'économie sociale. Ces groupes, comme il a été expliqué au premier chapitre, n'adoptent pas totalement la logique capitaliste dans leur fonctionnement. En ce sens, les arrangements institutionnels mis en place par la *Politique de soutien au développement local et régional*, s'ils favorisent d'une manière générale l'extension de la logique capitaliste, y contribuent avec davantage d'acuité lorsqu'il s'agit des groupes de l'économie sociale. Nous avons donc circonscrit notre analyse des effets de la structure organisationnelle imposée par la Politique sur les groupes de l'économie sociale.

Bien qu'à l'intérieur du premier chapitre nous ayons déjà introduit le lecteur aux grandes lignes de la Politique, il est apparu utile, afin de faciliter la compréhension de l'analyse que nous soumettons, de présenter à nouveau brièvement les composantes de la *Politique de soutien au développement local et régional*. Puis, nous expliquons comment la nouvelle structure de développement amène les acteurs de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste. Pour ce faire, nous divisons notre argumentation en deux volets. D'une part, nous démontrons que la nouvelle structure favorise l'adoption d'une logique capitaliste.

D'autre part, nous expliquons en quoi les acteurs de l'économie sociale sont contraints à l'adopter.

#### 4.2.1 Composantes de la structure

Comme nous l'avons déjà mentionné, la *Politique de soutien au développement local et régional* impliquait une décentralisation des interventions du gouvernement sur le territoire en matière de développement. Cette nouvelle structure devait, en outre, refléter la priorité accordée à l'économie et à l'emploi. Dans cet esprit, une attention particulière était dévolue à l'économie sociale puisqu'elle recelait de nouvelles possibilités quant à l'entrepreneuriat et à la croissance du nombre d'emplois. Chacun des éléments de la nouvelle structure se voyaient alors investi d'un mandat particulier en matière d'économie sociale. La nouvelle structure consolidait le rôle des conseils régionaux de développement (CRD), les conférences administratives régionales et implantait à l'intérieur de chaque région une Table des députés (Secrétariat au développement des régions, 1997). De plus, pour chacun des territoires, était crée un centre local de développement (CLD). C'est à ceux-ci que revenait le mandat le plus significatif en matière d'économie sociale.

Les centres locaux de développement (CLD) sont des centres visant à stimuler l'entrepreneuriat. La *Politique de soutien au développement local et régional* imposait l'implantation d'un CLD dans chacune des municipalités régionales de comté (MRC) (Secrétariat au développement des régions, 1997 :17). S'il existait déjà plusieurs de ces organismes sur un territoire, la Politique imposait alors la centralisation des services en un seul. Les CLD sont des organismes sans but lucratif et gérés par un Conseil d'administration dont les membres sont issus de territoire ou de la localité (Secrétariat au développement des régions, 1997 :19). La décision quant à la structure organisationnelle du centre local de développement revient aux principaux intervenants locaux. Cependant, son Conseil d'administration doit être composé de représentants provenant de différents milieux : représentants du milieu des affaires et du commerce, des représentants des travailleurs, des représentants municipaux, des représentants du milieu coopératif, des représentants du milieu institutionnel tel que la santé et l'éducation (Secrétariat au développement des régions, 1997 :19). Aucun de ces groupes ne peut détenir la majorité

au Conseil d'administration. Outre ces représentants, les directeurs de centres locaux d'emploi (CLE)<sup>20</sup> siègent aussi au Conseil d'administration (Secrétariat au développement des régions, 1997 :24) de même que les députés du territoire s'ils le désirent (Secrétariat au développement des régions, 1997 :19).

Les responsabilités du CLD en matière d'entrepreneuriat sont de plusieurs ordres : « regrouper ou concerter les organismes existants et pourvoir à leur financement » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :25); élaborer « toute stratégie locale liée au développement des entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :25), et ce, dans le respect des stratégies nationales et régionales (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18); élaborer « un plan local d'action en matière de développement économique et de développement de l'emploi. » (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18) et « servir de comité aviseur auprès du Centre local d'emploi ». (Secrétariat au développement des régions, 1997 :25). Bien qu'il serait intéressant d'analyser ces responsabilités, qui concernent aussi l'économie sociale, nous limitons notre travail à l'analyse des responsabilités des CLD quand au soutien direct aux entreprises. En effet, de toute les responsabilités des CLD, c'est la responsabilité qui affecte avec davantage d'intensité les groupes de l'économie sociale.

Ces centres ont pour responsabilité de soutenir les entrepreneurs privés et les groupes de l'économie sociale quant au prédémarrage, au démarrage ou le développement de leur entreprise. Le centre peut offrir des conseils pour la recherche, l'exportation, le développement ou le simple démarrage et de l'aide pour l'élaboration de plans d'affaires (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18). En outre, il peut offrir un soutien financier.

Après ce bref rappel des composantes de la nouvelle structure de développement mis en place par la *Politique de soutien au développement local et régional*, il est maintenant possible d'expliquer de quelle façon cette structure, plus précisément la mise en place de

---

<sup>20</sup> Centre qui regroupe sur un même territoire les services destinés aux individus à la recherche d'emploi et

centre locaux de développement, amène les groupes de l'économie sociale à adopter une logique capitaliste.

#### 4.2.2 *Une structure contribuant à l'adoption d'une logique capitaliste*

Dans un premier temps, nous expliquons en quoi la structure favorise l'adoption d'une logique capitaliste. Puis, nous expliquons pour quelles raisons les acteurs de l'économie sociale nous semblent contraints de l'adopter.

##### LA STRUCTURE FAVORISE L'ADOPTION DE LA LOGIQUE CAPITALISTE

À notre avis, la création des CLD, partie prenante de la structure mise en place par la *Politique de soutien au développement local et régional*, contribue à l'adoption de la logique capitaliste. Le rôle des CLD est d'amener les groupes de l'économie sociale à adopter une démarche entrepreneuriale formelle. Pour ce faire, le CLD les encadrent tout au long du processus de transformation du groupe en entreprise.

Les étapes du développement des entreprises d'économie sociale exigent une approche qui favorise une démarche d'accompagnement du début à la fin, c'est-à-dire jusqu'à l'étape de la consolidation de l'entreprise, en matière d'orientation, de formation de promoteurs et d'adaptation des outils économiques aux objectifs sociaux poursuivis. (Ministère des Régions, 1998 :26)

Afin de voir leur projet reconnu par le CLD et de pouvoir ainsi se prévaloir du soutien technique et financier, les groupes d'économie sociale doivent se conformer à certaines procédures et critères d'éligibilité (Ministère des Régions, 1998 :27).

##### - Évaluation et élaboration du projet

Dans un premier temps, le CLD évalue rapidement si le projet proposé par le groupe est susceptible de créer des emplois durables. Le cas échéant, le CLD accompagne le groupe dans l'évaluation et l'élaboration du projet. Il s'agit alors de cibler un besoin ou un marché et de s'assurer de l'intérêt de combler ce besoin. Puis, le CLD fournit du soutien quant à l'évaluation de la faisabilité légale et réglementaire du projet (Ministère des Régions, 1998 :31). Ensuite, les groupes et le CLD déterminent de manière précise le bien ou le

---

aux entreprises recherchant de la main-d'oeuvre (Gouvernement du Québec, 1997 : 24)

service qui sera offert de même que le marché visé (Ministère des Régions, 1998 :31). Enfin, le CLD offre son soutien quant à l'analyse de la faisabilité du projet : évaluer l'accessibilité du marché ciblé; la capacité du groupe à vendre le service; la capacité du groupe à gérer l'entreprise; la capacité du groupe à produire en fonction du marché; les ressources financières nécessaires; la possibilité d'accéder à différentes sources de financement (Ministère des Régions, 1998 :31). L'analyse de faisabilité inclut aussi une évaluation de la « réceptivité du milieu » (Ministère des Régions, 1998 :31). Si les résultats de l'analyse de faisabilité s'avèrent positifs, le CLD poursuit son accompagnement du groupe dans l'élaboration de son plan d'affaires.

#### - Le plan d'affaires

Les groupes doivent alors fournir un plan d'affaires détaillé où ils décrivent, en outre, leur projet, de quelles façons il s'inscrit dans les priorités locales et régionales, leur échéancier de réalisation, les types de biens ou services qu'ils offriront, une étude de marché, l'organisation de la production, la stratégie de mise en marché et de distribution, la tarification, les moyens de financement pour arriver à l'autofinancement, la diversité du financement et les prévisions financières (Ministère des Régions, 1998 :38-40). Le plan d'affaires doit aussi traiter de l'organisation des ressources humaines : le nombre d'emplois créés, les prévisions quant à la création de nouveaux postes, la qualité des emplois (saisonniers ou stables) et la division du travail à l'intérieur de l'entreprise (Ministère des Régions, 1998 :41). Ils doivent aussi démontrer que leur projet crée des emplois durables (Ministère des Régions, 1998 :27). Par ailleurs, s'il arrive que des groupes d'économie sociale ne soient pas en mesure de présenter un plan d'affaires conforme aux normes établies, le CLD a aussi la responsabilité de les encadrer dans l'élaboration de leur plan d'affaire.

Suite au dépôt du plan d'affaires, les responsables des CLD évaluent de manière plus détaillée le projet. En fonction de la conformité aux critères d'éligibilité, ils décident ou non de poursuivre le soutien technique et peuvent décider de contribuer davantage au projet en offrant un soutien d'ordre financier (Ministère des Régions, 1998 :27).

Selon nous, en exigeant des groupes de l'économie sociale qu'ils se conforment à la procédure d'évaluation et d'élaboration du projet de même qu'à la présentation d'un plan d'affaires, le CLD contribue d'une certaine manière à l'adoption de la logique capitaliste par ses groupes. Premièrement, le groupe est amené à se concevoir comme une entreprise et non plus comme un simple regroupement de personnes. Deuxièmement, le CLD peut amener ces groupes à redéfinir les objectifs de leur projet afin que celui-ci cadre avec le modèle entrepreneurial et puisse ainsi obtenir l'approbation et la prolongation du soutien offert par le CLD. Enfin, à travers ces différentes étapes, le CLD fait la promotion d'une forme de modèle de développement. En exigeant des groupes qu'ils élaborent et évaluent leur projet et qu'ils actualisent ce projet à l'intérieur d'un plan d'affaires, on les amène à prendre connaissance du modèle de développement sous-jacent à cette procédure entrepreneuriale. Dans le cas où le groupe n'avait pas de modèle de développement précis, concret ou bien défini, ces étapes peuvent alors amener le groupe à adopter le modèle de développement sous-jacent et à adopter les pratiques et les réflexes liés à son fonctionnement. De l'avis de Pierre-André Tremblay, les diverses mesures et programmes gouvernementaux en matière d'économie sociale de même que les centres locaux de développement contribuent à l'institutionnalisation de celle-ci (Tremblay, 2002 :17). Il explique que l'institutionnalisation de l'économie favorisera l'inscription des groupes de l'économie sociale « dans une pratique complétant et reproduisant le mode de régulation dominant. » (Tremblay, 2002 :18).

Le cas échéant, cela se manifesterait, sur le plan conceptuel, par une reconduction des catégories qui composent le « cadre cognitif » (*framing*) de l'organisation marchande qui domine notre société, non pas leur remise en question. (Tremblay, 2002 :18)

#### - Le démarrage et la consolidation

Une fois qu'ils se sont soumis aux critères d'éligibilité, les groupes reçoivent alors un support quant au démarrage de l'entreprise, au développement, à l'exportation, à la formation et à la recherche (Secrétariat au développement des régions, 1997 :18). Ces étapes nous apparaissent moins influentes quant à l'adoption de la logique capitaliste par les groupes. Ceux-ci sont alors déjà familiers avec la démarche et la logique entrepreneuriale. Néanmoins, nous pensons que l'accompagnement du CLD, « un

encadrement de gestion qui leur permettra d'améliorer leurs compétences et la performance des entreprises » (Ministère des Régions, 1998 :20), contribuera à renforcer l'acquisition des pratiques et réflexes liés au fonctionnement entrepreneurial. Cet encadrement permettra aussi de discipliner les groupes qui dévieraient de la démarche et de la logique entrepreneuriale. En outre, l'encadrement permet, selon nous, de stimuler la croissance de l'entreprise, c'est-à-dire de l'amener à élargir son marché, à augmenter sa production et sa capitalisation de même que le nombre des emplois qu'elle fournit, bref à agir telle une entreprise privée plutôt qu'un groupe d'économie sociale.

En terminant sur cette partie traitant de l'impact de la structure sur les groupes de l'économie sociale, mentionnons que les CLD ont aussi pour mandat de rechercher des opportunités d'affaires. Une de leurs responsabilités est d'évaluer les possibilités pour de nouvelles entreprises d'économie sociale. Ils peuvent ainsi mettre en contact des individus afin de créer une entreprise répondant au besoin qu'ils ont ciblé. Ils peuvent aussi approcher des groupes de l'économie sociale pour leur proposer de développer, en parallèle à leurs activités, un nouveau projet répondant à un besoin précis. En ce sens, ils peuvent amener certains groupes à s'intéresser à des marchés « délaissés par l'entreprise privée, mais porteurs pour la communauté et créateur d'emplois, pour peu qu'on organise une réponse structurée à ces besoins. » (Ministère des Régions, 1998 :26). Ce rôle de promoteur illustre aussi, selon nous, la contribution du CLD dans l'extension de la logique capitaliste. En proposant les projets, qu'il a identifiés comme potentiellement viables, à des individus ou à des groupes, le CLD les amène à adopter la logique capitaliste. En effet, ceux-ci se plieront alors, encadrés par le CLD, aux procédures d'élaboration et d'évaluation de projet, d'élaboration d'un plan d'affaires, de démarrage et de consolidation de l'entreprise et cela selon la formule entrepreneuriale.

Nous avons présenté les éléments de la structure qui, selon nous, incitent des groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste. Néanmoins, nous pensons qu'il s'avère nécessaire d'évaluer si la structure contraint à l'adoption de la logique capitaliste.

UNE STRUCTURE CONTRAIGNANT À L'ADOPTION DE LA LOGIQUE CAPITALISTE.

Tel que nous l'avons expliqué, la structure de la *Politique de soutien au développement local et régional*, à travers les centres locaux de développement, incite les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste dans le fonctionnement de leur organisation. Néanmoins, il se peut que certains groupes de l'économie sociale ne soient pas affectés par la création de CLD. En effet, certains groupes de l'économie sociale décident peut-être de poursuivre leurs activités sans solliciter le soutien du CLD. Ils ne se trouvent pas alors incités à adopter la logique capitaliste puisque évoluant à l'extérieur du réseau d'aide au développement du CLD. En ce sens, nous ne pouvons pas affirmer que la structure contraint car elle n'implique pas l'obligation pour tous les groupes de l'économie sociale de se conformer à la démarche entrepreneuriale.

Cependant, nous désirons souligner qu'il existe ce que nous pensons être une forme de contrainte indirecte. L'obligation pour tous les territoires du Québec d'implanter un CLD a modifié la structure de soutien au développement de ces régions. Ceci impliquait une restructuration quant à l'allocation des ressources financières aux différents organismes et entreprises sur le territoire.

D'une part, la *Politique de soutien au développement local et régional*, en ne reconnaissant qu'un seul organisme de soutien aux entreprises, le CLD, centralisait l'ensemble du financement quant à ce soutien (Secrétariat au développement des régions, 97 :17). En ce sens, si certains groupes bénéficiaient de l'aide d'un de ces organismes, ils doivent désormais s'en référer uniquement au CLD et se conformer ainsi aux modèles entrepreneurial pour obtenir de l'aide financière.

D'autre part, il existait des ressources financières provenant d'enveloppes budgétaires sectorielles. Ces ressources financières issues des divers programmes ministériels d'aide et de soutien à l'entrepreneuriat sont désormais rassemblées au sein du programme *Soutien au développement local* (Secrétariat au développement des régions, 1997 :21). La création de cette « enveloppe intégrée », nous laisse supposer que les groupes d'économie sociale qui recevaient de l'aide financière en provenance d'un ministère quelconque, se voient désormais obligés de s'adresser au CLD pour obtenir du soutien.

Par ailleurs, l'obligation pour toutes les municipalités de contribuer au financement des CLD (Secrétariat au développement des régions, 1997 :20), nous laisse supposer que si certaines d'entre elles allouaient anciennement du soutien financier à des groupes d'économie sociale œuvrant sur leur territoire, elles redirigeront ceux-ci vers le CLD. Ces groupes, s'ils ne veulent pas voir leurs ressources trop diminuées et compromettre ainsi leurs activités, se plieront probablement à la démarche entrepreneuriale imposée par le CLD.

Enfin, la création du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), fonds destiné à fournir aux groupes d'économie sociale de l'aide quant au démarrage d'une entreprise, pourrait aussi avoir pour effet de contraindre ces groupes à adopter la logique capitaliste (Ministère des Régions, 1998 :20). Des 23 millions de dollars qui composent le fonds, 19 millions doivent provenir de souscription d'entreprises privées (Ministère des Régions, 1998 :20). Ce fonds, à l'instar des CLD, adhère aux mêmes principes entrepreneuriaux. Il « poursuit deux objectifs principaux : contribuer à la capitalisation des entreprises d'économie sociale; fournir aux dirigeants de ces entreprises un encadrement de gestion qui leur permettra d'améliorer leurs compétences et la performance des entreprises » (Ministère des Régions, 1998 :20). En ce sens, il se peut que les entreprises privées qui naguère offraient un soutien quelconque à des groupes de l'économie sociale, que ce soit un soutien financier ou un soutien sous forme de prêt de locaux et de matériels, redirigent ces groupes vers le Réseau d'investissement social du Québec. Les groupes se verront alors contraints d'adopter la démarche entrepreneuriale formelle afin d'éviter une diminution de leurs ressources.

Ainsi, au regard de ces restructurations quant à l'allocation des ressources financières disponibles pour le développement des régions, nous pensons que, sous un certain angle, la structure contraint probablement les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste. Nous préférons effectivement nuancer notre propos en utilisant le terme « probablement » puisqu'il n'est pas certain que les groupes solliciteront nécessairement le support financier offert à travers la nouvelle structure de développement. Néanmoins, nous

pensons que ces groupes afin de pouvoir détenir les ressources financières nécessaires à la poursuite de leurs activités, solliciteront l'aide du réseau mis en place par la Politique.

Cette analyse du rôle des centres locaux de développement, partie intégrante de la structure de développement mise en place par la *Politique de soutien au développement local et régional*, tentait de mesurer l'impact de ces centres sur les groupes de l'économie sociale. Nous désirions évaluer si les centres locaux de développement, à travers leur mission quant au soutien à l'entrepreneuriat, contraignaient ces groupes à adopter la logique capitaliste au sein de leurs activités. Après analyse de la question, nous pensons que nos suppositions se révèlent fondées. Les centres locaux de développement contraignent effectivement une partie des groupes de l'économie sociale. Les groupes qui sollicitent le soutien du CLD et qui désirent voir ce soutien prolongé doivent nécessairement se plier à la démarche entrepreneuriale, ce qui signifie l'adoption de la logique capitaliste pour la gestion de leurs activités. Néanmoins, il se peut qu'il subsiste une partie des groupes de l'économie sociale qui ne solliciteront pas l'aide des centres locaux de développement. En ce sens, ceux-ci ne sont pas contraints d'adopter la logique capitaliste. Cependant, puisqu'elle en contraint une partie, ceux qui s'adressent aux CLD, et puisqu'elle modifie la structure du soutien financier aux organismes qui obligera probablement les groupes à solliciter le support des CLD ou du Réseau d'investissement social du Québec, nous affirmons que la *Politique de soutien au développement local et régional* contraint les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste.

Ainsi, puisque la *Politique de soutien au développement local et régional*, en visant à transformer les groupes d'économie sociale en entreprises rentables financièrement et créatrices d'emplois, les amènent à adopter la logique capitaliste, nous pouvons affirmer que cette politique contribue à étendre la logique capitaliste sous-jacente au système capitaliste et à la mondialisation économique. Ceci illustre, selon nous, une des formes de contribution des États à la mondialisation.

Si, par cette étude de cas, l'impact de la *Politique de soutien au développement local et régional* sur les groupes de l'économie sociale, nous pouvons illustrer une des formes de

contribution des États à la mondialisation, ce travail de recherche tente aussi de fournir un exemple quant au renforcement de l'État à travers le processus de la mondialisation économique. La prochaine partie de ce travail traitera donc l'impact de l'adoption de la logique capitaliste, que peut avoir la *Politique de soutien au développement local et régional*, sur le renforcement de l'appareil étatique québécois.

#### 4.3 *Politique de soutien au développement local et régional* et pouvoir de l'État

Au deuxième chapitre, nous avons démontré que l'extension de la logique capitaliste, élément constitutif de la mondialisation, avait contribué à la formation de l'État moderne et de l'État-providence, formes étatiques pourvues d'un pouvoir renforcé par rapport aux autres formes étatiques qui les précédaient. Nous pensons que l'accélération actuelle de la mondialisation, à laquelle participe l'extension de la logique capitaliste, devrait aussi témoigner d'un renforcement de l'État. Comme nous l'avons vu à la section précédente, la *Politique de soutien au développement local et régional*, contribue à l'extension de la logique capitaliste. Conséquemment, la Politique, en étendant la logique capitaliste, devrait contribuer à renforcer l'appareil étatique québécois. Cependant, nous sommes conscients que l'évolution des sociétés ne se réduit pas nécessairement à une simple équation. Néanmoins, nous pouvons procéder à un examen des éléments qui nous permettent de supposer que l'extension de la logique capitaliste aux groupes de l'économie sociale contribuera à renforcer le pouvoir de l'appareil étatique québécois. Nous pouvons envisager qu'il y aura renforcement du pouvoir de l'État selon deux axes : un renforcement que nous nommons effectif et un renforcement que nous nommons subjectif.

##### *4.3.1 Renforcement effectif*

La nouvelle structure, mise en place par la *Politique de soutien au développement local et régional*, nous laisse présager un renforcement du pouvoir décisionnel de l'État. D'un premier jet, il est clairement expliqué, à l'intérieur de l'énoncé de la Politique, que le gouvernement n'entend pas se délester de ses pouvoirs:

Un transfert massif de compétence vers les instances locales et régionales présenterait l'inconvénient, dans le contexte constitutionnel actuel, de limiter sévèrement la capacité d'intervention du gouvernement québécois sur son propre

territoire face aux intrusions possibles du gouvernement fédéral. (Secrétariat au développement des régions, 1997 :7)

Par ailleurs, en centralisant les organismes d'aide au développement des entreprises en un seul centre, la Politique renforce l'autorité de l'appareil étatique. Pour le palier régional, la Politique reconnaît un seul conseil de développement régional (CRD) sur chaque territoire. Pour le palier local, il s'agit du centre local de développement (CLD). Bien que les CRD et les CLD soient gérés par des représentants du milieu selon les modalités qui leur conviennent, il n'en demeure pas moins qu'ils sont assujettis aux principes et priorités établis par le palier central. À intervalle régulier, ils doivent fournir des rapports attestant des résultats de leurs activités. Ainsi, un CLD « déviant » pourrait ne pas voir reconduite son Entente de gestion annuelle avec le ministère des régions (Secrétariat au développement des régions, 1997 :19). Selon le même principe, les centres régionaux de développement sont liés au ministère des régions par une Entente de collaboration (Secrétariat au développement des régions, 1997 :28). En ce sens, en centralisant à chacun des paliers l'ensemble des organismes, l'appareil étatique renforce son autorité en matière d'orientation du développement car il réduit la diversité quant aux façons de faire du développement et limite les possibilités d'affrontement puisqu'il se trouve en position d'autorité pour discipliner l'organisme responsable de l'aide au développement .

#### 4.3.2 *Renforcement subjectif*

À notre avis, la *Politique de soutien au développement local et régional*, si elle contribue, d'une manière effective par la nouvelle structure organisationnelle qu'elle implante, au renforcement de l'appareil étatique québécois, elle contribue aussi d'une manière que nous nommons subjective. Ce renforcement « subjectif », plus difficile à évaluer que le renforcement effectif, nous apparaît pourtant être davantage significatif.

Selon nous, l'extension de la logique capitaliste, affaiblit les liens de solidarité créateurs du sentiment d'appartenance locale. L'affaiblissement de ces liens de solidarité contribue au renforcement du sentiment d'appartenance nationale. Or, comme l'expliquait Louis Balthazar : « L'État s'appuie sur la nation, sur la conscience nationale pour se légitimer. » (Balthazar, 1990 :30). En ce sens, si le renforcement du sentiment d'appartenance

nationale augmente la légitimité de l'État, la légitimité étatique renforcée, le pouvoir étatique, peut-on affirmer, est aussi renforcé. Ce pouvoir « subjectif » est davantage significatif que le pouvoir que la structure organisationnelle car, étant intériorisé par les citoyens il s'identifie difficilement, il se conteste ainsi moins facilement.

Cela étant dit, nous supposons que la *Politique de soutien au développement local et régional*, puisqu'elle étend la logique capitaliste aux groupes de l'économie sociale, affaiblit les liens de solidarité à l'intérieur des groupes et entre les groupes. Ce qui contribue à renforcer la légitimité de même que le pouvoir de l'appareil étatique québécois. À notre avis, l'adoption de la logique capitaliste par les groupes de l'économie sociale modifiera l'organisation général du travail au sein de cette sphère. Or, comme l'affirmait Cotta, la transformation des modalités du travail affecte les structures sociales (Cotta, 1987 :53). Pour Jean, en modifiant les formes d'organisation du travail au sein des groupes de l'économie sociale, on menace l'interaction solidaire et la cohésion sociale propres à ces groupes (Jean, 1996 :148). Selon nous, une modification quant à l'organisation du travail au sein des groupes et quant à l'organisation du travail entre les groupes contribuera à affaiblir la solidarité que l'on retrouve à l'intérieur de la sphère de l'économie sociale.

#### MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL AU SEIN DES GROUPES

À notre avis, l'adoption de la logique capitaliste transformera l'organisation du travail au sein de ces groupes. Il en résulterait une catégorisation du travail de chacun, une division du travail plus marquée et l'application d'une valeur au travail de tous les employés. Les membres impliqués dans les activités du groupe de l'économie sociale seront désormais considérés par les autres membres au regard de leur productivité et non en fonction de leur volonté d'implication. En ce sens, les membres considérés insuffisamment rentables ou insuffisamment compétents pourraient se voir congédiés. Cette possibilité d'exclusion minerait probablement la relation entre les membres du groupe. Le membre, considéré désormais comme un salarié avant tout, pourrait voir son attachement au groupe diminué. Il en résulterait, selon nous, d'un affaiblissement de la dynamique de solidarité entre les membres. Ainsi, l'extension d'une logique capitaliste aux initiatives de l'économie sociale

risque d'affecter les modalités de travail au sein des groupes et conséquemment la solidarité qu'on y retrouve.

#### MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ENTRE LES GROUPES

Par ailleurs, l'adoption de la logique capitaliste, si elle modifie l'organisation du travail à l'intérieur des groupes nous pensons qu'elle risque aussi de modifier l'organisation du travail entre les groupes c'est-à-dire modifier l'organisation de l'entraide entre les groupes du réseau de l'économie sociale. À notre avis, la transformation des groupes d'économie sociale en entreprises privées stimulera la concurrence entre ces groupes. Il a déjà été remarqué que la modification quant à la gestion des enveloppes budgétaires avait entraîné une certaine compétition entre des groupes et miné la solidarité entre ces groupes (Groupe des Treize, 1998 :3). En ce sens, il est fort probable que la dynamique de concurrence sera accrue si les groupes, désormais financés par la tarification, se font compétition pour la clientèle payante. Ainsi, cette dynamique de concurrence nuit à la solidarité intergroupe que l'on retrouve au sein de la sphère de l'économie sociale.

Cet affaiblissement de la solidarité au sein des groupes et entre les groupes renforce selon nous la légitimité, composante du pouvoir étatique, de l'appareil étatique québécois. L'affaiblissement des liens de solidarité pourrait avoir pour effet de miner le sentiment d'appartenance locale propre à la sphère de l'économie sociale. Favreau et Saucier observent déjà ce phénomène :

Or, la principale voie de sortie de la crise pour bon nombre d'institutions de l'économie sociale a été, jusqu'ici, de miser sur des pratiques de concentrations financières croissantes, d'intégration avec d'autres groupes non coopératifs, de création de filières faiblement contrôlées par ses membres (Defourny, 1995). Bref, un ensemble de pratiques qui détache l'économie sociale de sa dimension socio-politique ou socio-culturelle, qui lui fait perdre son enracinement, sa participation à la construction d'une identité. (Favreau et Saucier, 1996 :14)

Si la désocialisation de l'individu d'avec son groupe et d'avec sa communauté locale mine son sentiment d'appartenance locale, cette désocialisation l'amène à ce concevoir comme membre d'une autre communauté : la nation. Comme le soulignait Hamel et Klein, le développement régional fait partie « du grand ensemble, dont il ne constitue qu'une pièce

parmi d'autres, que représente la stratégie d'affirmation de la nation comme cadre de cohérence de l'action de l'État. » (Hamel et Klein, 1996 :296). À leurs avis, les différentes politiques de régionalisation se sont toujours inscrites dans un processus de renforcement de l'identité québécoise (Hamel et Klein, 1996 :302) et d'affirmation de l'État-nation québécois (Hamel et Klein, 1996 :296). Selon nous, l'affaiblissement du sentiment d'appartenance locale, qu'entraîne la désolidarisation provoquée par une extension de la logique capitaliste à l'organisation du travail au sein de la sphère de l'économie sociale, favorisera le sentiment d'appartenance à la nation québécoise et contribuera ainsi à rehausser la légitimité de l'appareil étatique québécois et son pouvoir « subjectif ».

Cette troisième partie de notre chapitre tentait d'expliquer les raisons qui nous laissaient supposer que la mise en application de la *Politique de soutien au développement local et régional*, favoriserait le renforcement de l'appareil étatique québécois. Nous avons d'abord expliqué que la nouvelle structure issue de la Politique conférait un pouvoir que nous nommons effectif. Selon nous, ceci illustre que le processus d'expansion de la mondialisation n'exclut pas automatiquement la possibilité d'un renforcement de l'État. Puis, nous avons expliqué que l'extension de la logique capitaliste aux groupes de l'économie sociale transformerait l'organisation de travail à l'intérieur de cette sphère. Les nouvelles modalités d'organisation du travail affaiblissent la solidarité locale et conséquemment le sentiment d'appartenance locale. Ceci rehausse le sentiment d'appartenance nationale et accroît la légitimité de l'appareil étatique québécois, ce qui contribue à son renforcement que nous appelions « subjectif ». À notre avis, cette partie concernant le pouvoir « subjectif » nous fournit une illustration du renforcement que peuvent retirer les États du processus de la mondialisation économique.

### Conclusion

Nous désirions par ce chapitre illustrer une contribution de l'État à la mondialisation et une des façons dont il s'en trouve renforcé. Nous avons d'abord démontré de quelle manière la *Politique de soutien au développement local et régional* faisait, à travers son discours, la promotion de la logique capitaliste sous-jacente à l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation économique. Ceci révèle une volonté d'amener davantage de citoyens à

adopter une logique capitaliste et corollairement une volonté étatique de participer à la poursuite de la mondialisation. Puis, nous avons présenté la nouvelle structure de développement issue de la Politique. Celle-ci, comme il a été expliqué, contraint les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste. Ce qui, selon nous, illustre bien la contribution des États à la mondialisation. Enfin, à l'intérieur d'une troisième partie, nous avons discuté des effets que nous croyions que la *Politique de soutien au développement local et régional* aurait sur le renforcement de l'appareil étatique québécois. À notre avis, l'affaiblissement de la solidarité locale et du sentiment d'appartenance locale, provoqué par l'adoption de la logique capitaliste, favorise un rehaussement du sentiment d'appartenance nationale et de la légitimité. Ce qui contribue à renforcer le pouvoir de l'État. Ceci, il nous semble, illustre le renforcement que les États retirent de la poursuite de la mondialisation.

## Conclusion générale

L'objectif général de ce travail était d'illustrer la contribution que les États peuvent apporter à la poursuite de la mondialisation et le renforcement qu'ils peuvent retirer du processus d'expansion de la mondialisation. Nous avons cependant limité notre analyse à une seule de l'ensemble de leurs contributions c'est-à-dire leur rôle dans l'extension de la logique capitaliste. En ce qui concerne la partie touchant au renforcement de l'État à travers la mondialisation, nous avons délimité notre travail aux effets de l'extension de la logique capitaliste sur le sentiment d'appartenance nationale et sur la construction d'État pourvus de pouvoirs renforcés. Afin d'illustrer ces deux aspects, nous avons choisi d'étudier les effets de la *Politique de soutien au développement local et régional* sur la sphère de l'économie sociale. Notre hypothèse de recherche s'articulait de la manière suivante :

*La Politique de soutien au développement local et régional, en insérant une logique capitaliste au sein de la sphère de l'économie sociale, illustre la contribution de l'État à la mondialisation et contribue, par cette insertion, au renforcement de la légitimité et du pouvoir de l'appareil étatique québécois.*

Pour l'aspect de notre travail de recherche qui a trait à la contribution des États à la mondialisation, nous avons formulé en introduction de ce travail la question spécifique suivante :

*La Politique de soutien au développement local et régional est-elle une politique visant à insérer, ou du moins à renforcer, une logique capitaliste au sein des initiatives d'économie sociale?*

En réponse à cette question, nous avons expliqué au premier chapitre que la sphère de l'économie sociale ne fonctionnait pas totalement pas à partir des principes de la logique capitaliste. Puis, nous présentions les composantes de la Politique retenue pour notre étude de cas. Cette politique nous semblait un bon choix puisque étant la première des politiques de développement à consacrer une attention particulière à la sphère de l'économie sociale.

Ensuite, nous avons expliqué au deuxième chapitre que la mondialisation se composait, en autres, du processus d'expansion du système capitaliste. Nous y avons aussi expliqué que l'extension de la logique capitaliste était un des fondements de l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation. Finalement, nous expliquions que les États avaient contribué, par leurs différentes politiques en matière d'organisation du travail, à l'extension de la logique capitaliste, à l'expansion du système capitaliste et à la mondialisation.

À l'intérieur d'un troisième chapitre, il nous apparaissait pertinent de présenter des analyses d'auteurs familiers avec le domaine du développement régional au Québec qui appuieraient les différents points de notre argumentation. Ainsi, nous y retrouvions des analyses qui mentionnaient les liens entre la politique de développement et la mondialisation, entre la mondialisation et la logique capitaliste et qui affirmaient le biais capitaliste de ces politiques. D'autres auteurs soulignaient la participation de l'État à la mondialisation. Certains autres abordaient le rôle des États dans l'extension de la logique capitaliste et quelques-uns envisageaient les politiques de développement comme une insertion, par l'État, d'une logique capitaliste. Ainsi, les différents éléments de notre argumentation trouvaient appui auprès des analyses des politiques québécoises de développement régional.

Nous désirions cependant, vérifier nos suppositions à l'aide d'une politique québécoise de développement en particulier. Pour ce faire, au quatrième chapitre, nous analysions la *Politique de soutien au développement local et régional* rendue publique en 1997 par le gouvernement québécois. Nous y analysions les éléments du discours qui laissaient supposer que le gouvernement cherchait à promouvoir la logique capitaliste. Enfin, nous analysions la structure de soutien au développement que mettait en place la Politique. L'analyse de celle-ci nous permettait d'affirmer que la *Politique de soutien au développement local et régional* contraignait les groupes de l'économie sociale à l'adoption de la logique capitaliste. Nous pouvons donc répondre par l'affirmative à notre question spécifique précédemment formulée.

Ainsi, nous pouvons affirmer que la première partie de notre hypothèse est confirmée : la *Politique de soutien au développement local et régional*, puisqu'elle fait la promotion de la logique capitaliste et contraint à son adoption, contribue à l'expansion du système capitaliste et de la mondialisation économique. D'une manière générale, ceci illustre la part de responsabilité que détiennent les États dans la poursuite du processus de la mondialisation.

Concernant l'aspect de notre travail qui avait trait au renforcement de l'État à travers le processus de la mondialisation, nous avons formulé la question spécifique suivante :

*L'adoption de la logique capitaliste par les groupes d'économie sociale est-elle susceptible de renforcer la légitimité et le pouvoir de l'appareil étatique québécois?*

Pour y répondre, nous avons expliqué à l'intérieur du premier chapitre, que la sphère de l'économie sociale, si elle se distingue par un fonctionnement n'adoptant pas totalement les principes de la logique capitaliste, se distingue aussi par la forte solidarité et le sentiment d'appartenance locale qu'elle crée.

Le deuxième chapitre présentait ce qui avait permis aux États de retirer du pouvoir de l'extension de la logique capitaliste. Nous y expliquions que l'extension de la logique capitaliste au travail avait entraîné une rupture des liens de solidarité et un affaiblissement du sentiment d'appartenance locale. Ceci avait, expliquait-on, contribué à légitimer le rôle de l'État et son pouvoir. Il retirait une légitimité accrue par son rôle d'organisateur des nouvelles formes de solidarité et par le remplacement du sentiment d'appartenance locale par un sentiment d'appartenance nationale.

Ensuite, au chapitre trois, nous présentions des analyses qui, en soulignant l'influence que pouvaient avoir ces politiques de développement sur le renforcement de l'appareil étatique québécois, appuyaient les éléments de notre argumentation. Certains auteurs abordaient la question sous l'angle du contrôle. D'autres expliquaient que les politiques de développement contribuaient à revigorer la légitimité de l'appareil étatique québécois. Enfin, quelques auteurs affirmaient que les politiques de régionalisation s'inscrivaient dans

un effort de renforcement du sentiment d'appartenance nationale. Ces analyses des politiques de développement appuyaient nos suppositions quant aux liens entre la *Politique de soutien au développement local et régional* et le renforcement du pouvoir de l'appareil étatique.

À la troisième section du quatrième chapitre, nous avons expliqué de quelle manière, selon nous, la *Politique de soutien au développement local et régional* contribuerait à renforcer le pouvoir de l'appareil étatique québécois. À notre avis, en étendant la logique capitaliste à la sphère de l'économie sociale, la Politique y entraîne une désolidarisation. Celle-ci contribue à affaiblir le sentiment d'appartenance locale et permet de rehausser le sentiment d'appartenance nationale. Ce qui assure une plus grande légitimité à l'appareil étatique québécois et lui confère davantage de pouvoir. Selon nous, il est possible de répondre par l'affirmative à notre deuxième questions spécifiques.

Ainsi, nous pensons que la deuxième partie de notre hypothèse est aussi confirmée : la *Politique de soutien au développement local et régional*, en contraignant à l'adoption de la logique capitaliste, contribue au renforcement de l'appareil étatique québécois. Ce qui nous offre ainsi une illustration du renforcement étatique qu'entraîne la mondialisation.

Ce travail était de nature théorique, c'est-à-dire que nous avons concentré notre travail à l'analyse des documents relatifs à la *Politique de soutien au développement local et régional*. Une analyse du réel fonctionnement des CLD permettrait de prendre une plus juste mesure de ce que nous décrivons et de vérifier jusqu'à quel point ces centres incitent les groupes de l'économie sociale à adopter la logique capitaliste. Il serait, en autres, pertinent d'évaluer l'influence des CLD dans l'élaboration des projets et des plans d'affaires, de scruter la nature des projets qui ont été acceptés, de connaître la proportion des groupes de l'économie sociale qui sollicitent le soutien des centre locaux de développement et d'analyser l'impact du soutien des CLD sur les modalités de fonctionnement des groupes de l'économie sociale.

En outre, en ce qui a trait à l'aspect renforcement du pouvoir de l'appareil étatique québécois, il serait souhaitable de d'évaluer si la structure mise en place par la Politique a conférer une autorité si effective que les méthodes de développement au Québec en ont été transformées. Cette évaluation du renforcement du pouvoir de l'appareil étatique québécois nécessiterait aussi que l'on examine les effets qu'eut la Politique sur la solidarité à l'intérieur des groupes et entre les groupes de l'économie sociale. À partir du XIXième siècle, l'affaiblissement des liens de solidarité, que l'on observa avec l'extension de la logique capitalise, contribua, en renforçant le sentiment d'appartenance nationale, à renforcer le pouvoir de l'État. Un affaiblissement des liens de solidarité au sein des groupes de l'économie sociale devrait ainsi avoir pour effet de renforcer le sentiment d'appartenance à l'appareil étatique québécois. Il faudrait pour ce faire effectuer une recherche élaborée auprès des groupes de l'économie sociale.

Cependant, outre ces lacunes qui ne pouvaient, pour des raisons de temps et en raison des objectifs limités d'une thèse de maîtrise, être comblées, nous pensons que notre hypothèse se révèle tout de même confirmée. Ainsi, l'apport de ce travail de recherche au champs d'étude des relations internationales aura été d'illustrer une des formes de contribution des États à la mondialisation économique et de fournir un exemple quant à manière dont les États sont renforcés par cette mondialisation. Ce travail de recherche nous apparaît aussi contribuer à l'enrichissement de la connaissance propre au domaine du développement régional. L'utilisation d'un modèle théorique issue du domaine des relations internationales, en ce qui a trait au processus de la mondialisation et au rôle de l'État dans celui-ci, pourrait offrir de nouvelles pistes de recherche dans l'analyse des politiques de développement. En outre, les différentes lacunes que nous avons identifiées pourraient permettre l'élaboration de nouveaux projets de recherche dans le domaine du développement régional. Ne serait-ce que pour cet aspect, nous pensons que notre travail n'aura pas été vain.

## Bibliographie

### Publications Gouvernementales

Conseil du Statut de la Femme (1995), Décentralisation, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère des Régions (1998), La Politique de soutien au développement local et régional et l'économie sociale: Conjuguer l'économie et le social. Document d'information à l'intention des centres locaux de développement, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère des Régions (1999), Cadre de référence. Politique de la ruralité : Pour une occupation dynamique du territoire rural, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère du Conseil exécutif (1995), Décentralisation. Un choix de société, Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère du Revenu (1998), Québec objectif emploi. Vers une économie d'avant-garde, Québec, Gouvernement du Québec.

Secrétariat au développement des régions (1997), Politique de soutien au développement local et régional, Québec, Gouvernement du Québec.

### Ouvrages et articles généraux

Adda, Jacques (1996), La mondialisation de l'économie: 1. Genèse, Paris, Éditions la Découverte.

Adda, Jacques (1998), « 500 de relations tumultueuses entre l'État et le marché », dans Vindt, G. (dir.), 500 ans de capitalisme, Paris, Éditions Mille et une nuits : 8-13.

Aglietta, Michel (1997), Régulation et crises du capitalisme, Paris, Éditions Odile Jacob.

Anderson, Benedict, (2002), L'imaginaire national. Réflexions sur l'essor du nationalisme, Paris, Éditions La Découverte, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat.

Andrew, Caroline (1998a), « From Local Government to Local Governance-and Beyond? », International Political Science Review, vol.19, no. 2, avril :101-117.

- Andrew, Caroline (1998b), Les divers lieux de représentation et les enjeux pour les femmes, texte présenté au Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional, Montréal, 30 avril.
- Balthazar, Louis (1990), Bilan du nationalisme au Québec, Montréal, Éditions de l'Hexagone.
- Bourque, Gilles L. (1999), « Le modèle de développement québécois : de l'émergence au renouvellement », Économie et Solidarités, vol. 30, no. 1 :127-141.
- Boyer, Robert (1998), « Les dix paradoxes du capitalisme contemporain », dans Vindt, G. (dir.), 500 ans de capitalisme, Paris, Éditions Mille et une nuits :120-127.
- Boyer, Robert (2000), « Les mots et les réalités », dans Cordellier, S. (dir.), La mondialisation au-delà des mythes, Paris, Éditions La Découverte :13-56.
- Braud, Philippe (1992), Sociologie politique, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Braudel, Fernand (1979a), Civilisation matérielle. économie et capitalisme XVe-XVIIIe siècle. 1. Les structures du quotidien, Paris, Armand Colin.
- Braudel, Fernand (1979b), Civilisation matérielle. économie et capitalisme XVe-XVIIIe siècle. 2. Les jeux de l'échange, Paris, Armand Colin.
- Braudel, Fernand (1979c), Civilisation matérielle. économie et capitalisme XVe-XVIIIe siècle. 3. Le temps du monde, Paris, Armand Colin.
- Braudel, Fernand (1996), La dynamique du capitalisme, Paris, Arthaud.
- Breton, Gilles (1993), « Mondialisation et science politique : la fin d'un imaginaire théorique? », Études internationales, XXIV, septembre: 533-548.
- Breton, Gilles, (1994), « De la mondialisation: ses contraintes, ses défis, ses enjeux », dans Fecteau, J.-M. *et al.* (dir.), La condition québécoise: enjeux et horizons d'une société en devenir, Montréal, VLB: 19-40.
- Brown, Paul L. (1996), Love in a cold World? : The voluntary Sector in an Age of cuts, Ottawa, Centre for Policy Alternatives.
- Brown, Paul L. (1999), « Le tiers secteur au Canada anglais : éléments d'analyse », Nouvelles pratiques sociales, vol. 11, no.2 – vol. 12, no.1 :143-157.
- Busino, Giovanni, (2001), « Quelles significations attribuer aux processus de rationalisation de la mondialisation? », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :167-181.

- Cabanel, Patrick (1997), La question nationale au XIXe siècle, Paris, La Découverte.
- Castel, Robert (1995), Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat, Paris, Fayard.
- Cerny, Philipp G. (1995), « Globalization and the Changing Logic of Collective Action », International Organization, no. 49, 4, Automne :595-625.
- Chesnay, François (1994), La mondialisation du capital, Paris, Syros.
- Contandriopoulos, A.-P. *et al.* (1990), Savoir préparer une recherche : la définir, la structurer, la financer, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Côté, Denyse (1995), « Développement communautaire et rapports sociaux de sexes: essai d'analyse sur toile de fond régionale », dans Côté, D. *et al.*, Du local au planétaire: réflexions et pratiques de femmes en développement régional, Montréal, Les éditions du remue-ménage : 111-130.
- Côté, Denyse (1998), « La régionalisation : une restructuration à l'échelle planétaire », dans Groupe des treize, Mouvement des femmes et régionalisation, Compte rendu des rencontres portant sur le phénomène de la régionalisation et de ses effets sur le mouvement des femmes au Québec, texte non publié :31-35.
- Cotta, Alain (1987), L'Homme au travail, Paris, Fayard.
- Cox, Robert (2001), « Structures sociales et autorités politiques : vers une nouvelle ontologie », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :65-71.
- Cox, Robert (1990), « Dialectique de l'économie-monde en fin de siècle », Études internationales, vol. XXI, no. 4, décembre :693-702.
- D'Amours, Martine (1996), Présence de l'économie sociale au Québec, illustration dans 6 secteurs et sept régions, Montréal, Groupe de travail sur l'économie sociale.
- Deblock, Christian et Dorval Brunelle (1999), « Globalisation et nouveaux cadres normatifs. Le cas de l'accord multilatéral sur l'investissement », dans Freitag, M. et E. Pineault (dir.), Le monde enchaîné. Perspectives sur l'AMI et le capitalisme globalisé, Québec, Ed. Nota bene :95-150.
- Defourny, J., L. Favreau et J.-L. Laville (1998), Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international, Paris, Les éditions Desclée de Brouwer.
- De Gaulejac, Vincent (1988), « La gestion institutionnelle des rapports sociaux », Revue internationale d'action communautaire / International Review of Community development, 20/60, automne : 57-62.

- De la Durantaye, Claire V. (1995), "Les nouveaux enjeux du développement régional pour les femmes au Québec", dans Côté, D. *et al.*, Du local au planétaire: réflexions et pratiques de femmes en développement régional, Montréal, Les éditions du remue-ménage :135-167.
- De Swaan, Abram (1995), Sous l'aile protectrice de l'État, Paris, Presses Universitaires de France, traduit de l'anglais par Laurent Bury.
- Delorme, Pierre (1992), « Partenariat, rapport État-entreprise et configuration spatiale au Québec », dans Gagnon, C. et J.-L. Klein (dir.), Les partenaires du développement face au défi du local, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), UQAC :101 à 120.
- Denquin, Jean-Marie (1992), Science politique, Paris, Presses Universitaires de France, 4<sup>e</sup> édition.
- Dollfus, Olivier (2001), La mondialisation, Paris, Presses de Science Po.
- Donzelot, Jacques (1991), Face à l'exclusion. Le modèle français, Paris, Éditions Esprit.
- Duperré, Martine (1993), « Identité et partenariat : nouveaux rapports entre l'appareil d'État et la communauté locale? » dans Klein, J.-L. et al, Les régions après l'État : Chili, Pologne, Québec, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), UQAC :33-44.
- Eme, B. et J.-L. Laville (1999), « Pour une approche pluraliste du tiers secteur », Nouvelles pratiques sociales, vol.11, no. 2 - vol.12, no. 1, printemps:105 à 125.
- Favreau, Louis (1998), « L'insertion conjugquée avec le développement économique communautaire », dans Defourny, J. *et al.*, Insertion et nouvelle économie sociale. Un bilan international, Paris, Les éditions Desclée de Brouwer :159-182.
- Favreau, Louis (1999), « Le Québec de 1999 : économie capitaliste ou économie plurielle? », Économie et Solidarités, vol. 30, no. 1 :1-8.
- Favreau, L. et B. Lévesque (1997), « L'économie sociale et les pouvoirs publics : banalisation du « social » ou tremplin pour une transformation sociale? », Nouvelles pratiques sociales, vol. 10, no. 1 :71-80.
- Favreau, L. et C. Saucier (1996), « Économie sociale et développement économique communautaire: de nouvelles réponses à la crise de l'emploi? », Économie et Solidarités, vol. 28, no.1 :5-17.
- Foucault, Michel (1976), Histoire de la sexualité 1. La volonté de savoir, Paris, Éditions Gallimard.

- Fugère, Owen (1986), « Les municipalités régionales de comté : établissement d'un palier intermédiaire », dans Dionne *et al.*, Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Actes et instruments de la recherche en développement régional, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), UQAR :97-113.
- Gavinaud-Fontaine, Geneviève (1996), La révolution rurale dans la France contemporaine XVIIIe-Xxe siècle, Paris, L'Harmattan.
- Gellner, Ernest (1989), Nations et nationalisme, Paris, Éditions Payot, traduit de l'anglais par Bénédicte Pineau.
- Gendron, Jean-Paul (1995), « Le développement régional : mêmes structures nouveaux enjeux », dans Léveillé, J. (dir.), À la croisée des chemins : le développement régional et l'aménagement urbain, Actes du colloque tenu les 17 et 18 mai 1994 à l'UQUAM dans le cadre du 62<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Montréal, ACFAS :45-53.
- Girard, Claude (1997), « Québec », Revue canadienne de politique sociale, no. 40, hiver :89-90.
- Gorz, André (1991), Capitalisme, socialisme, écologie : Désorientations Orientations, Éditions Galilée.
- Gorz, André (1988), Métamorphoses du travail. Quête du sens. Critique de la raison économique, Paris, Éditions Galilée.
- Groupe des treize (1998), Mouvement des femmes et régionalisation, Compte rendu des rencontres portant sur le phénomène de la régionalisation et de ses effets sur le mouvement des femmes au Québec, texte non publié mais disponible sur demande.
- Hamel, Pierre et Juan-Luis Klein (1996), « Le développement régional au Québec : enjeu de pouvoir et discours politique », dans Proulx, M.-U. (dir.), Le phénomène régional au Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec :293-311.
- Helleiner, Eric (1995), « Great Transformations: A Polanyian perspective on the Contemporary Global Financial Order », Studies in Political Economy, 48, Autumn :149-164.
- Helleiner, Eric (1997), « Braudelian reflections on economic globalisation : the historian as pioneer », dans Gill, S. et J. H. Mittleman (dir.), Innovation and transformation in international studies, Cambridge University Press :90-104.
- Hervieu-Léger, Danièle (2001), « Identité décomposées, identités imaginées, identités inventées », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :183-190.
- Hobsbawm, E. J. (1972), « From Social History to the History of Society », dans Gilbert, F. et

S. R. Graubard, Historical Studies Today, New York, W.W. Norton & Company Inc. :1-26.

Jacques, Daniel (1998), Nationalité et modernité, Montréal, Éditions Boréal.

Jean, Pierre (1996), « L'économie sociale à la croisée des chemins », Nouvelles pratiques sociales, vol. 9, no. 2 :147-150.

Jetté, C. (1999), « Le Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire: un pas de plus vers la reconnaissance d'un tiers secteur d'activités au Québec », Nouvelles pratiques sociales, vol.11, no. 2 - vol.12, no. 1, printemps :256-260.

Kazancigil, Ali (1987), « Paradigmes de la formation de l'État moderne dans la périphérie » dans Korany, B. *et al.*, Analyses des relations internationales : approches, concepts et données, Montréal, Éditions Gaëtan Morin :189-209.

Klein, Juan-Luis (1996), « Action collective et développement local : de l'atomisation à la restructuration de la société civile », Économie et Solidarités, vol. 28, no. 1 :31-42.

Larousse (1990), Chronique de l'humanité, Paris, Éditions Jacques Legrand.

Latérière, H. et G. Voyer (1995), « Femmes et lieux de pouvoirs régionaux : Une présence à raffermir », dans Côté, D. *et al.*, Du local au planétaire: réflexions et pratiques de femmes en développement régional, Montréal, Les éditions du remue-ménage :233-258.

Laïdi, Zaki (1996), « Espace, vitesse et sens à l'heure de la mondialisation », Politique Étrangère, vol.1, printemps :179-190.

Légaré, Michel (1986), « Les municipalités régionales de comté (MRC) et le pouvoir régional : acteurs et enjeux », dans Dionne *et al.*, Vers de nouveaux territoires intermédiaires? Actes et instruments de la recherche en développement régional, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec (GRIDEQ), UQAR :17-51.

Lemieux, Vincent (1997), La décentralisation, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture.

Levasseur, Carol (1995), « État-providence et libéralisme économique : Gouverner à distance l'insécurité sociale », Prévenir, vol. 29, 2<sup>ième</sup> semestre :81-100.

Lévesque, Benoît (1999), « Développement local et économie sociale : éléments incontournables d'un nouvel environnement », Économie et Solidarités, vol. 30, no. 1 :111-125.

Lévesque, Benoît et Marie-Claire Malo (1992), « L'économie sociale : une notion

- méconnue, une réalité importante », dans Defourny, J. et J. L. Monzòn Campos, Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations, Bruxelles, De Boeck-Wesmael :385-446.
- Mascotto, Jacques (1999), « De la souveraineté de l'État à l'*a priori* des organisations : généalogie de l'AMI ou nécrologie du capitalisme politique », dans Freitag, M et E. Pineault (dir.), Le monde enchaîné. Perspectives sur l'AMI et le capitalisme globalisé, Québec, Nota bene :177-230.
- Méda, Dominique (2000), Préface à Rolande Pinard, La révolution du travail : De l'artisan au ménager, Presses Universitaires de Rennes :13-16.
- Mercure, Daniel (2001), « Une société-monde? », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :9-16.
- Michel, Louicius et Zhan Su (1998), « Analyse critique de la mondialisation : tendances et doctrines », Études Internationales, vol. XXIX, no. 4, décembre :909-937.
- Mittelman, James H. (1996), « How Does Globalization Really Work? », dans Mittelman, J. H. (dir.), Globalization : Critical Reflection, Londres, Lynne Rienner Publisher :229 à 241.
- Mongin, Olivier (1996), « Les tournants de la mondialisation. La bataille des interprétations », Esprit, novembre :155-171.
- Moreau Defarges, Philippe (2002), La mondialisation, Paris, Presses Universitaires de France.
- Morin, Edgar (2001), « Le monde comme notion sociologique », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :191-197.
- Morineau, Michel (1993), « Conjonctures économiques et marché mondial dans l'émergence des nations-États », dans Centre de recherche d'histoire comparée des transition Université de Rouen (IRED), Nations, nationalismes, transitions, XVIe – XXe siècles. Actes du symposium international 12-15 novembre 1992, Paris, Éditions Sociales :181-217.
- Murray, Gregor (2001), « Le reconstruction des institutions de travail dans les sociétés mondialisées », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :239-252.
- Ohmae, Kenichi (1996), De l'État-nation aux États-régions. Comprendre la logique planétaire pour conquérir les marchés régionaux, Paris, Dunod.

- Panitch, Leo (1996), « Rethinking the Role of the State », dans Mittleman, J. H., Globalization : Critical reflections, Londres, Lynne Rienner Publishers :83-113.
- Paquet, Renaud (1999), « Emplois de l'économie sociale : démocratisation du travail ou exploitation d'une main-d'œuvre qualifiée? », Économie et Solidarités, vol. 30, no. 1 :78-94.
- Petrelli, Robert (1995), « Les collectivités territoriales au Québec : une vision d'avenir » dans Léveillé, J. (dir.), À la croisée des chemins : le développement régional et l'aménagement urbain, Actes du colloque tenu les 17 et 18 mai 1994 à l'UQUAM dans le cadre du 62<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Montréal, ACFAS :131-162.
- Pinard, Rolande (2000), La révolution du travail : De l'artisan au ménager, Presses Universitaires de Rennes.
- Pineault, Eric (1999), « L'AMI, constitution pour une économie globalisée? », dans Freitag, M. et E. Pineault (dir.), Le monde enchaîné. Perspectives sur l'AMI et le capitalisme globalisé, Québec, Ed. Nota bene :35-93.
- Polanyi, Karl (1983), La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps, Paris, Éditions Gallimard, traduit de l'anglais par Catherine Malamoud et Maurice Angeno.
- Polanyi, Karl et Conrad Arensberg (1975), Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie, Paris, Librairie Larousse, traduit de l'anglais par Claude Rivière et Anne Rivière.
- Polèse, Mario (1996), « Le développement local, revu et corrigé : récit d'une douce illusion dangereuse », dans Côté, S. et al., Le Québec des régions : vers quel développement ? Actes du colloque de la section développement régional tenu à l'UQAC du 22-24 mai 1995 dans le cadre du 63<sup>e</sup> Congrès de l'ACFAS, Rimouski, UQAR (GRIDEQ) :321-335.
- Rémond, René (1974a), Introduction à l'histoire de notre temps. 1. l'Ancien Régime et la Révolution, 1750-1815, Paris, Éditions du Seuil.
- Rémond, René (1974b), Introduction à l'histoire de notre temps. 2. le XIX<sup>e</sup> siècle, 1815-1914, Paris, Éditions du Seuil.
- Rocher, Guy (2001), « La mondialisation : un phénomène pluriel », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :17-31.
- Rosanvallon, Pierre (1984), La crise de l'État-providence, Paris, Éditions du Seuil.
- Rosanvallon, Pierre (1989), Le libéralisme économique. Histoire du marché, Éditions du

Seuil.

Rosanvallon, Pierre (1995), La nouvelle question sociale : repenser l'État-providence, Paris, Éditions du Seuil.

Ruffolo, Giorgio (1990), Puissance et pouvoir. La Fluctuation géante de l'Occident, Éditions Bernard Coutaz, traduit de l'italien par Christine Grillon et Suzanne Charre.

St-Hilaire, Colette (1995), « L'intégration des femmes au développement: la mise en place d'un dispositif de savoir/pouvoir », dans Côté, D. *et al.*, Du local au planétaire: réflexions et pratiques de femmes en développement régional, Montréal, Les éditions du remue-ménage :19-39.

Smith, Michael (2001), « La mondialisation a-t-elle un effet important sur les marchés du travail des pays riches? », dans Mercure, D. (dir.), Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université Laval :201-214.

Tremblay, Pierre-André (2002), « Pour penser les fondements de l'évaluation de l'économie sociale », Économie et Solidarité, vol. 33, no. 1 :12-22.

Turenne Sjolander, Claire (1996), « The rhetoric of Globalization : What's in a Wor(l)d? » International Journal LI, 4, automne :603-615.

Vaillancourt, Yves (1994), « Éléments de problématique concernant l'arrimage entre le communautaire et le public dans le domaine de la santé et des services sociaux », Nouvelles pratiques sociales, vol. 7, no. 2 :227-248.

Vaillancourt, Yves (1998), « Appel en faveur d'une économie sociale et solidaire », Nouvelles pratiques sociales, vol 11, no. 1 :1-8.

Vaillancourt, Yves et Benoît Lévesque (1996), « Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence », Nouvelles pratiques sociales, vol. 9, no. 1 :2-13.

Vindt, Gérard (1998a), «Les étapes de la mondialisation capitaliste », dans Vindt, G. (dir.), 500 ans de capitalisme, Éditions Mille et une nuits :6-7.

Vindt, Gérard (1998b), « Les six grandes étapes de la mondialisation capitaliste », dans Vindt, G. (dir.), 500 ans de capitalisme, Éditions mille et une nuits :14-117.

Von Busekist, Astrid (1998), Nations et nationalismes XIXe-Xxe siècle, Paris, Armand Colin.

Wallerstein, Immanuel (1980), Le système du monde du XVIème siècle à nos jours, vol. 1, Paris, Flammarion.

- Wallerstein, Immanuel (1998), « Un système s'écroule aujourd'hui sous nos yeux », dans Vindt, G. (dir.), 500 ans de capitalisme, Édition Mille et une nuits :136-140.
- Wallerstein, Immanuel (2002), « Le capitalisme historique », Paris, Éditions la Découverte & Syros, traduit de l'anglais par Philippe Steiner et Christian Tutin.
- Weber, Eugen (1983), La fin des terroirs : la modernisation de la France rurale, 1870-1914, Paris, Fayard, Éditions Recherches, traduit de l'anglais par Antoine Berman et Bernard Genies.